

Projet de Mise en Oeuvre de La Politique Agricole

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Planification, du Développement et des Investissements Agricoles (DGPDA)
Bureaux du Projet: Boite Postale 24, 1003 Cité El Khadra, Tunis, République Tunisienne • tél. (216-1) 681-570/573

PNABG-12/
68200

Un Plan d'Action Pour le Secteur Céréalière Tunisien: Rapport de la Première Etape

**Mark D. Newman
James W. Ladd
Mongi Boughzala
Badr Ben Amar**

Mai 1989

AGRICULTURAL MARKETING IMPROVEMENT STRATEGIES PROJECT

Contractant Principal: Abt Associates Inc., 4250 Connecticut Ave. N.W., Suite 500, Washington, D.C. 20008 • (202) 362-2800

Sous-traitants: Postharvest Institute for Perishables, University of Idaho, Moscow, Idaho 83843 • (208) 885-6791

Deloitte Haskins & Sells, 1001 Pennsylvania Avenue, N.W., Suite 350, Washington, D.C. 20004 • (202) 879-5600

Sous les auspices de l'USAID Mission Spéciale Américaine de Coopération Economique et Technique

UN PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR CEREALIER TUNISIEN
Rapport de la première étape

Résumé analytique

Ce rapport présente les premiers résultats d'une étude en deux parties qui a pour objet d'analyser la collecte, les importations et la commercialisation des céréales dans les secteurs public et privé de la Tunisie. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel du secteur agricole tunisien, on a étudié diverses possibilités pour diminuer les coûts des projets publics, en insistant notamment sur le secteur céréalier.

Dans le cadre du système actuel, l'Office des céréales (OC), organisme public, détient un monopole légal sur la collecte et les importations des céréales, monopole qu'il délègue aux coopératives en ce qui concerne les activités de collecte. L'OC a des responsabilités aussi bien fonctionnelles que réglementaires, ce qui est certaines fois source de conflit. Les résultats de la présente étude et de celles effectuées antérieurement indiquent que le système actuel assure la disponibilité des céréales et des produits céréaliers dans l'ensemble de la Tunisie. Cependant, les coûts du système actuel augmentent rapidement, le Gouvernement de la Tunisie étudie donc diverses possibilités lui permettant d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne le secteur céréalier de manière plus efficace par rapport au coût. Le présent rapport propose les éléments d'un plan d'action visant à diminuer les coûts de fonctionnement du système; à limiter les demandes d'investissements publics et contribuer à réduire les coûts de la subvention tout en satisfaisant la demande de céréales et en continuant à apporter des incitations au niveau de la production.

Toute proposition de réforme du système tunisien de commercialisation des céréales doit tenir compte des dimensions sociales de la politique du Gouvernement tunisien (GT). Dans le moyen et court terme, il est probable que le GT maintiendra les subventions céréalières. L'augmentation du prix du pain en 1984 (doublement) avait en effet déclenché des émeutes. Des ajustements plus progressifs sont à la fois politiquement possibles et probables.

Le déficit de 80 millions de dinars prévu au niveau de la Caisse générale de compensation pour 1989 est un facteur susceptible d'attirer encore plus l'attention sur la nécessité de réduire les subventions et d'instaurer des réformes organisationnelles qui peuvent limiter le coût des subventions grâce à une meilleure efficacité plutôt qu'à l'aide seulement d'augmentations des prix à la consommation ou de réductions des prix à la production.

A la lumière de la demande céréalière croissante, il est probable que le coût annuel des subventions céréalières croisse de son niveau projeté de 234 millions de dinars en 1989 à environ 350 millions en l'an 2000, en supposant que les prix restent les mêmes.

Le maintien d'un système de subvention et de stabilisation des prix exigera que le Gouvernement continue à jouer un rôle en tant que régulateur du marché

et administrateur des subventions. Sur le marché des céréales, le Gouvernement continuera à soutenir et à réglementer les prix aux producteurs, aux intermédiaires et aux consommateurs et à lutter contre la fraude. Même si le système de subvention actuel limite nettement l'étendue des réformes envisageables, il ne les élimine pas pour autant. De grands pas peuvent être faits pour libéraliser le système actuel, attirer des investissements additionnels, améliorer son efficacité et pour réduire sa dépendance face au Trésor public.

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action pour le secteur céréalier doit inclure deux volets essentiels: l'un visant la libéralisation du fonctionnement du marché et l'octroi d'incitations à l'investissement privé dans le secteur et l'autre visant la précision du rôle et l'amélioration du fonctionnement de l'Office des céréales.

Certaines actions peuvent être entamées dans le très court terme, dans certains cas avant le début de la récolte de 1989.

S'agissant de:

- 1.0 Mesures à court terme pour libérer le marché et encourager l'investissement
- 1.1 Pour encourager les producteurs à diminuer les goulots d'étranglement du système de commercialisation au moment de la moisson en étalant les livraisons de céréales sur une période plus longue et à investir dans des aménagements de stockage, introduire un système d'accroissements bimensuels des prix à la production versés par les centres de collecte et calculés conformément aux primes de stockage payées à l'OC et aux coopératives. Il s'agit de la première étape pour rendre le système de prix plus souple.
- 1.2 Pour assurer l'objectivité et la cohérence du système d'agrèage, simplifier le système actuel et doter les centres de collecte des équipements, du personnel et du recyclage nécessaires pour instituer une classification objective des céréales. Evaluer les possibilités d'une réglementation publique pour un système d'agrèage qui ferait appel aussi bien aux participants publics que privés. La pratique actuelle semble instaurer une concurrence sur la base d'un agrèage subjectif à certains points du système de commercialisation. La simplification et la garantie de l'objectivité en matière d'agrèage sont indispensables pour pouvoir assurer le stockage conjoint et l'échange des céréales sur la base des qualités définies.
- 1.3 Pour inciter des opérateurs complémentaires à collecter et à transporter les céréales, diminuant les coûts de la subvention publique et les investissements, il convient d'introduire une procédure afin de situer le paiement des subventions et le contrôle au niveau des ventes aux minoteries. Cela permettrait à des opérateurs additionnels de participer à la collecte de céréales et de vendre directement aux minoteries en dépit du système de prix subventionnés. Provisoirement, il faudrait un système tel que les minotiers payent le prix de

rétrocession et que les revendeurs reçoivent la partie de la subvention du prix d'achat accordée par la Caisse générale de compensation par l'intermédiaire de l'OC.

Etant donné que la subvention représente jusqu'à 150% du prix que les minoteries versent pour les céréales, il est essentiel de financer la subvention avant le paiement de la Caisse et d'éviter autant que possible les demandes de subvention frauduleuses. Le contrôle au niveau des minoteries constitue une solution séduisante car il y a de nombreux moyens de suivre le processus physique. En même temps, l'assurance des crédits et donc la solvabilité des participants est un aspect critique de cette stratégie si l'on tient compte des retards de remboursement des subventions de la part de la Caisse. En 1989, une opération pilote portant sur quelques minoteries et une fraction des achats devrait être essayée. D'autres approches concernant le fonctionnement, le financement et la réglementation devraient être évaluées lors de la deuxième étape de la présente étude.

- 1.4 Commencer à ouvrir officiellement le marché à d'autres opérateurs. On pourrait commencer par étendre les pouvoirs de l'OC au niveau de la collecte locale aux minoteries, puis par rendre légitimes les activités du secteur privé qui sont actuellement tolérées en tant que marché parallèle. Cette dernière mesure peut demander que l'on modifie les textes réglementaires définissant les rôles de l'OC et de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) ainsi que certaines parties du code fiscal. Quoique le marché parallèle ne fasse l'objet d'aucune répression actuellement, il est juridiquement illégal ce qui limite l'incitation d'y investir et le rend difficile à suivre.
- 1.5 Si l'on veut que le Gouvernement tunisien puisse réglementer le marché céréalier dans l'intérêt du bien public, il est extrêmement important de mieux connaître les coûts de commercialisation, les marges et les prix du marché parallèle. Un suivi et une notification des prix permettra de mieux comprendre les activités du marché parallèle, d'encourager la concurrence et de faire un meilleur contrôle. Les informations sur les prix payés à des endroits autres que les centres de collecte officiels protégeront les producteurs et permettront d'estimer plus facilement les coûts de la commercialisation.
- 1.6 Le Septième plan tunisien stipule des améliorations dans l'infrastructure locale de la collecte des céréales. Si l'on veut améliorer l'efficacité de la manutention des céréales, il est important de moderniser des aménagements qui remontent à l'époque du protectorat. Le Gouvernement tunisien devrait investir pour moderniser les aménagements de stockage et de transport des céréales, surtout ceux qui permettent d'augmenter la capacité de manutention en vrac dans les grands centres de collecte et de stockage (seconde étape du projet de stockage de l'OC). Il convient d'inclure les opérateurs privés.

2.0 Mesures à court terme pour délimiter le rôle de l'OC et faciliter les activités

- 2.1 Pour que tous les éventuels participants aux marchés céréaliers soient à égalité, prendre des mesures immédiates pour séparer les services commerciaux de l'OC de ses services de régulation et de gestion des subventions. Cette mesure est la première étape pour s'assurer que l'OC n'utilise pas son pouvoir de régulation pour s'octroyer des avantages déloyaux dans la concurrence avec les coopératives et les autres participants potentiels. C'est une condition fondamentale pour que les coopératives puissent devenir réellement indépendantes de l'OC.
- 2.2 Renforcer le contrôle financier et comptable de l'OC aussi bien au niveau du siège qu'au niveau des centres régionaux (214 centres de coûts). Des efforts ont déjà été accomplis en ce sens mais n'avaient abouti qu'à un bilan provisoire pour le début de l'année 1987. Une gestion financière transparente et un bon système de comptabilité analytique d'exploitation sont des éléments essentiels de ce plan. Le nouveau directeur financier de l'OC devrait disposer des ressources dont un renfort en personnel, une assistance technique et le matériel nécessaires pour accomplir ce travail important.
- 2.3 Prendre des mesures pour redéfinir la mission de l'OC en l'axant sur la régulation du marché, la gestion des subventions et les activités commerciales qui se limitent à assurer la sécurité alimentaire. Pour préparer la séparation des activités qui ne sont pas essentielles pour ces rôles, on devrait les placer séparément au sein de l'OC. L'éventail des activités assignées à l'OC le rend responsable de 4% environ du PNB et est donc quasiment impossible à gérer.

A plus long terme, il y a d'autres mesures importantes dont notamment:

3.0 Mesures à moyen terme pour libérer le fonctionnement du marché et encourager les investissements

- 3.1 Afin de profiter des possibilités de marché qui pourraient être avantageuses pour la Tunisie, il convient de définir des procédures permettant au secteur privé de participer au marché des importations. Cela entraîne que l'OC renonce à son monopole sur les importations et puisse déléguer une partie de son autorité. Même s'il n'existe pas encore de la part du privé un intérêt immédiat en ce domaine, des tentatives seront certainement faites, d'abord pour les importations d'aliments de bétail. Si les subventions sont maintenues, les éventuels importateurs pourraient faire des offres pour obtenir la subvention minimale nécessaire pour importer et la subvention serait accordée au soumissionnaire le moins disant. Pour les céréales alimentaires qui sont subventionnées, l'OC devrait toutefois continuer à contrôler les quantités, qualités et délais des importations, en vue de stabiliser les prix sur le marché local et de garantir la sécurité alimentaire. Si les fonctions commerciales et réglementaires de l'OC sont effectivement

séparées. l'OC pourrait également se lancer dans le commerce d'importation.

- 3.2 Introduire de nouvelles options en matière de ventes telles que les contrats de livraison future et les différentes possibilités de crédit qui permettraient aux exploitants d'obtenir des liquidités sans avoir à vendre leurs récoltes immédiatement après la moisson. Cela demande qu'on étudie le marché du crédit et qu'on trouve des sources de crédit agricole plus importantes.
- 3.3 On peut envisager de permettre une utilisation conjointe des aménagements de stockage par l'OC, les producteurs, les coopératives et les agents privés. Cela suppose qu'on apporte des services de stockage sur la base de location temporaire et qu'on mette en place des méthodes pour déterminer les prix. Il est essentiel de disposer d'un système d'agrèage fiable pour que l'on n'ait pas besoin de séparer physiquement les différents lots de céréales.
- 4.0 Mesures à moyen terme portant sur l'OC et sur d'autres responsabilités et dépenses gouvernementales
 - 4.1 Eliminer les fonctions de l'OC qui ne sont pas essentielles à sa mission. Peuvent être cédées par l'OC les minoteries STIM et GIAB, la boulangerie industrielle SOTEBI, l'usine de fabrication d'aliments de bétail SNAC, l'usine de levure STL, ses participations dans d'autres minoteries, le tourisme et d'autres activités du genre importation et distribution de pommes de terre à semences et d'insecticides. Cet aspect justifie d'autres études. La cession pourrait se faire par vente aux employés.
 - 4.2 Concentrer le contrôle sur les prix à la consommation pour le pain et les produits céréaliers (qui ne relève pas actuellement de l'OC) plutôt qu'au niveau des boulangeries. Transférer la responsabilité de l'OC en ce qui concerne le contrôle des salaires et prestations des ouvriers des boulangeries à un autre organisme, ce qui permettrait à l'OC de se dégager de l'inspection des boulangeries. Consolider également les 4 millions de DT de subventions payés aux boulangers avec d'autres subventions administrées et contrôlées au niveau des minoteries. Une étude sur la marge de panification a été proposée dans le cadre du Projet de mise en oeuvre de la politique agricole.
 - 4.3 Evaluer des méthodes visant à cibler les subventions céréalières de manière à diminuer les coûts sans porter préjudice à ceux qui sont le plus dans le besoin. Une des possibilités à envisager serait d'introduire un nouveau pain peu ou pas subventionné qui répondrait aux préférences de qualité de la part de la couche de la population qui n'a pas besoin d'être subventionnée.
 - 4.4 Revoir les péréquations de transport soit en les éliminant soit en les restructurant afin de réduire le gaspillage, les fraudes et la concurrence déloyale. Une étude de ce type de subvention est également planifiée dans le cadre du Projet de mise en oeuvre de la politique agricole.

PREFACE

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du projet de mise en oeuvre de la politique agricole apportant une analyse au programme d'ajustement structurel du secteur agricole de la Tunisie est financée grâce à un apport des fonds propres de la mission au Projet des stratégies d'amélioration de la commercialisation agricole de l'USAID/Tunis, mission spéciale pour la coopération économique et technique. L'étude comportait des interviews sur le terrain faites en décembre 1988 et janvier 1989 par les trois premiers auteurs, conjointement avec Badr Ben Amar, Directeur de la planification, DGPDI A du ministère de l'Agriculture tunisien.

Suite au peu de temps dont on disposait, cette étape de l'étude devait reposer sur des données secondaires. Cependant, on s'est entretenu avec des opérateurs intervenant dans le sous-secteur ainsi qu'avec des responsables occupant des postes influents. Nous avons cherché à présenter une analyse pragmatique offrant des suggestions concrètes et utiles répondant aux aspects uniques du contexte tunisien.

Mark D. Newman d'Abt Associates était le chef d'équipe responsable de l'analyse organisationnel et opérationnel. C'est lui le principal auteur du présent rapport. James Ladd de Deloitte, Haskins et Sells était chargé de l'analyse financière et des coûts. Mongi Boughzala d'Abt Associates et l'Université de Tunis était chargé de l'analyse du cadre juridique et réglementaire et a fait d'importantes contributions à l'analyse organisationnelle, encore que Mongi Boughzala ne sera peut-être pas forcément d'accord avec toutes les conclusions présentées ici. Badr Ben Amar a volontiers discuté les détails opérationnels du plan de commercialisation actuel et les aspects pragmatiques dont il faut tenir compte pour concevoir un plan d'action. Mohamed Gharbi, Directeur général, DGPDI A et Abdelhakim Khaldi ont participé aux discussions concernant l'avant-projet de rapport tenu en février 1989 ont participé des opérateurs très divers du système de commercialisation des céréales en Tunisie.

Il n'aurait pas été possible de faire le présent rapport sans l'assistance apportée par de nombreuses personnes. Outre les personnes interviewées en Tunisie, en Europe et aux Etats-Unis, nous tenons à remercier Mohamed Gharbi, Badr Ben Amar, Abdelhakim Khaldi et de nombreuses autres personnes travaillant pour la DGPDI A, ministère de l'Agriculture, Gouvernement de la Tunisie; Shirley Pryor, Nancy Tumavick, et George Carner de l'USAID/Tunis; Roger Montgomery, Salem Mekki, Jouda Daoud, Habib Metheni et Hassan Aouin d'Abt Associates, Bureau du projet APIP à Tunis; et Doug Lister, Choe Chung et Laura Tuck de la Banque mondiale. Il convient de faire une mention spéciale de nos familles et de les remercier pour leur tolérance pendant notre travail pour cette étude. Il va de soi que toute erreur ou omission incombe aux auteurs.

SIGLES, ABREVIATIONS ET CONVERSIONS

AMIS	Agricultural Marketing Improvement Strategies Project
APIP	Agricultural Policy Implementation Project (Projet de mise en oeuvre de la politique agricole)
BNT	Banque nationale de Tunisie
CCGC	Coopérative centrale des grandes cultures
CGC	Caisse générale de compensation
DGPDIA	Direction générale pour la planification du développement et l'investissement agricole
DPCE	Direction des prix et du contrôle économique
DT	Dinar tunisien
EEP	Export Enhancement Program (USA)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISG	Institut supérieur de gestion, Université de Tunis III
OC	Office des céréales
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales (France)
PASA	Politique d'ajustement structurel agricole (prêt de la Banque mondiale)
SNCFT	Société nationale des chemins de fer tunisiens
t	tonne
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
USDA	Département américain de l'agriculture

1 hectare	- 2,47 acres
1 tonne métrique	- 1.000 kilos - 2.204,6 livres
1 quintal = 100 kg	

1 tonne de blé	- 27,2 bushels
1 tonne de maïs	- 25,4 bushels
1 tonne d'orge	- 21,8 bushels

TABLE DES MATIERES

	Page
Résumé analytique	i
Préface	vi
Sigles, abréviations et conversions	vii
Table des matières	viii
Tableaux et figures	ix
1.0 Introduction	1
2.0 Facteurs de l'offre et de la demande qui influencent le système de commercialisation	2
2.1 Production	2
2.1.1 Perspectives de production et ses conséquences pour la commercialisation	4
2.2 Importations	7
2.3 Consommation et dépenses	9
2.4 Prix et subventions	10
3.0 Le système de commercialisation des céréales nationales et importées	14
3.1 Collecte des céréales locales	14
3.1.1 La filière officielle	14
3.1.2 Le marché parallèle	17
3.1.3 Déroulement des activités officielles de collecte	18
3.2 Les intervenants dans les importations céréalières	19
3.3 Améliorer le fonctionnement du système de commercialisation	22
3.3.1 Régulation et prix du marché	23
3.3.2 Achats et ventes	25
3.3.2.1 Flux matériels	25
3.3.2.2 Flux financiers	26
3.3.3 Qualités et normes	30
3.3.4 Stockage et manutention	32
3.3.5 Transports	34
3.3.6 Gestion financière	35
3.3.6.1 L'Office des céréales	35
3.3.6.2 Autres opérateurs	37
3.3.6.2.1 Les coopératives	37
3.3.6.2.2 Les minoteries	37
4.0 Eléments d'un plan d'action pour le sous-secteur céréalier tunisien	39
4.1 Mesures à court terme pour libérer le marché et encourager l'investissement	40
4.2 Mesures à court terme pour délimiter le rôle de l'OC et simplifier le fonctionnement	45
4.3 Mesures à moyen terme pour libérer le fonctionnement du marché et encourager les investissements	47
5.0 Postface	51
Références	
Tableaux	
Annexe 1. Termes de référence	
Annexe 2. Personnes, institutions et entreprises contactées	

TABLEAUX

- Tableau 1. Production et collecte total des céréales, 1973-88
- Tableau 2. Production et collecte du blé dur, par région
- Tableau 3. Production et collecte du blé tendre, par région
- Tableau 4. Production et collecte de l'orge, par région
- Tableau 5. Approvisionnement et utilisation des céréales (Total), 1964-88
- Tableau 6. Approvisionnement et utilisation du blé dur
- Tableau 7. Approvisionnement et utilisation du blé tendre
- Tableau 8. Approvisionnement et utilisation de l'orge
- Tableau 9. Consommation projetée de céréales
- Tableau 10. Subventions céréalières de la Caisse générale de compensation
- Tableau 11. Prévisions des subventions céréalières de la CGC, 1989
- Tableau 12. Collecte totale des céréales par l'OC dans les Gouvernorats
- Tableau 13. Collecte totale du blé dur par l'OC dans les Gouvernorats
- Tableau 14. Collecte du blé tendre par l'OC dans les Gouvernorats
- Tableau 15. Collecte de l'orge par l'OC dans les Gouvernorats
- Tableau 16. Paiements des marges officielles de commercialisation
- Tableau 17. Bilan de l'Office des céréales, janvier 1987
- Tableau 18. Estimation des coûts de commercialisation de la CCGC
- Tableau 19. Etat des revenus de la CCGC
- Tableau 20. Capacité de transformation et de stockage des minoteries
- Tableau 21. Coûts de transport des céréales
- Tableau 22. Ventes de céréales aux transformateurs par l'Office des céréales 1988
- Tableau 23. Achats de céréales et part du marché des transformateurs, par mois 1988
- Tableau 24. Impacts potentiels du plan d'action proposé

- Figure 1. Composition des récoltes céréalières de la Tunisie, 1987-88
- Figure 2. Carte de la Tunisie
- Figure 3. Production et importation des céréales tunisiennes: passé et projection des tendances
- Figure 4. Composition des importations céréalières de la Tunisie, 1987-88
- Figure 5. Production et importation du blé tendre
- Figure 6. Caisse générale de compensation: dépenses céréalières et dépenses totales
- Figure 7. Caisse générale de compensation: composition des dépenses céréalières
- Figure 8. Prix céréalières à la production comparés aux cours mondiaux et prix globaux
- Figure 9. Collecte officielle des céréales: part de l'Office des céréales 1977-87
- Figure 10. Système tunisien de commercialisation des céréales
- Figure 11. Collecte totale des céréales par l'OC, par Gouvernorat, 1987-88

UN PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR CERÉALIER TUNISIEN

Rapport de la première étape

1.0 Introduction

Ce rapport présente les premiers résultats d'une étude en deux étapes qui analyse la collecte, les importations et la commercialisation des céréales dans les secteurs public et privé de la Tunisie. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel du secteur agricole tunisien, on a étudié les diverses possibilités pour diminuer le coût des programmes publics en se penchant tout particulièrement sur le secteur céréalier.

Le programme d'ajustement structurel de la Tunisie se concentre sur quatre grands buts:

- o accorder une plus grande importance au rôle que jouent les forces du marché pour déterminer les prix des facteurs de production et des produits agricoles.
- o renforcer le rôle du secteur privé dans la commercialisation des facteurs de production et produits agricoles aussi bien sur le plan national qu'international;
- o renforcer l'efficacité des organismes publics qui participent à la production et à la commercialisation agricole; et
- o protéger le bien-être et l'état nutritionnel des consommateurs pauvres dans les zones urbaines et rurales de la Tunisie.

Tenant compte de ces buts, les termes de référence pour cette première étape de l'étude sur les céréales (présentée en Annexe 1) stipulent une analyse des points forts et faibles du système actuel et un examen des diverses possibilités pour mettre sur pied une stratégie permettant d'améliorer les résultats de ce système. On a également étudié les contraintes légales pesant sur la participation du secteur privé au sous-secteur céréalier.

Dans le cadre du système actuel, l'Office des céréales (OC), organisme public, détient un monopole légal sur la collecte et les importations des céréales, monopole partagé au niveau des activités de collecte avec deux coopératives, la Coopérative centrale des grandes cultures (CCGC) et la Coopérative centrale du blé (COCEBLE). Le fait que l'OC détient des responsabilités aussi bien opérationnelles que réglementaires entraîne des désavantages du point de vue concurrentiel pour les coopératives. Leurs possibilités de vente ou d'achat dépendent fortement du bon vouloir et du financement de l'OC. Il n'est donc pas possible de prendre les résultats des coopératives comme mesure compétitive pour juger les résultats de l'OC.

Les résultats de la présente étude ainsi que de celles effectuées auparavant indiquent que le système actuel assure la disponibilité de céréales et de produits céréaliens sur l'ensemble de la Tunisie. Cependant, les coûts du système actuel ont augmenté rapidement et le Gouvernement de la Tunisie étudie des possibilités qui lui permettent de répondre aux objectifs qu'il

s'est fixés pour le secteur céréalière de manière plus efficace par rapport au coût. Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme d'ajustement structurel du secteur agricole. Il est évident que d'ici 1990, la Tunisie devra faire des investissements importants pour rénover son infrastructure du système de commercialisation des céréales. La présente étude a pour objet, entre autres, d'identifier des moyens permettant d'encourager une collaboration publique-privée permettant de réaliser l'investissement nécessaire.

Le rapport commence par donner une vue d'ensemble des facteurs au niveau de l'offre et de la demande qui influencent le système de commercialisation et les demandes exercées sur celui-ci: production, importations, consommation de céréales et dépenses y afférentes, politiques tarifaires et subventions. Les éléments d'un plan d'action et l'argumentation sous-jacente seront présentés sur la base d'un diagnostic d'ensemble du système de commercialisation. Le plan vise à une réduction des coûts liés aux activités de commercialisation, aux investissements et subventions publics tout en protégeant les prix et les revenus du producteur et du consommateur. Les éléments demandant une analyse complémentaire sont également notés.

2.0 Facteurs de l'offre et de la demande qui influencent le système de commercialisation

2.1 Production

Dû à l'action combinée de la sécheresse et des sauterelles, la récolte céréalière de 1988 n'a atteint que 289.800 t dont 50.000 t provenaient des périmètres irrigués. Ce chiffre est inférieur de plus d'un million de tonnes à la moyenne enregistrée pour 1983-87 et représente un peu plus de 15% du record enregistré en 1987 (1,9 millions de t). Le fait que la production de blé s'est située à son niveau le plus faible depuis les années 20 a entraîné des importations de l'ordre de 2,1 millions de t en 1988, soit le double des niveaux de 1987. Les prévisions de janvier 1989 du ministère de l'Agriculture indiquent une récolte légèrement supérieure à un million de t. Des données historiques sur la production sont présentées sur les Tableaux 1 à 4. 1/

La production céréalière en Tunisie est soumise aux caprices du régime pluvial saisonnier qui entraîne des disparités entre les "mauvaises" et les "bonnes années" d'une ampleur inégalée par la plupart des autres pays. Par exemple, la production nationale de blé dur s'est élevée en moyenne à 686.000 tonnes pendant ces 14 dernières années (1975-1988). Pourtant, on a eu deux années record (1985 et 1987) et deux années catastrophiques (1988 et 1986). La production de blé dur pendant les bonnes années atteignait pratiquement 1,1 million de tonnes alors qu'elle n'était que de 167.000 tonnes en 1988 et de 378.000 en 1986. Les fluctuations sont encore plus accentuées dans les

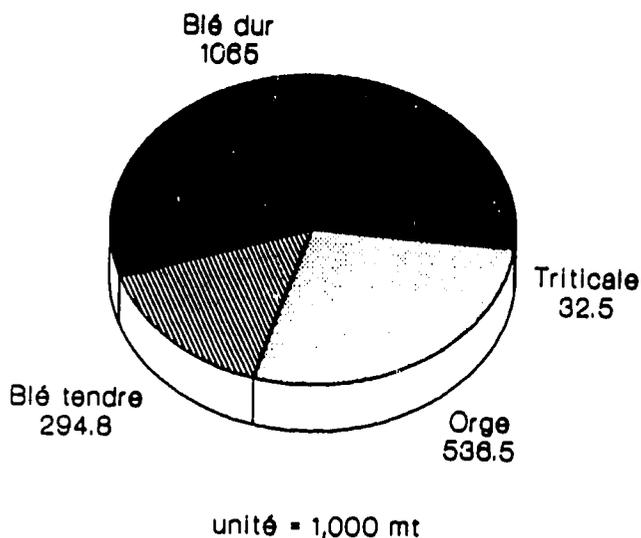
1/ Tableaux suivent la page 56.

exploitations marginales du centre-sud. En effet, la production dans ces régions a atteint en moyenne 102.000 tonnes pendant les 14 dernières années, mais là aussi les moyennes sont trompeuses. La production dans le Centre-Sud a atteint des maximums de 347.000 tonnes en 1985 et 185.000 tonnes en 1987 et des minimums de seulement 14.000 et 16.000 tonnes en 1986 et 1988.

Les céréales occupent deux-tiers des superficies cultivées dans le Nord de la Tunisie, environ trois-quarts au Centre-Sud, soit un total annuel d'environ 1,4 millions d'hectares. Environ 60% des superficies consacrées aux céréales se situent dans le Nord qui représente l'essentiel de la production. Si les superficies cultivées tendent à être plutôt stables, les rendements moyens par contre fluctuent énormément. De 1982 à 1986, les rendements annuels moyens de blé dur se situaient entre 5,2 et 12,2 quintaux/hectare; le blé tendre, qui correspond plus à ce qu'on appelle blé dur en Amérique du Nord, avait un rendement moyen de 8,5 à 18,5 qx/hectare. Les rendements moyens de l'orge étaient de l'ordre de 3,2 à 8 qx/hectare. (Khaldi, Enquête de base).

Les céréales cultivées en Tunisie sont soit consommées ou utilisées comme semence dans les exploitations agricoles ou elles sont produites, vendues par le biais de filières officielles ou sur le marché parallèle. De 1982-86, une moyenne de 39% de l'ensemble des céréales ont été écoulées sur le marché officiel, dont 40% de blé dur, 67% de blé tendre et 24% d'orge (cf. Tableaux 1 à 4). C'est dans le Nord que les activités de collecte officielles sont les plus importantes puisqu'elles représentent depuis 1975 plus de 98% des collectes officielles. Les détails du système de commercialisation sont donnés ci-après.

Figure 1: **Composition de la Production Céréalière 1987/88**



Source: Ministère de l'Agriculture

Graphique d'Abt Associates

Bien que l'on ne dispose pas de données sur la commercialisation des cultures par taille d'exploitation, les données de l'enquête de base indiquent qu'environ deux-tiers des exploitations tunisiennes ont moins de 10 hectares et qu'ensemble elles représentent environ 17% du total des terres arables. Il est fort probable que les petites exploitations détiennent en fait une fraction encore plus petite de la production commercialisée puisqu'elles consomment une large partie de leurs propres productions et sont peut-être les plus intéressées à vendre la partie restante sur le marché parallèle.

A l'autre bout, moins de 5% de toutes les exploitations agricoles ont plus de 50 hectares, mais elles contrôlent environ 40% des terres arables (tiré de Khaldi). Dans le Nord, environ 2.200 exploitations agricoles avec plus de 50 hectares représentent environ 437.000 hectares de la superficie agricole, y compris 215.000 hectares de céréales (FAO). Cela représente environ un quart de la superficie plantée en céréales dans le Nord.

Si les données ci-dessus ne sont que des estimations grossières sur les ventes céréalières par taille d'exploitation agricole, elles n'en indiquent pas moins le dilemme fondamental qui se pose aux responsables tunisiens : une politique visant à collecter une grande proportion des cultures céréalières pour les consommateurs urbains pourrait se concentrer sur une part relativement petite des grandes exploitations tunisiennes. Par contre, une politique qui cherche à protéger les revenus de la grande partie des producteurs agricoles de la Tunisie par le biais des prix et débouchés devra se concentrer sur une petite part de la production céréalière.

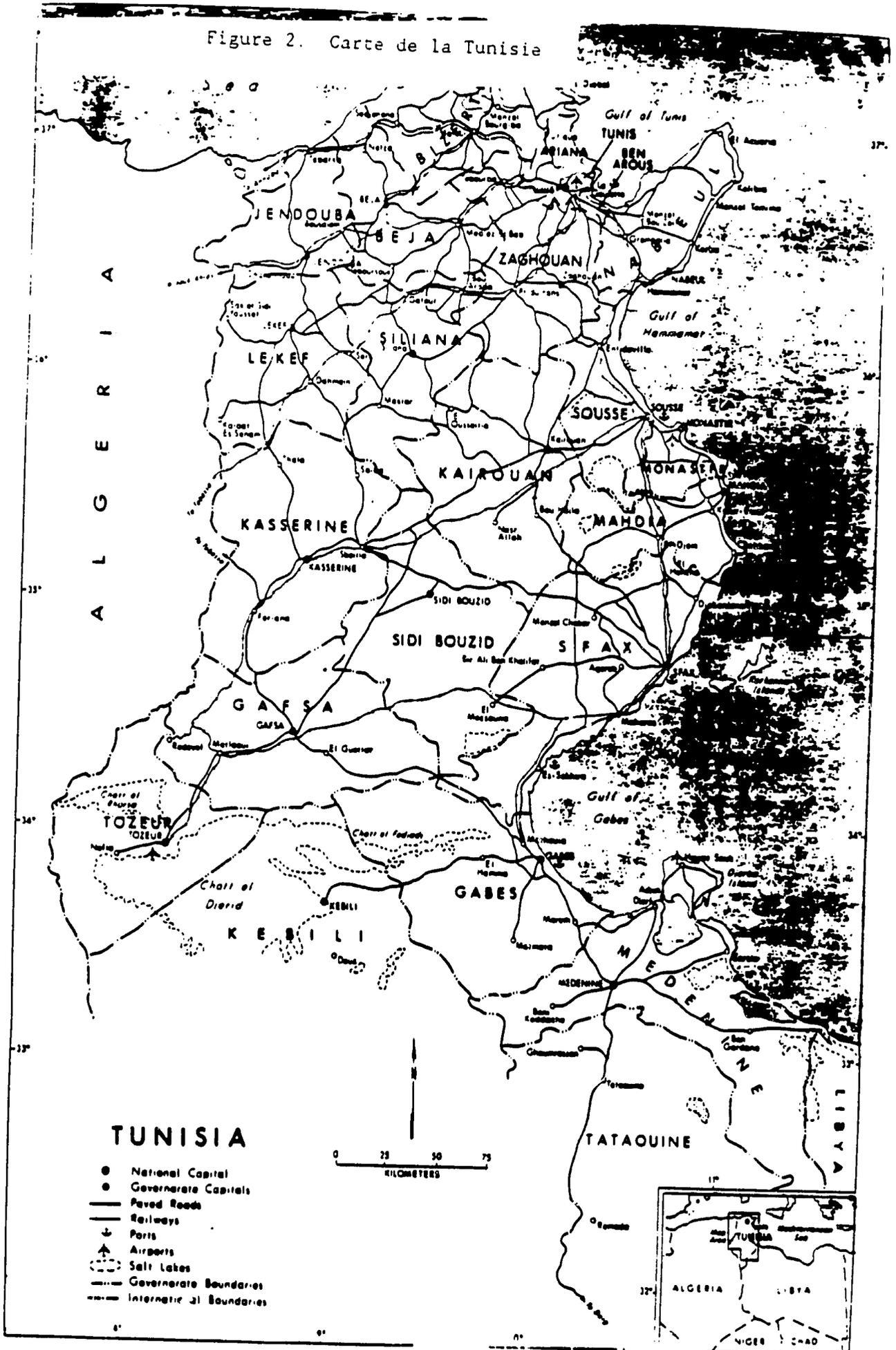
2.1.1 Perspectives de production et ses conséquences pour la commercialisation

Un plan d'action à l'encontre du secteur céréalière doit envisager l'avenir aussi bien que le présent. Un système qui fonctionne plus ou moins bien en 1989 peut complètement s'écrouler sous les demandes d'une production et d'importations croissantes nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de la Tunisie en l'an 2000.

Une simple extrapolation des tendances historiques présentées sur les Figures 3 et 5 indique une croissance lente pour la production céréalière totale et des importations en hausse pour le reste du siècle. En ce qui concerne le blé tendre qui représente environ la moitié des céréales importées, la tendance de la production suit une ligne très horizontale alors que les importations ont augmenté bien plus rapidement que les importations globales (Figures 4 et 5).

Une étude de faisabilité récente dégage un certain nombre de prévisions de la production pour les années 1991 à 2000 (CNEA-SIDES-TECI). Nous proposons ici, aux seules fins d'analyse, deux scénarios qui indiquent l'éventuelle fourchette des changements dans la production qui se répercuteraient sur les demandes exercées sur le système de collecte local.

Figure 2. Carte de la Tunisie



Selon des prévisions fondées sur des hypothèses optimistes, les rendements dans la région du Nord iraient en s'accroissant de 4 à 7% d'ici 1991 et de 7 à 10% d'ici l'an 2000 et dans la région du Centre-Sud de 0,75 à 1,15% d'ici 1991, et 1,6 à 1,7% d'ici l'an 2000.

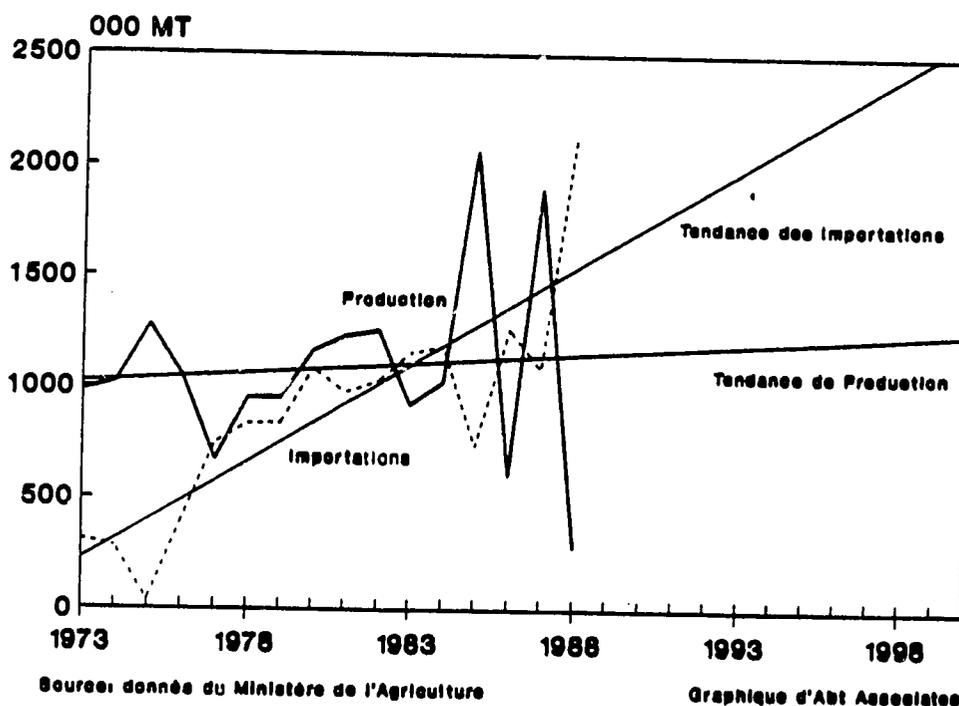
Le scénario le plus pessimiste suppose des rendements constants dans la partie Sud et centrale du pays, et des rendements moyens qui augmentent de 1,5 à 1,8% par type de céréales entre 1980-83 et 1991 et de 3 à 3,6% d'ici l'an 2000.

Dans les deux scénarios, le Nord reste la source la plus importante de la production céréalière, représentant environ 85% de la production totale s'élevant à 1,3 à 1,7 millions de tonnes en 1991 et 1,5 à 2 millions de tonnes en l'an 2000. Le Nord devrait représenter environ 90% de la production de blé dur, 93% de la production de blé tendre et 70% de la production d'orge.

La répartition régionale de la production influence énormément le type de service que le système de distribution des céréales fournit ou devra fournir dans les différentes régions du pays. Probablement que l'essentiel des activités de collecte continueront à se faire dans le Nord. Une libéralisation des activités de collecte pourrait vivement intéresser d'autres opérateurs dans le Nord où la disponibilité d'un approvisionnement abondant peut contribuer à faire baisser les coûts unitaires de collecte.

Dans le cadre du système actuel, la plupart de ce qu'on appelle les centres de collecte dans le sud sont avant tout des centres de distribution. Pour le moment, étant donné que l'OC travaille sur l'ensemble du pays, les activités de collecte dans le Nord couvrent les coûts fixes liés à la distribution dans le sud. Les deux coopératives, la CCGC et la COCEBLE interviennent exclusivement dans le Nord.

Figure 3: **Production et Importations des Céréales**
Passé et Projections des Tendances



Si l'OC ou une autre organisation publique se charge de la distribution dans le Sud mais ne joue qu'un petit rôle dans les activités de collecte du Nord, il faudra assumer explicitement les coûts de distribution dans le sud. Cette question devrait être traitée de manière plus détaillée lors la seconde étape de la présente étude ou dans le cadre d'une analyse séparée.

Le VIIe Plan de développement de la Tunisie vise une autosuffisance à 100% pour le blé dur d'ici 1991, une autosuffisance de 31% pour la production de blé tendre. La sécheresse de 1988 et les perspectives incertaines pour 1989 ne permettent guère d'espérer que ces objectifs seront atteints, mais ils n'en supposent pas moins un investissement accru dans le système de collecte et de distribution local. Les décisions de politique prises dans un avenir proche influenceront la mesure dans laquelle ces ressources peuvent être obtenues par le biais de formules d'association entre les organisations publiques et privées et les communautés financières internationales.

2.2 Importations

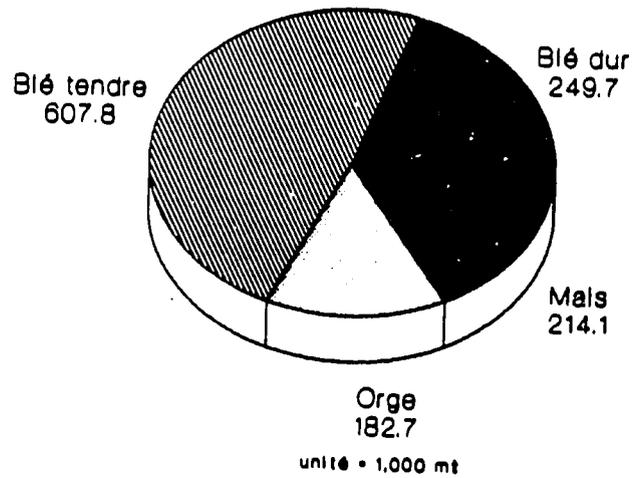
Alors qu'elle était un exportateur occasionnel de blé dur dans les années 70, la Tunisie est actuellement un importateur important (même si les volumes varient). Les importations de céréales sont projetées à 2,137 millions de tonnes métriques pour 1988, dont 619.000 t de blé dur, 703.000 t de blé tendre, 615.000 t d'orge et 200.000 tonnes de maïs. En revanche, en 1974 les importations de céréales s'élevaient au total à 307.000 t et à 1.300 t en 1986 (cf. Tableaux 5 à 8).

La capacité de stockage et de distribution vient de passer à 170.000 t pour assurer un meilleur déroulement des activités d'importation. Un prêt de la Banque mondiale a permis de construire, d'agrandir et de remettre en état des installations destinées (à l'exception de 18.000 tonnes) aux importations de céréales.

Le coût des importations de céréales de la Tunisie est fonction des cours mondiaux, des taux de change, des types et qualités de céréales achetées, des coûts liés à la livraison des céréales en Tunisie et des programmes de ventes, de crédit et d'aide à des conditions libérales, tels que EEP (Bicep) et PL480 des Etats-Unis; remboursement des exportations de la CEE; COFACE de la France et WFP(PAM) des Nations Unies.

La dévaluation du dinar tunisien (DT) en 1986 a conduit à un renchérissement des prix à l'importation, mais un affaiblissement du dollar américain depuis 1985 a permis de compenser en partie ce renchérissement. Une offre à des conditions très libérales a permis jusqu'en 1988 de diminuer les coûts unitaires à l'importation au moment où la sécheresse ou d'autres facteurs poussaient les prix à la hausse. Par conséquent, le coût moyen (à vérifier) des importations de blé pour le pain en 1988 s'est élevé à environ 150 DT/t (161 dollars) et le coût du blé dur à 200 DT/mt (223 dollars). L'orge importé coûte en moyenne 135 DT/mt (137 dollars).

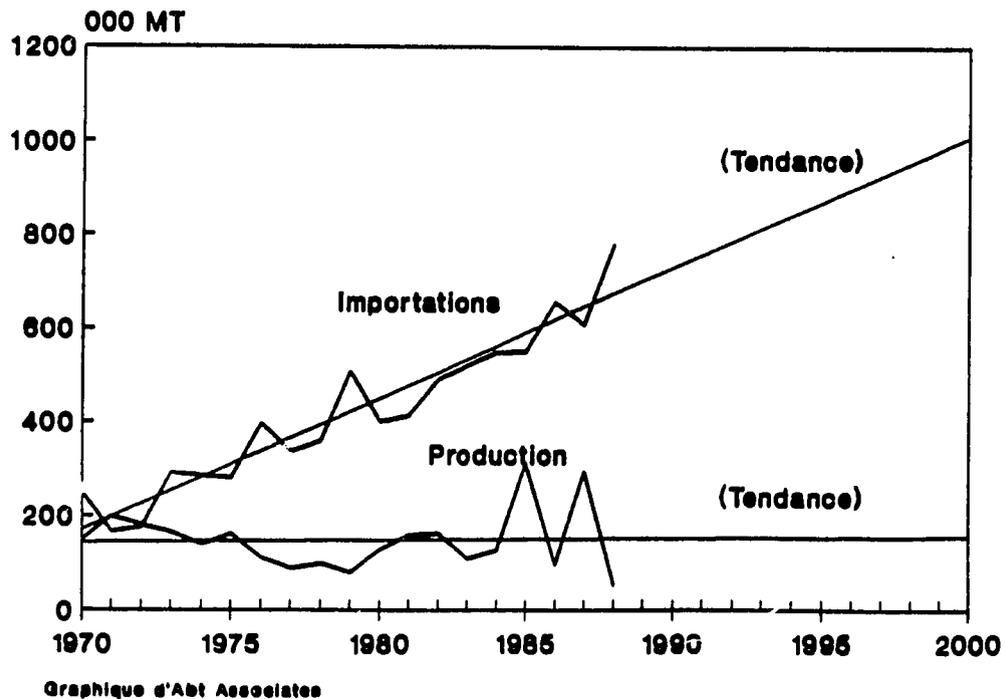
Figure 4: Composition des Importations Céréalières
1987/88



Source: Office des Cereales

Graphique d'Abt Associates

Figure 5: BLE TENDRE
Production et Importations



2.3 Consommation et dépenses

Les 7,8 millions d'habitants de la Tunisie consomment actuellement environ 1,6 millions de tonnes de céréales par an, le blé dur représente environ 57% de la consommation totale, le blé tendre 39% et l'orge environ 4%. La consommation par habitant, estimée en moyenne à 209 kg, se situe dans une fourchette allant de 162 kg par habitant dans les grandes métropoles à environ 247 kg par habitant dans les zones rurales. Cela fait de la Tunisie un des plus grands consommateurs de céréales dans le monde. Le blé tendre, surtout sous forme de pain, représente environ trois-quarts de la consommation urbaine mais moins d'un-cinquième de la consommation rurale. Le blé dur, surtout pour le couscous, les pains traditionnels et les pâtes, représente trois-quarts de la consommation rurale et environ un-quart de la consommation urbaine. L'orge ne représente qu'une petite partie de la consommation rurale et est négligeable au niveau de la consommation urbaine. L'orge sert également d'aliment pour bétail.

La politique tunisienne cherche avant tout à stabiliser les prix céréaliers à la consommation. Par le passé, la stabilisation des prix à la consommation se faisait par le biais d'une imposition pour le producteur. Récemment, étant donné qu'on a cherché à encourager la production grâce à des prix plus élevés, il a fallu subventionner davantage les faibles prix à la consommation et les quantités croissantes.

Les dépenses céréalières par habitant sont passées de 13,1 DT en 1975 à 28,9 DT en 1985 (INS). En termes réels ajustés pour l'inflation, les dépenses étaient environ les mêmes en 1975 et en 1985, en fait légèrement inférieures au niveau de 1980. Pourtant, les dépenses totales en valeur nominale ont triplé et ont augmenté de 50% en termes réels (133,7% à 183,5% en dinars de 1985).

La part alimentaire dans les dépenses totales est passée de 42% en 1975 et 1980 à 39% en 1985. Pendant la même époque, les dépenses pour les céréales ont baissé pour passer de 21,4% des dépenses alimentaires totales à seulement 15,8% en 1985. Un accroissement des dépenses pour la viande et les volailles (18,2% à 22,2%), le lait et les oeufs (7,2% à 9,9%) montre que la consommation directe des céréales est partiellement remplacée par des céréales transformées en protéine animale.

La part alimentaire et céréalière dans les dépenses totales varie énormément selon les régions. Les dépenses alimentaires par habitant sont les plus élevées à Tunis (250,5 DT) et dans la région Centre-Est (202,2 DT). Elles sont à leur niveau le plus faible dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest (134,4 DT). Mais, exprimée en pourcentage des dépenses totales, la part alimentaire est la plus faible dans le district de Tunis (34,6%) et la plus élevée dans le Nord-Ouest (47,3%).

Les céréales ne représentent que 11,7% des dépenses alimentaires totales dans le district de Tunis, mais représentent par contre 23,6% dans la région du Centre-Ouest où elles s'élevaient à 32,8 DT par habitant en 1985.

Dans l'ensemble, les dépenses en Tunisie sont légèrement biaisées puisque ce sont les couches les plus aisées qui représentent 78,3% des dépenses. La moitié des dépenses totales ont été faites par 20,3% de la population la plus aisée.

Comme on peut le penser, les coûts alimentaires représentent l'essentiel des dépenses de ceux qui dépendent le moins, 60,6% de ceux qui dépendaient moins de 100 DT en 1985, comparé à 26,3% des dépenses de ceux qui dépendaient plus que 800 DT. Mais ce dernier groupe dépendait environ huit fois plus que le premier pour les aliments.

La proportion céréalière dans les dépenses totales a également baissé au fur et à mesure que les dépenses totales s'accroissaient, représentant 32,6% des dépenses pour ceux qui dépendent moins de 100 dinars par personne et par an, et seulement 10,4% pour ceux qui dépendent plus de 800 DT. La différence ici dans les dépenses totales est bien plus faible, allant de 15,8 DT par personne pour ceux qui dépendent le moins à 39,7 DT pour ceux qui dépendent le plus.

Consommation future

Selon les estimations du ministère de l'Agriculture, la croissance démographique et les augmentations de revenus devraient entraîner une augmentation de 53% dans la consommation céréalière totale d'ici l'an 2000. On prévoit un accroissement de 4,2% dans la consommation par habitant (tiré de Cheffai, page 5). Cela signifie que la maintien du système actuel et du niveau de subventions pour les produits céréaliers exigera dans les dix ans à venir un accroissement notable des coûts.

Tableau 9. Projection de la consommation céréalière

	Total tonnes	Total par habitant (kg)
1985	1,5	208,5
1991	1,8	210,5
1996	2,0	213,3
2001	2,3	217,3

Source: République tunisienne. Ministère de l'Agriculture. DPSAE. Prévision de la consommation humaine à moyen et à long terme. Septembre 1986.

2.4 Prix et subventions

La politique actuelle du Gouvernement de la Tunisie (GT) vise à maintenir au même niveau les prix des céréales sur l'ensemble de la Tunisie et tout au long de la campagne (1er juin - 31 mai). Cela est réalisé en versant des subventions pour le blé qui s'élèvent à 168 millions de dinars en 1988 et sont prévues à 234 millions de dinars en 1989. Ces subventions compensent les coûts de stockage, le financement, le transport, la revente et la main d'oeuvre. Les subventions céréalières représentent environ la moitié à deux-tiers des dépenses totales de la Caisse générale de compensation.

En dernier lieu, le programme de subventions céréalières cherche à maintenir à un faible niveau le prix du pain et des produits céréalières tels que le couscous et les pâtes. Actuellement, le blé pour le pain acheté aux producteurs à 19 DT par quintal (100 kg) est vendu aux minotiers à raison de 7,4 DT/qx. Le blé dur acheté aux producteurs à 21 DT/qx est revendu à 9,1 DT/qx après avoir payé les coûts de manutention, de transport et de stockage, et souvent avec un crédit de 60 jours sans intérêt.

En 1984, l'annonce d'un doublement du prix du pain a été à l'origine d'émeutes bien que l'opposition politique semblait adhérer à cette mesure. Les émeutes récentes auxquelles on a assisté en Algérie, lorsque ce pays a augmenté le prix du pain, vont probablement influencer la décision des responsables tunisiens en ce qui concerne la réduction des subventions aux produits céréalières. Bien que les subventions puissent être progressivement diminuées, la présente analyse part du principe que toute réforme institutionnelle qui sera entreprise doit assumer qu'un certain niveau de subventions continuera à être maintenu.

Tableau 10. Subventions de la Caisse générale de compensation

Produit	1985	1986	1987	1988	1989*

Blé dur					
Quantité (1000 QX)	5.247	5.853	6.190	6.500	6.500
Subvention (1000 DT)	45.237	31.673	55.340	58.241	86.977
Blé tendre					
Quantité (1000 QX)	5.936	6.754	6.365	7.000	7.000
Subvention (1000 DT)	43.067	37.468	37.787	52.478	65.308
Orge					
Quantité (1000 QX)	886	2.260	1.128	2.400	2.500
Subvention (1000 DT)	2.170	2.218	1.147	18.805	10.103
Subventions céréalières totales	139.172	114.348	114.719	168.000	234.000
Total subventions et autres	262.200	218.000	205.400	274.000	370.200

* Prévisions

Source: CGC

Tableau 11. Prévisions de subventions céréalières de la CGC pour 1989

		(millions de DT)

Ventes céréalières en dessous des coûts		150,8
Office des céréales	124,4	
Coopératives	26,4	
Marge des transformateurs		22,0
Minoteries	17,0	
Boulangeries	4,0	
Transport	1,0	
Autre		8,8
Pommes de terre à semences	3,0	
Orge (additionnel)	5,8	
Marge brute pour OC		51,8

Total subventions 1989 (estimation)		233,4

Source: Office des céréales

Qui bénéficie des subventions céréalières?

Les subventions céréalières pour 1989 coûteront à la Caisse environ 30 TD pour chaque homme, femme et enfant en Tunisie. Aux prix subventionnés, cela permettra d'acheter plus de 400 baguettes par an et par personne.

Les données présentées ci-dessus montrent que chaque Tunisien bénéficie de la subvention céréalière. Sur une base par habitant, une analyse très grossière indique que probablement ceux qui ont les revenus les plus élevés touchent 2,5 fois plus que ceux qui dépensent le moins. Pourtant, étant donné que les dépenses pour les céréales représentent l'essentiel des dépenses totales des Tunisiens les plus pauvres, c'est ce groupe qui souffrirait le plus si l'on renchérisait le prix des produits céréaliers. Il n'entre pas dans la portée de la présente étude d'identifier la manière la plus efficace de cibler les subventions mais cette question devrait être étudiée plus en détail dans le cadre d'une stratégie visant à diminuer le coût des subventions actuelles.

Si les niveaux de subvention actuels contribuent déjà aux coûts plus élevés de la CGC, l'avenir risque d'être pire si l'on ne procède pas à des réformes politiques (La Presse, 12 janvier 1989). Le coût des subventions céréalières à elles seules pourraient atteindre 350 millions de DT d'ici la fin du siècle si la consommation céréalière continue à augmenter à un rythme de 3% par an.

Figure 6: CAISSE GENERALE DE COMPENSATION
Dépenses Céréalières et Totales

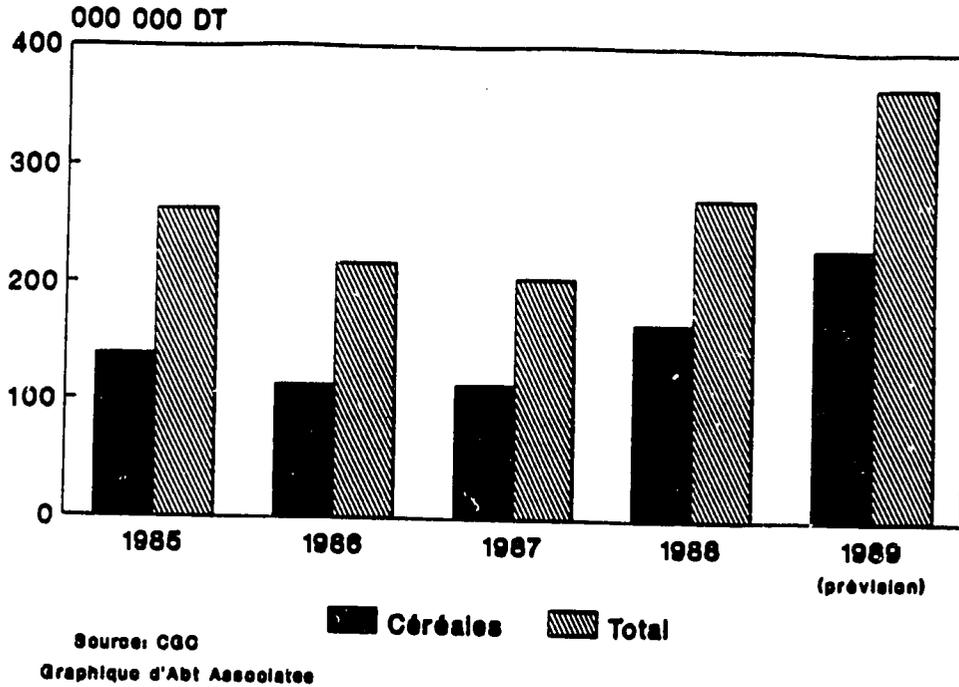


Figure 7: Caisse Générale de Compensation
Composition des Dépenses Céréalières

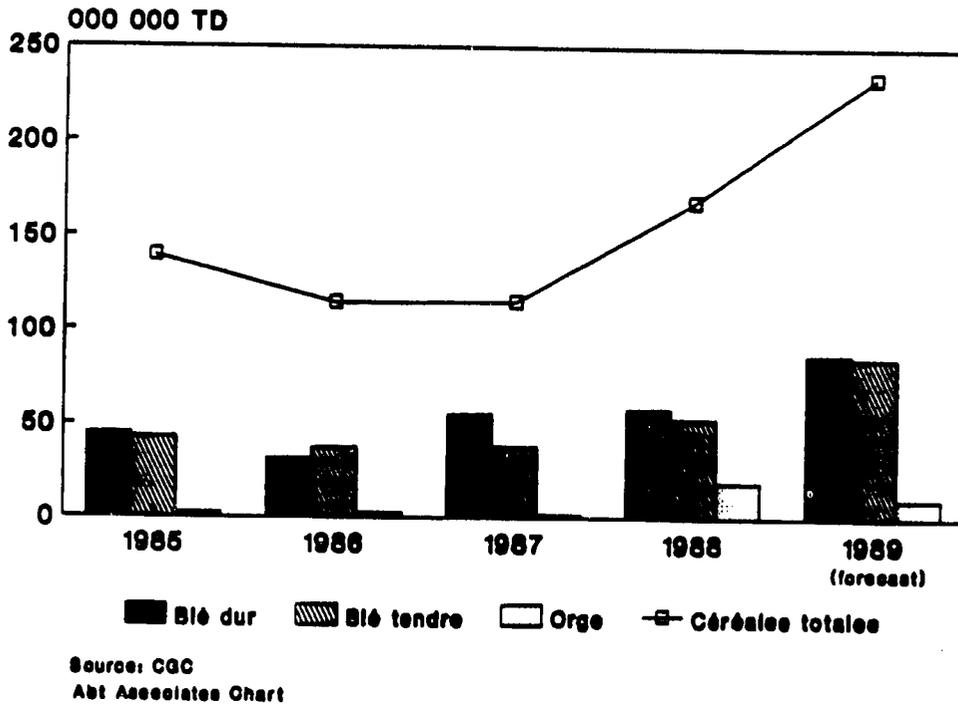
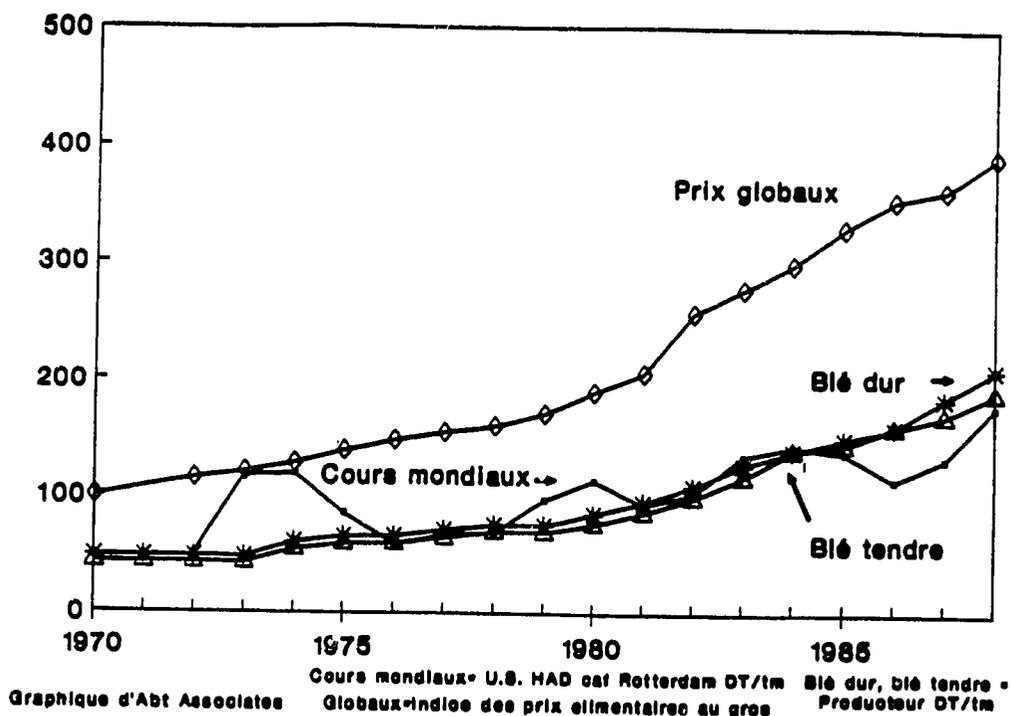


Figure 8: Prix céréaliers à la production comparés aux cours mondiaux et prix globaux



3.0 Le système de commercialisation des céréales nationales et importées

3.1 Collecte des céréales locales

3.1.1 La filière officielle

C'est l'Office des céréales (OC) qui détient officiellement le monopole de la collecte des céréales. Dans les faits, deux coopératives, la Coopérative centrale de grandes cultures (CCGC) et la Coopérative centrale du blé (COCEBLE), participent également, en tant que représentantes de l'OC, à la collecte et au stockage officiels des céréales nationales. Elles s'occupent en moyenne de 30 à 20%, respectivement, du volume de céréales acheminées par les filières officielles. Pendant les cinq dernières années, la collecte de l'OC représentait 42% de la collecte totale de blé tendre, 62% de la collecte de blé dur et 43% de la collecte officielle d'orge.

Les exploitants agricoles qui vendent leurs céréales à l'un des organismes stockeurs officiels doivent prendre en charge les coûts de transport jusqu'au centre de collecte le plus proche. Les céréales en sac constituent l'essentiel des transactions, bien que les centres de collecte soient de plus en plus équipés pour traiter les quantités en vrac. Les exploitants agricoles louent des sacs auprès de l'organisme stockeur et, pendant la période qui suit immédiatement la moisson, il y a souvent des pénuries de sacs.

Les sources officielles signalent que dans les grandes zones de production, les exploitants habitent dans un rayon de 25 km du centre de collecte le plus proche. Il arrive que l'OC et les deux coopératives ont des centres dans la même ville, mais en général seulement un des deux est représenté. Les céréales doivent être triées, pesées et classées lorsqu'elles arrivent au centre. Mais dans la pratique, il est souvent difficile de le faire à cause des quantités massives apportées pendant les mois de juillet et août.

Les prix versés aux producteurs sont fixés par un décret annuel qui prévoit des primes et des rabais de qualité. Plusieurs observateurs indiquent qu le choix d'un organisme stockeur se fait souvent en fonction de la classification plus élevée des céréales et donc du prix plus élevé qui y est pratiqué. Tout le monde semble d'accord pour dire que le système d'agrèage ne permet pas d'évaluer objectivement la qualité. Cela peut être dû en grande partie au manque de matériel et de personnel formé pour classer les céréales. On signale que l'agrèage subjectif sert de base à la compétition des prix.

Une fois que les céréales sont vendues à l'organisme stockeur, elles devraient en théorie être rassemblées et transportées à Tunis. Là aussi dans la pratique, les goulots d'étranglement sont courants au niveau des transports, suite à un système ferroviaire et routier âgé, et les installations de stockage qui généralement datent d'avant l'indépendance en 1956 ne permettent pas d'acheminer rapidement les céréales et, même dans les installations plus modernes, les céréales sont entassées en sacs et on attend un moment plus calme pour les écouler.

Finalement, la majeure partie des céréales sont transportées à Tunis où se situent 11 des 20 minoteries du pays et l'essentiel du restant des céréales doit être acheminé aux autres grands centres de transformation.

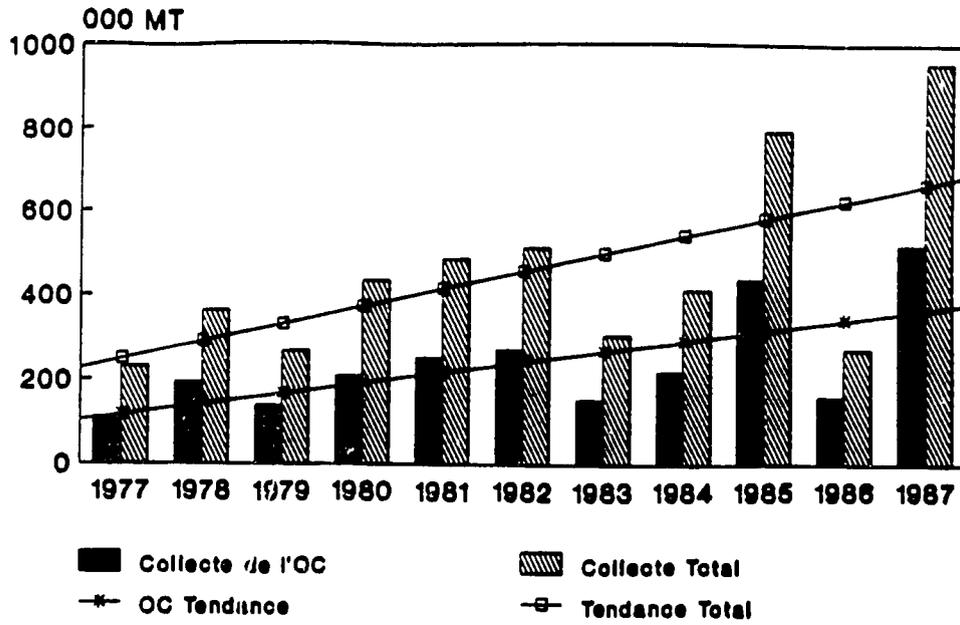
Même si la collecte par les filières officielles est théoriquement organisée sur l'ensemble du pays, c'est dans le Nord que sont concentrées les installations et les activités de collecte puisque c'est là que se fait pratiquement tout le travail de collecte officiel. La pluviosité annuelle dans le Nord s'élève en moyenne à 600 mm, c'est-à-dire deux ou trois fois celle du Centre-Sud.

De 1975 à 1983, la collecte des céréales au niveau national représentait en moyenne 35% de la production et de 1984 à 1988 cette proportion a grimpé à 46% suite aux prix plus élevés versés aux exploitants agricoles. Dans la région cultivée du Nord, la collecte de blé dur a atteint en moyenne 56% de la production ces dernières années et est allée jusqu'à 82% pendant la campagne actuelle, grâce à une campagne promotionnelle avec des primes qui visaient à préserver le stock de semences des variétés de blé dur tunisiennes. La collecte de l'OC par Gouvernorat est présentée sur la Figure 11 et les Tableaux 12 à 15.

La collecte des céréales dans le Centre-Sud n'est pas aussi sensible aux excédents de production ou aux campagnes spéciales. Ces quatorze dernières années, les achats de blé dur dans le Centre et le Sud se sont élevés en moyenne à 6.000 tonnes, soit moins de 2% de la collecte totale. Et même ce chiffre modeste est trompeur puisque pendant dix des quatorze dernières

Figure 9

Collecte officielle des céréales part de l'Office des Céréales, 1977-87

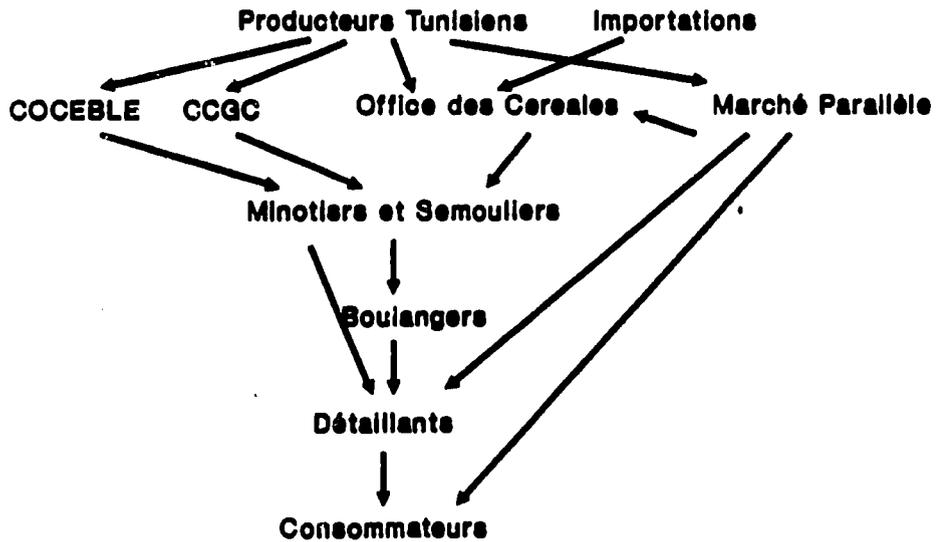


Source: Office des Cereales

Abt Associates Chart

Figure 10.

Système Tunisien de commercialisation des céréales



Graphique d'Abt Associates

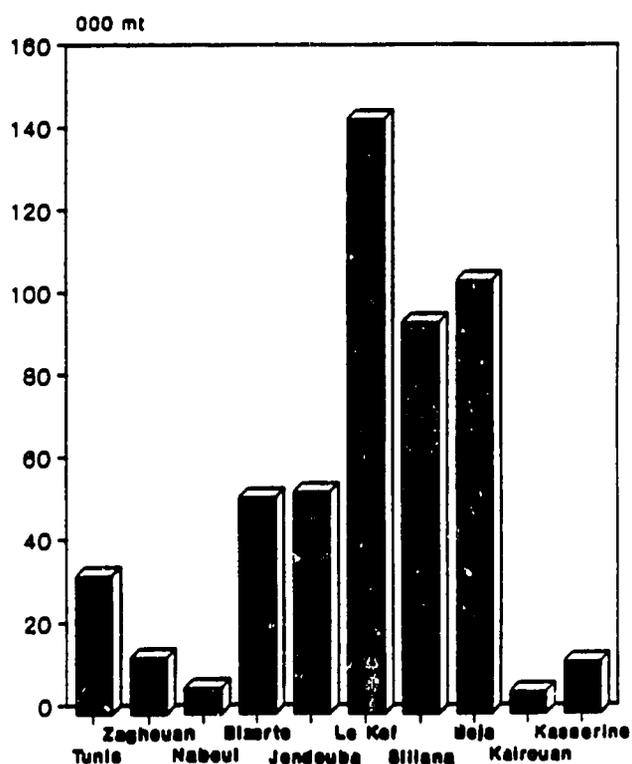
années, les collectes étaient inférieures à 1.000 tonnes. Lors de l'année record de 1985, les collectes ne se sont élevées qu'à 26.000 tonnes, soit 6% de la production régionale; et la campagne pour le stock de semences de 1988 n'a permis de rassembler que 500 tonnes dans le Centre et le Sud, soit 3% de la production.

3.1.2 Le marché parallèle

Outre les céréales vendues par les filières officielles, jusqu'à 60% de la récolte céréalière est soit consommée dans les exploitations agricoles où les céréales sont cultivées soit vendue par le biais des filières du marché parallèle qui, tout en étant illégal, n'en est pas moins toléré. Pendant les quinze dernières années, diverses études et certains observateurs ont estimé qu'entre 10 et 40% de la production céréalière tunisienne est écoulee sur le marché parallèle (Mock, FAO). Etant donné que cette activité est théoriquement illégale, il n'est guère possible de contrôler les volumes, les prix et le fonctionnement de ce marché.

Figure 11.

Collecte totale des céréales par l'OC par Gouvernorat 1987-88*



* situation au 30/11/1987

Source: Office des Cereales

Abt Associates Chart

Les interviews que nous avons eues sur le terrain pour réaliser la présente étude indiquent qu'une partie des céréales qui sont collectées sur le marché parallèle arrivent sur le marché officiel par le biais de ventes des négociants privés qui sont également des exploitants agricoles. Il semble que certains producteurs soient prêts à vendre à des prix légèrement inférieurs que le prix officiel, si les négociants privés les payent au comptant et achètent les céréales dans les marchés ou dans l'exploitation agricole ce qui permet d'éliminer certains coûts de paperasserie, de collecte et de transport. De plus, certains producteurs cherchent à étaler leurs ventes en petites quantités; d'autres affirment que le fait d'éviter de payer des impôts et de pouvoir rembourser les dettes pour les intrants est également un facteur contribuant aux ventes sur la marché parallèle. Le fonctionnement du marché parallèle fera l'objet d'une étude complémentaire pendant la seconde étape de la présente étude.

3.1.3 Déroulement des activités officielles de collecte des céréales

Le système de fonctionnement et de régulation actuel du marché céréalier est aux yeux de beaucoup coûteux et peu satisfaisant. Pendant les années de production moyenne, les goulots d'étranglement aux points de collecte juste après la moisson ont entraîné des conséquences telles que:

- o Pesée et classification des céréales inexactes ou du moins controversée,
- o Impossibilité de séparer les grains dans les centres de collecte et donc de tirer avantage du système d'agrégage,
- o Manque d'installations de stockage et, par conséquent, pertes inutiles au niveau des céréales stockées,
- o Investissement très cher pour les sacs suite à l'incapacité d'utiliser des installations prévues pour les manutentions en vrac,
- o Les organismes stockeurs signalent que le paiement pour le stockage et les autres activités de commercialisation ne suffisent pas à couvrir leurs coûts.

L'OC a diverses autres activités outre son rôle premier qui consiste à collecter et importer les céréales. S'agissant notamment de sa participation aux minoteries STIM et GIAB, à la boulangerie industrielle SOTEBI, à l'usine de fabrication d'aliments de bétail SNAC, à l'usine de levure STL et ses diverses participations dans d'autres minoteries et dans le tourisme et activités du genre importations et distribution de semences de pomme de terre et d'insecticides. Dans certains cas, ces activités ont pu être importantes par le passé mais plus récemment, nombreuses d'entre elles ont détourné l'attention de la Direction de l'OC de sa mission première.

L'OC n'a pas été en mesure de fournir les documents justifiant sa situation de gestion financière. La modification des systèmes financiers et comptables de l'OC proposée par l'étude CNEA/SORE en 1984 n'a abouti qu'à de maigres résultats. Un audit demandé par la Banque mondiale, en vue de la seconde étape de son projet visant à améliorer la capacité de stockage, a trouvé

qu'il était impossible d'examiner les livres en l'état actuel des choses. Toute une année d'efforts a juste permis de préparer un bilan provisoire pour le début de l'année 1987. En fait, cela signifie que l'on efface l'ardoise et qu'on recommence à zéro même si certaines rubriques dans les livres remontent plus loin que l'indépendance de la Tunisie en 1956. Un nouveau directeur financier a pris ses fonctions officiellement le 1er janvier 1989 à l'OC et d'autres changements organisationnels sont à l'étude. Ils devraient être discutés lors de la réunion du Conseil d'administration de l'OC prévue le 26 janvier 1989.

La portée de la présente étude s'est trouvée nettement limitée par le manque de données financières solides. Cela nous a notamment empêché d'atteindre certains des objectifs stipulés dans les termes de référence. Il est impossible de calculer les coûts de commercialisation puisque l'on ne dispose pas d'un système de comptabilité analytique. Mais les subventions publiques pour les coûts de stockage, de transport et de financement sont gérées par l'OC. Cela montre que les responsables sont prêts à assumer les coûts de la commercialisation mais ne nous donne pas les coûts effectifs.

3.2 Les intervenants dans le commerce des importations céréalières

L'OC détient théoriquement et pratiquement le monopole des importations (et des exportations) de céréales. Les sociétés céréalières multinationales répondent aux appels d'offres de l'OC concernant les besoins d'importations du pays. Les appels d'offre sont publiés dans les grands journaux et envoyés par télex aux sociétés qui participent au commerce des céréales. Les grandes sociétés multinationales ont des représentants à Tunis qui travaillent généralement avec leurs bureaux de Paris ou de Genève et ont également des contacts aux Etats-Unis, en Argentine et dans les autres pays fournisseurs. Les soumissions sont dépouillées par une commission de l'OC avec environ 12 participants provenant de divers organismes publics de la Tunisie.

Si, par le passé il semble qu'on avait l'habitude de négocier avec plusieurs des soumissionnaires les moins chers pour arriver à la meilleure offre finale, on nous a fait savoir que depuis 1988 on a tendance à adjudger le marché en fonction des offres initiales les moins chères. L'OC a mis au point un cahier de prescriptions générales pour améliorer les conditions d'achat.

L'origine des achats est souvent influencée par les termes de faveur qui entourent les céréales. Ces dernières années, la part américaine du marché a augmenté suite aux conditions extrêmement favorables dans le cadre d'EEP et la Loi publique 480. Cela semblerait avoir créé certains problèmes avec les fournisseurs européens traditionnels en 1988. L'OC a indiqué que les achats effectués dans le cadre de l'EEP sont simplifiés par rapport aux achats dans le cadre du refinancement des exportations par la Communauté européenne car ces derniers sont déterminés hebdomadairement par le Comité de la gestion des céréales de la Commission de la Communauté européenne à Bruxelles. Alors que les contacts directs avec le Service agricole pour l'étranger de l'USDA permettent de prendre des décisions quant au niveau de primes de l'EEP pendant toute la semaine.

Par le passé, les prix à la production en Tunisie ont été plus faibles que le coût d'importation des céréales. Les subventions pour l'importation des céréales ont encouragé des importations plus importantes pour la consommation humaine et le fourrage des animaux. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, le Gouvernement a dévalué le dinar en 1986, décourageant ainsi les exportations. Il a également convenu d'appliquer un taux de protection uniforme de 25% de manière à ce que l'agriculture ne soit pas désavantagée par rapport au secteurs industriels. Début 1987, on a instauré le tarif minimum de 15% sur les importations. Auparavant, les importations alimentaires n'étaient pas soumises à des droits de douane. La fluctuation des prix sur les marchés céréaliers mondiaux conjuguée au prix de faveur et autres termes entourant les importations tunisiennes ont rendu l'application de ces politiques difficile. Vers la fin de 1988, le coût du blé dur importé s'élevait à environ 200 DT/t coût frais? de Tunis comparé à un prix à la production de 210 DT/t en 1988. Le coût du blé tendre importé revient à environ 150 DT/t comparé à un prix à la production de 190 DT/t.

L'OC se charge des importations qui transitent par le silo du port à La Goulette ou les nouveaux silos portuaires à Bizerte et Gabes. Ces derniers ont été financés par la Banque mondiale. En 1988, étant donné le volume record des importations, les céréales ont été déchargées directement sur les camions à Rades en utilisant les grues et le matériel dont disposent les bateaux. Les bateaux sont déchargés par des dockers qui sont des employés de l'OC, arrangement quelque peu inhabituel d'après un capitaine de bateau interviewé qui comparait aux autres ports où il déchargeait les marchandises.

Du moins certains des intervenants qui travaillent avec l'OC dans le cadre de diverses activités indiquent qu'il y a eu des améliorations ces dernières années, notamment du côté des importations. Même si l'OC indique avoir payé plus 55.000 DT en surestaries en 1987, il s'agit d'une amélioration notable par rapport à 1984 où elles s'élevaient à plus 10 millions DT puisque les bateaux n'ont été déchargés qu'après six mois. Une meilleure capacité de stockage et des installations portuaires ont permis dans de nombreux cas à l'OC de procéder plus rapidement au déchargement. Néanmoins, certains problèmes persistent au niveau de la prise des décisions concernant les achats, le déchargement et l'enlèvement dans les ports, le paiement des surestaries et les lettres de crédit et autres documents.

Suite à la faible récolte de 1988, il a fallu importer davantage ce qui a lourdement pesé sur le système d'importations de céréales. En effet, le système a été attaqué à son maillon le plus faible. Dans le cas des importations, cela signifie que, même si les installations portuaires modernes sont matériellement capables de décharger des bateaux à raison de 4.000 tonnes par jour, une fois que les silos du port sont pleins, le rythme de déchargement doit suivre à la vitesse à laquelle les céréales sont évacuées du silo pour qu'il y ait de la place pour en mettre de nouvelles. Lorsqu'il faut mettre les céréales dans des sacs et les charger individuellement sur les camions et les wagons de chemin de fer, il arrive souvent que le matériel moderne de déchargement ne sert que pendant six heures par jour. Le paiement de surestaries s'élève à 4.000-5.000 dollars par jour pour les bateaux qui sont déchargés lentement. Même lorsque les camions

évacuent les céréales en vrac, il arrive que le déchargement soit retardé à cause de la disponibilité des véhicules.

Outre les céréales alimentaires, l'OC importe également des aliments de fourrage tels que l'orge et le maïs, d'autres ingrédients pour les fourrages tels que le soja et les pommes de terre de semence. Les importations semblent avoir été plus rémunératrices que les ventes des céréales locales pour l'OC. Avant le renchérissement des cours mondiaux en 1988, il semblait qu'on allait supprimer les subventions sur les céréales fourragères. Par conséquent, les représentants de l'OC ont pris des contacts avec un grand fabricant de fourrage pour pouvoir importer directement ces ingrédients. Cette personne nous a indiqué lors d'une interview que même si son entreprise avait la capacité matérielle et financière d'importer directement, il craignait aussi longtemps qu'il y aurait des subventions, un importateur privé risquait de se retrouver dans une situation où l'on lui demanderait de partager les bénéfices provenant d'achats rentables et d'absorber les pertes lorsque le marché ne serait pas en sa faveur.

Certaines grandes sociétés internationales qui participent au commerce des céréales vendent actuellement à l'OC. L'éventuel risque commercial a été un des problèmes soulevés lorsqu'on a demandé s'il était possible de vendre directement aux importateurs privés. En effet, lorsqu'on travaille avec des organismes parapublics, les accords sont sous-tendus par l'engagement de l'Etat tunisien. Ainsi certaines livraisons ont été faites même lorsque les documents comme des lettres de crédit n'étaient entièrement en bonne et due forme, et cela n'aurait probablement pas été le cas avec un client privé. De la même manière, lorsque l'OC a des arriérés dans le paiement des surestaries, on nous a indiqué que les maisons de commerce savent qu'ils finiront par être payés. On n'accorderait probablement pas la même marge de manoeuvre à un importateur privé. Mais il est également possible que les offres reçues par l'OC tiennent compte de ces antécédents de paiement.

Même si les maisons de commerce multinationales ont appris que les pays où le secteur privé commençait à participer aux importations avaient besoin d'un temps d'apprentissage, leur expérience n'en a pas été toujours négative pour autant. En fait, lorsque les bonnes conditions sont réunies, il est arrivé que les multinationales ont investi pour mettre en place leurs propres aménagements de stockage et de manutention, allégeant ainsi les investissements publics et augmentant la capacité de stockage. Si l'on tient compte de la position centrale qu'occupe la Tunisie dans le Bassin méditerranéen ainsi que d'autres facteurs, certains investissements pourraient être faits dans des aménagements de stockage qui pourraient servir pour la région du Maghreb. La seconde étape de la présente étude pourrait étudier une solution qui assurerait la sécurité alimentaire à la Tunisie et permettrait aux négociants de servir d'autres clients en Afrique du Nord.

Un des problèmes souvent noté au niveau des achats réside dans le système d'appels d'offres qui empêche l'OC, et par conséquent le Gouvernement tunisien, de profiter de certaines occasions qui se présentent sur le marché. Par exemple, il arrive que des cargaisons de céréales puissent être obtenues à de bons prix mais avec des préavis très courts suite à certaines situations dans d'autres ports de la Méditerranée qui ne peuvent pas décharger les

bateaux avec lesquels ils ont passé des contrats ou pour d'autres facteurs. On fait souvent remarquer que les intervenants privés devraient avoir le droit de profiter de telles possibilités.

Lorsqu'on envisage le futur rôle de l'OC dans l'importation de céréales, deux facteurs sont particulièrement importants. Premièrement, les importations jouent un rôle important pour la stabilisation des prix à la production et pour la sécurité alimentaire. Et deuxièmement, tant que le système de subventions est en place, le secteur public jouera un certain rôle dans la régulation des importations et les paiements de la subvention. Il existe néanmoins un certain nombre de possibilités qui tout en protégeant les intérêts publics assurent la rentabilité des opérations d'achat, de manutention et distribution des importations. L'une des plus attirantes qui mérite un examen plus approfondi dans le cadre de l'étape suivante de la présente étude ferait appel à un système de réglementation public qui permettrait à un service commercial indépendant de l'OC et à des importateurs privés de présenter des soumissions pour la subvention minimale requise pour laquelle ils seraient prêts à importer et vendre les céréales au prix officiel. Dans le cadre d'un tel système, l'OC pourrait initialement déléguer ses droits d'importer à ceux qui seraient les importateurs aux coûts les plus faibles. Si on sépare effectivement les activités réglementaires et commerciales de l'OC, il serait possible pour le Service commercial de l'OC de concurrencer et d'être à égalité avec les autres éventuels importateurs. Lorsque l'OC est l'importateur à plus faibles coûts, cet organisme pourrait continuer à importer.

L'OC, en tant que régulateur, continuerait à déterminer les niveaux d'importation nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire. Les niveaux d'importation seraient également utilisés comme moyen de régulation pour maintenir les prix à la production dans une fourchette entre un prix de soutien et un prix plafond. Cela est possible si l'on détermine les quantités, la qualité et les moments où les céréales doivent être importées ou vendues à des prix subventionnés. En principe, il n'y aurait pas besoin de fixer les importations à des prix non-subventionnés. Toutefois, étant donné les niveaux actuels de la subvention, ce n'est pas une question qui se pose dans un avenir proche.

Il y a quelques années, l'OC a annoncé que les importations de riz étaient ouvertes au secteur privé lequel ne se montrait guère intéressé. Une expérience analogue a été faite avec les importations des pommes de terre à semence. Cela souligne l'importance de placer le Service commercial de l'OC et les nouveaux éventuels importateurs sur une base égalitaire. Une cargaison de 25.000 tonnes de céréales vaut 3-5 millions de dollars. Il ne suffit pas d'avancer simplement que le secteur privé peut importer lorsque le risque de perte importante est aggravé en raison de l'incertitude qui entoure les mesures éventuelles que peut prendre l'OC.

3.3 Améliorer le fonctionnement du système de commercialisation des céréales: une analyse des diverses fonctions

Cette section présentera une analyse des diverses fonctions de commercialisation et fait des recommandations soutenant le plan d'action

présenté au chapitre 4.0. Les diverses fonctions sont notamment: réglementation et prix du marché, achats et ventes, système d'agrèage, emmagasinage et manutention, transport, gestion financière et autres).

3.3.1 Régulation et prix du marché

Depuis l'époque coloniale, les marchés céréaliers en Tunisie sont strictement réglementés. En fait, nombreuses des régulations régissant les transactions, le stockage, les prix et le commerce des céréales s'inspirent des lois françaises. Les coopératives de l'OC faisaient partie au départ d'organisations françaises. Par exemple, l'OC faisait partie de la STONIC, la section tunisienne de l'ONIC, l'Office national français des céréales.

C'est en vertu du décret daté de mai 1945 qui visait à assurer une disponibilité alimentaire après la Seconde Guerre mondiale que le monopole du commerce des céréales a été accordé à l'OC ou aux coopératives qui le représentent. Pour appliquer le monopole, on exigeait des documents indiquant qu'un producteur avait cultivé les céréales pour pouvoir les vendre et un laissez-passer pour toutes les ventes transportées chez l'utilisateur ou le transformateur.

Un système de primes de prompt livraison a été instauré pour les ventes effectuées juste après la récolte afin d'éviter qu'une partie des céréales et des recettes fiscales ne passent à travers les mailles du filet et on a fixé les prix tout au long de la filière jusqu'au consommateur. Le contexte qui entoure le secteur céréalier tunisien en 1989 est extrêmement différent de celui de l'époque coloniale après la guerre mais la réglementation est restée en gros la même.

Le monopole officiel des transports de céréales a été accordé à la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) pour lui assurer un certain volume d'activités. Le monopole s'étend aux zones desservies par chemin de fer et transports dans un rayon de plus de 20 km entre l'endroit de stockage et de transformation. En plus, on a chargé la SNCFT d'organiser les transports terrestres des céréales non-desservies par le chemin de fer pour être sûr qu'on ferait appel à elle en premier.

Si la réglementation reste essentiellement la même, certaines pratiques courantes sont en train de modifier la situation de fait des marchés céréaliers tunisiens. Ainsi, même si l'OC et ses coopératives détiennent officiellement le monopole, le marché parallèle ne fait l'objet d'aucune répression. Dans certains cas, il arrive même que les responsables du marché officiel fassent appel au marché parallèle en tant que mécanisme économe de collecte permettant aux producteurs, qui sont également des négociants, de vendre les céréales de leurs voisins comme leur propre récolte. Si les prix payés aux producteurs dans le cadre de ce système sont plus faibles que les prix officiels, on peut pourtant se demander si le bénéfice net pour le producteur qui vend à ces négociants n'est pas aussi important que s'il lui fallait assurer les frais de transport jusqu'aux centres de collecte officiels et devrait se prendre le temps et faire l'effort de recevoir les paiements dans une banque.

Recommandations :

La réglementation actuelle qui veut que les prix versés au centre de collecte soient fixés au même niveau pendant toute l'année signifie que seuls les organismes publics sont prêts à assumer les coûts de stockage des grains. La même chose se vérifie au niveau des entreprises de transformation. Il est important de commencer à laisser fluctuer les niveaux de prix dans le temps et par rapport à la distance si l'on veut inciter davantage les producteurs et les autres opérateurs du marché à investir dans la modernisation des moyens de stockage et de transport. Cela encouragerait également les producteurs à étaler leurs livraisons diminuant ainsi les goulots d'étranglement et les investissements publics nécessaires pour répondre à ce problème.

Introduire un système d'accroissement bi-mensuel des prix à la production à la place du système actuel de prix constants à la production avec un versement de primes de magasinage bi-mensuelles pour l'OC et les coopératives constituerait une première étape permettant d'assouplir le système des prix sans augmenter les dépenses publiques. Les primes de magasinage serviraient uniquement à encourager les producteurs qui peuvent attendre pour vendre leurs céréales après la période de pointe post-moisson. On pourrait également étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes qui permettraient aux producteurs d'obtenir des liquidités sans devoir livrer les céréales, par exemple, les contrats de livraison future et l'utilisation des céréales stockées pour obtenir des avances sur marchandises.

Une autre mesure capitale pour augmenter les ressources du système de commercialisation est de reconnaître officiellement ce qui est déjà toléré, à savoir éliminer le monopole de l'OC et prendre les mesures nécessaires pour reconnaître, suivre et réglementer les activités d'achat, de transport, de stockage et de vente par les exploitants agricoles, les revendeurs et les négociants. Sans pour autant abandonner ses activités actuelles de collecte dont on discutera plus tard, l'OC pourrait alléger le surcroît de travail dans ses centres de collecte pendant les moments d'intense activité en permettant à d'autres participants du marché de collecter les céréales.

L'OC a déjà rompu son monopole en permettant à la CCGC et à la COCEBLE d'être ses agents. L'Office pourrait également, dans un souci de libérer le fonctionnement du marché, déléguer ses responsabilités à d'autres agents, y compris les minotiers, etc. Il convient, toutefois, d'étudier davantage le statut juridique de l'OC, la réglementation des transports et le code fiscal afin de pouvoir porter des révisions qui tiennent compte des objectifs du Gouvernement.

Un des problèmes souvent cités en ce qui concerne l'OC est le conflit entre son rôle de régulateur, d'une part, et d'opérateur commercial, d'autre part. Certaines personnes interviewées ont indiqué que le fait que l'OC a pouvoir de réglementation et accès au crédit public ont fait un concurrent déloyal. On a notamment mentionné le fait que l'OC peut faire des ventes avec des crédits avantageux sans avoir à couvrir le coût du crédit. Si l'on veut attirer des capitaux privés dans le système de commercialisation des céréales, il est capital d'assurer l'égalité entre les divers concurrents.

A cet effet, une première étape importante consiste à séparer, d'une part, la comptabilité financière de l'OC pour les fonctions commerciales et les fonctions de réglementation et d'administration de la subvention, d'autre part. Il faudra par la suite s'assurer que les décisions afférentes à ces deux domaines sont effectivement séparées.

Reconnaître officiellement le marché parallèle et les nouveaux participants permettra de mieux mettre en place un système pour suivre les développements du marché qui influencent les prix à la production et la disponibilité de l'offre. Il convient de suivre chaque semaine les prix payés par les négociants privés dans les diverses zones de production. Ces prix devraient être donnés à la radio et dans les journaux. De telles informations permettront probablement de limiter la marge relative au prix officiel que les collecteurs privés recevront en contrepartie de leurs services.

Il est fort possible que le fait de connaître les régions où les prix sont faibles attirera les acheteurs, ce qui fera monter les prix dans ces régions, et dirigera les mouvements céréaliers vers les endroits où les prix sont plus élevés du moment que les transports des céréales ne sont pas réglementés. Un suivi des prix permettra également au Gouvernement tunisien de réglementer de manière efficace les opérations des prix du marché par le biais des diverses opérations de vente et d'achat. Afin de garantir un prix plancher aux producteurs, il sera nécessaire de mettre en place un système garantissant des prix officiels pour acheter en tant qu'agent de l'OC lorsque les prix signalés chutent en-dessous du niveau désiré. Si les prix augmentent au-dessus de ce niveau, les importations et les ventes peuvent être utilisées pour les mettre dans une fourchette acceptable.

3.3.2 Achat et ventes

3.3.2.1 Flux matériels

Au moment de la moisson, généralement de mi à fin juin dans le Nord, les exploitants agricoles commencent à transporter des céréales en sacs à un des centres de collecte. Avant la moisson, l'exploitant agricole doit prendre les dispositions pour obtenir les sacs dans un des centres de collecte. Il paye pour la location des sacs au moment où il les apporte remplis de céréales. Lorsque les céréales sont récoltées mécaniquement, elles sont placées directement dans les sacs et sont transportées par divers moyens aux centres de collecte. On signale de longues files d'attente au moment de la moisson.

Au centre de collecte, les céréales sont pesées, triées et classifiées. Les centres de collecte ont des aménagements très divers, allant d'endroits non-couverts où les sacs de céréales sont entassés et couverts par des bâches jusqu'aux quelques aménagements modernes construits dans le cadre de la première étape du projet de stockage des céréales financée par la Banque mondiale. Souvent il faut peser individuellement les divers sacs car il n'y a pas de bascule pour les camions. On pèse souvent un sac sur cinq et la classification et le triage varient également d'un centre à l'autre.

Certains silos peuvent recevoir des céréales en vrac mais peu de producteurs peuvent livrer leur marchandise en vrac. Par conséquent, il faut ouvrir les différents sacs et les déverser si l'on veut mettre les céréales dans les silos et les évacuer en vrac. Cela prend apparemment trop de temps pendant la saison de pointe, faisant que les céréales qui arrivent sont entassées en sacs. Par conséquent, un investissement encore plus important dans les sacs s'avère nécessaire.

Les céréales sont transportées à partir des centres de collecte locaux jusqu'à Tunis. La CCGC indique qu'il y a peu de rotation au niveau de la collecte locale (1,5 à 2 rotations par année). Par conséquent, le coût total du centre de collecte doit être réparti sur un volume relativement faible entraînant des coûts de stockage et de manutention élevés par unité. En revanche, la rotation des céréales importées est bien plus rapide (3 à 8 rotations par année). Ce système est apparemment mis en place par l'OC pour encourager en premier lieu l'utilisation des céréales importées. Par conséquent, en 1988 la COCEBLE détenait encore certains stocks de blé local des récoltes de 1986, 1987 et 1988.

3.3.2.2 Flux financiers

Les exploitants agricoles livrant moins de 100 qx à un centre de collecte peuvent toucher le paiement dans les centres de paiement du ministère des Finances et dans une banque. Les autres sont payés à leur banque. L'ancien directeur financier de l'OC a indiqué qu'environ 80% des paiements sont effectués par le biais de la Banque nationale de Tunisie (BNT). La banque est donc en mesure de récupérer son crédit à la production lorsque le producteur est payé. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir le délais précis pour qu'un producteur soit payé. On nous a dit qu'il s'agissait, en général, de 20 à 26 jours et que le paiement était très rapide. Cette question devra être étudiée plus en détail lors de la seconde étape de l'étude.

Le crédit à la production est accordé à des taux subventionnés (environ 7%) par la BNT qui détient un crédit agricole directement du Trésor national et pour lequel elle reçoit une commission de gestion d'environ 1%. Si l'on veut encourager par l'intermédiaire d'un système des prix les exploitants agricoles à investir dans des aménagements de stockage et à garder les stocks plus longtemps pendant la campagne, il faut étudier le coût du crédit ainsi que les possibilités de crédit dont la garantie seraient les céréales stockées. La rentabilité pour les établissements financiers lorsqu'ils apportent un crédit subventionné à l'agriculture serait bien plus faible que pour les crédits à d'autres secteurs. Cela peut limiter les crédits accordés au secteur agricole sur une base commerciale, question qu'il convient d'étudier davantage si l'on veut encourager un plus grand investissement privé.

Le crédit à la commercialisation pour l'achat des céréales est administré par l'OC grâce à une autre ligne du crédit donné par le Trésor national. L'OC rétrocède le crédit aux coopératives lorsqu'elles achètent en tant que son agent. Lorsque les céréales sont vendues aux minotiers ou autres transformateurs, ces derniers versent un prix subventionné avec le montant

dù plus les marges payées par l'OC avec ses fonds propres ou ceux du Trésor et qui doivent être remboursés par la Caisse générale de compensation (CGC).

Par exemple, en 1988, le blé dur a été acheté aux producteurs pour 21 DT/qx. Les marges de commercialisation étant fixées à une moyenne de 2,908 DT/qx, les dépenses totales par quintal avant la vente aux transformateurs par les coopératives ou l'OC seraient de 23,908 DT/qx. Lorsqu'on a vendu aux transformateurs pour environ 9,4 DT/qx, l'OC a dû payer une subvention de 14,508 DT/qx, subvention remboursée par la CGC. Lorsque sont les coopératives qui ont vendu, elles ont reçu le paiement initial du transformateur et le complément par le biais de l'OC.

- o La marge de l'OC est fixée chaque année lors de l'élaboration du budget. La marge brute de rétrocession englobe une prime de magasinage, des subventions de transport, des fonds d'équipement et une marge nette de rétrocession.
- o La prime de magasinage couvre le loyer et l'assurance, les intérêts du crédit, le coût des sacs et l'amortissement des aménagements de stockage et de manutention. Cette prime est fixée annuellement par types de céréales sur la base du prix et du volume prévus.
- o La subvention de transport est fixée annuellement.
- o Le fonds d'équipement est prévu pour les aménagements de stockage de l'OC et des coopératives.

La marge nette de rétrocession doit couvrir les coûts du personnel, les services publics, les réparations, les véhicules, les impôts et les dépenses diverses. Elle est fixée au même niveau pour toutes les céréales.

Même si les chiffres totaux peuvent s'écarter énormément des estimations annuelles, la marge unitaire pour l'année à venir est décidée au moment de l'approbation du budget. La marge unitaire de l'Office a fortement augmenté, environ 33% depuis la récolte de 1986, tel qu'on peut le voir pour les chiffres du blé dur indiqués ci-dessous:

Tableau 16. PAIEMENTS OFFICIELS ET MARGES DE COMMERCIALISATION

	<u>1986-87</u> (DT/qx)	<u>1988-89</u>	Augmentation %
Prime de magasinage	0,822	1,236	50
Marge nette de rétrocession	0,741	0,817	10
Fonds d'équipement	0,070	0,100	43
Subvention transport	0,560	0,755	35
Marge total	<u>2,193</u>	<u>2,908</u>	<u>33</u>

Source: Office des céréales

Ces marges sont fixées sur la base d'estimations et en fonction de certaines pressions politiques (du moins pour la prime de magasinage que partagent les coopératives). Mais il convient de relever qu'en absence d'une comptabilité analytique, ces marges ne reflètent guère les coûts réels. En fait, il est intéressant de noter que le Conseil d'administration de l'OC a été quelque peu surpris de voir que sa situation financière était aussi bonne dans le nouveau bilan commençant le 1er janvier 1987 qui a été présenté au Conseil en 1988 (Tableau 17).

Pendant plusieurs années, l'Office a prévu dans son budget la même marge pour les céréales importées que pour celles collectées localement. Plusieurs études ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une anomalie puisque les coûts des importations sont visiblement différents de ceux liés à la collecte locale. En particulier, la Caisse de compensation pense que la prime de magasinage sur les importations devrait être bien moindre. La Caisse estime que les céréales importées sont stockées pendant environ deux mois, alors que les céréales collectées localement sont stockées pendant six mois. En fait, il est suggéré ici que l'Office a profité indûment des importations et qu'elle favorise les importations où les coûts sont moins élevés. L'Office, de son côté, affirme que les coûts des importations sont relativement élevés puisqu'il faut amortir les nouveaux silos financés dans le cadre du premier prêt de la Banque mondiale (35,5 millions de dollars). Suite aux discussions et négociations continues entre l'Office et la Caisse, la prime de magasinage pour les importations pour 1989 a été diminuée à environ 70% en moyenne de la prime sur les céréales collectées localement.

Tout cela renforce le besoin d'avoir des systèmes de comptabilité analytique pour déterminer les principaux éléments de coût de la chaîne complexe de collecte et de distribution des céréales. Si l'on ne dispose pas de systèmes de comptabilité analytique fiables, les marges fixes lors des négociations ne peuvent pas refléter les coûts réels. D'importantes études sur le marché céréalier, notamment celle de la SORES/CNEA en 1984, de la FAO en 1986 et l'ISG en 1988 ont consacré beaucoup de temps, d'argent et de personnel pour essayer de déterminer les coûts effectifs. Mais les problèmes rencontrés, suite aux données peu fiables, au manque de cohésion dans les présentations et au retard pris dans les états financiers (retard de 2 ans constitue souvent la règle) rendent les résultats incomplets, peu fiables ou peu concordants avec les nouvelles réglementations.

En essayant de définir les véritables coûts de la collecte, du stockage et de la commercialisation des céréales, nous avons accepté l'hypothèse de la FAO selon laquelle les états financiers des coopératives était le meilleur moyen d'analyser les coûts en l'absence d'une comptabilité analytique au niveau de l'Office des céréales. La FAO a analysé les rapports annuels de la CCGC pour les campagnes 1983 et 1984 et a conclu que la prime de magasinage et la marge nette de rétrocession ne suffisaient pas à répondre à tous les coûts puisqu'elles étaient inférieures, respectivement, de 13% et de 45% pour l'exercice fiscal se terminant le 31 mai 1984 (campagne de 1983). Le déficit théorique combiné de ces deux sources s'élevait à 84% des recettes de la même année.

Pour mettre à jour les estimations des coûts de la FAO, nous avons pris les derniers chiffres du rapport annuel du 31 décembre 1986 qui se rapportent à l'exercice du 31 mai 1986 et à la campagne de 1985. Bien qu'il n'ait pas été possible de ventiler les dépenses par fonction car on ne disposait pas des données nécessaires pour ce faire, l'analyse selon le modèle de la FAO indique un déficit similaire représentant 86% des recettes de cette année (cf. Tableau 18).

Une analyse complémentaire qui se fonde sur la comparaison des états de recettes pour les années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données, EF 31 mai 1986 et EF 31 mai 1987, fait apparaître une image tout à fait différente (Tableau 19). Malgré une importante fluctuation d'une "bonne année" (récolte de 1985) à une "mauvaise année" (récolte de 1986) qui a entraîné une diminution des ventes et des achats de céréales de pratiquement 50%, le bénéfice net avant l'amortissement, 218.000 DT, était analogue et les pertes et profits nets pour les deux années se situent à peu près au même niveau (+14.000 DT et -4.500 DT).

On est arrivé à ces résultats grâce à une forte augmentation dans la marge brute sur la vente des céréales qui est passée de 5,6% à 14,2% sur les ventes des céréales, à une diminution des coûts financiers de l'ordre de 501.000 DT et grâce à l'apport des paiements de stockage qui se sont élevés à 380.000 DT. D'autres sources de recettes importantes sont notamment la location de sacs, les frais de transport et l'approvisionnement net. Aucune de ces rubriques n'entre de manière spécifique dans les formules officielles de règlements de coûts de l'OC. En théorie, les coopératives ne sont pas supposées faire un bénéfice sur les achats et les ventes de céréales ni sur les moyens de transport. La location des sacs est probablement jugée être une rentrée de fonds normale mais n'est pas officiellement reconnue, pas plus que les rentrées provenant de l'approvisionnement.

Recommandations

La FAO a conclu que les rentrées officielles ne pouvaient de loin pas suffire pour couvrir les coûts dont les dépenses pour personnel sont de loin les plus importantes. L'analyse sus-mentionnée indique que les coopératives survivent car le système ne fonctionne pas de la manière dont il a été conçu. Si l'on veut maintenir dans son intégralité ou en partie le système actuel avec les prix officiels et des marges à toutes les étapes de la commercialisation, il est impératif d'en reconnaître les défauts et de trouver une solution.

Il y a de graves problèmes en ce qui concerne la comptabilité analytique et les apports financiers. Il s'agit de reconnaître les défauts du système et de trouver les ressources pour y remédier. De manière plus spécifique, nous aimerions recommander que l'on revoit la réglementation régissant les comptes-rendus financiers des principaux intervenants du système, surtout l'OC, les coopératives et les minotiers et probablement aussi les boulangers et les transformateurs des aliments pour animaux. Il ne faut pas mettre en place avec l'aide d'experts comptables de l'extérieur de nouveaux codes de comptabilité pour chaque activité. Il convient de décider d'un exercice qui soit commun sur l'ensemble du système. Il convient également de fixer de nouvelles normes en ce qui concerne les comptes-rendus financiers et

matériels exacts et faits dans les délais et de prévoir des sanctions si les organismes n'adhèrent pas à ces normes. Il convient de faire appel à l'assistance technique nécessaire pour que le travail soit réalisé dans des délais raisonnables, par exemple, deux à trois ans.

Comme mesure de remplacement des systèmes de comptabilité analytique dont la réalisation prendra un certain temps, nous recommandons d'établir immédiatement un service de suivi et d'analyse financière dans le cadre de la réorganisation de l'Office des céréales afin de séparer les fonctions réglementaires et commerciales. Le service pourrait calculer et mettre à jour les estimations des coûts de commercialisation qui seront utilisées dans les propositions pour les marges et pour juger de l'impact budgétaire des décisions concernant les divers participants au sous-secteur céréalier. L'on pourrait créer divers modèles de simulation en utilisant des logiciels de micro-ordinateurs tout prêts. Ces estimations seraient extrêmement utiles aux planificateurs et responsables chargés de définir les politiques financières.

3.3.3 Qualités et normes

Le système d'agrèage actuel prévoit des primes et rabais pour les différents poids spécifiques et pour dix autres caractéristiques au moins. Bien que ces caractéristiques soient également utilisées dans les systèmes d'agrèage des autres pays, il semble extrêmement difficile de faire la part et de faire une mesure objective au niveau des centres de collecte. Un matériel insuffisant, le peu de temps disponible et la pénurie de personnel pendant la courte saison de collecte rend cette tâche difficile quelles que soient les circonstances.

La situation est encore plus complexe car la pratique actuelle consiste à instaurer une concurrence entre les organisations de stockage sur la base de l'application subjective du système d'agrèage. Cela signifie que la qualité payée au centre de collecte risque de ne pas être confirmée plus tard. Les minotiers affirment qu'ils payent une qualité haut de gamme sur la base de prix payés pour le blé qu'on leur envoie alors qu'en fait il s'agit d'une qualité inférieure pour faire le pain.

Une des raisons d'être du système d'agrèage dans les mécanismes modernes de commercialisation des céréales est qu'il peut fournir une base objective pour l'échange de céréales. Les céréales d'une certaine qualité peuvent être échangées ou rassemblées, ce qui permet de faire des économies au niveau de l'utilisation des installations de stockage et des moyens de transport.

Un acheteur ou utilisateur des céréales qui fait confiance au système d'agrèage pourrait stocker des céréales dans un silo appartenant à un autre agent sachant pertinemment que les céréales qu'il obtiendrait à la fin d'une période de données seraient de la même qualité que celles emmagasinées. Ainsi, les agents qui partagent les installations de stockage n'auraient plus besoin de demander que leurs céréales soient physiquement séparées des autres lots. Un système d'agrèage fiable permettrait également à une personne qui stocke, par exemple, des céréales d'une qualité définie à Beja de procéder à des échanges à un autre point de la chaîne de commercialisation. Les

échanges permettraient notamment de réaliser des économies au niveau des transports.

On a proposé diverses simplifications du système actuel d'agrèage. Différents systèmes sont utilisés dans le monde, aux Etats-Unis et au Canada, on a établi des normes spécifiques pour les qualités, ainsi lorsqu'un agent achète du blé dur "Red Winter No. 2" il sait qu'il est conforme aux normes spécifiques de poids et autres caractéristiques, telles que la teneur en humidité, les grains cassés, les corps étrangers et la défalcation. Il existe d'autres facteurs tels que la teneur en protéines, mais ils ne font pas officiellement partie du système d'agrèage. Le blé qui ne répond pas aux normes minimales et maximales du système est classé dans la qualité juste en-dessous (Paris, Kiser et Newman).

En Australie, les définitions de qualité sont relativement souples pour tenir compte des conditions de récolte de l'année de production en question. Les normes de la Communauté économique européenne s'attachent au poids spécifique minimum, à la teneur maximale en humidité et à d'autres qualités spécifiques pour la cuisson du pain et autres utilisations, par exemple, l'échelle Hagberg et l'Index Zeleny. Ces normes sont des conditions devant être respectées dans le cadre des achats par les organisations publiques et peuvent varier selon les campagnes.

Recommandations

Dans la mesure où la production locale se destine au marché national, le système d'agrèage devrait mieux répondre aux besoins des utilisateurs locaux. Il faudrait pour cela instaurer un programme en deux parties: 1) simplifier le barème d'agrèage pour instituer une classification objective et uniforme et mesurer les qualités qui influencent l'utilisation finale du produit jugé; 2) renforcer la capacité des centres de collecte et autres lieux pour qu'ils puissent appliquer objectivement et uniformément le barème. Cela demandera probablement un recyclage, du matériel et certaines interventions visant à diminuer les goulots d'étranglement pendant la saison de pointe de commercialisation ainsi qu'un personnel supplémentaire.

En 1986, une équipe d'experts a préparé des propositions visant à simplifier le système d'agrèage actuel utilisé pour les céréales en Tunisie en combinant les caractéristiques utilisées pour les qualités et en élargissant la largeur des bandes utilisées pour établir les qualités (Palmer et al). Ils suggèrent que le poids spécifique soit arrondi au kg près ou du moins, à 500 grammes, que toutes les impuretés constituent un seul facteur de classement et que la teneur en humidité soit évaluée par décimales au-dessus de 16% ou en-dessous de 12%. Pour le blé dur, on pourrait estimer sur la base des mitadins et pour le blé tendre sur la base des grains caries et boutes. Nous sommes d'accord avec cette suggestion pour simplifier le système et proposons qu'il soit essayé lors de la campagne de 1989.

Il serait également bon que les responsables de la réglementation, y compris les représentants de l'OC et des coopératives, rencontrent les minotiers et semouliers pour voir comment on peut utiliser le système d'agrèage pour encourager les producteurs à améliorer la qualité, ce qui leur permettrait

de préparer de meilleurs produits. Par exemple, quel est leur meilleur poids spécifique? Est-ce que les corps étrangers dans les céréales qu'ils reçoivent constituent un grave problème?

L'OC et le Gouvernement tunisien, en général, devraient soigneusement étudier les possibilités de réglementer les marchés par le biais d'un contrôle et d'une certification du classement et des normes. Différentes approches en matière de certification sont adoptées dans le monde. Aux Etats-Unis, c'est le Service d'inspection fédérale des céréales (FGIS, d'après le sigle anglais) qui fait partie du Département américain de l'agriculture (USDA) qui s'occupe de la certification des céréales aussi bien sur les marchés nationaux qu'internationaux. En Europe, cette responsabilité incombe aux agences d'intervention publique (comme l'ONIC en France) et aux sociétés privées (Sociétés de surveillance). (Newman in Cramer).

Dans le cadre du système américain, le personnel officiel employé par le FGIS prend un échantillon de céréales et à la classification en utilisant le matériel approuvé. Cette procédure est nécessaire pour la certification des exportations et pour l'inspection nationale. La classification est marquée sur un certificat (blanc) officiel d'inspection d'un échantillon. Une autre méthode utilisée consiste à prendre un échantillon dans un centre de collecte qui est habilité à classer les céréales en utilisant le matériel approuvé et à porter la classification sur un certificat (jaune) qui atteste qu'il y a eu inspection dans un entrepôt. Une troisième option est de faire passer une inspection officielle d'un échantillon présenté. Dans ce cas, la classification est portée sur un formulaire rose pour indiquer que le classement concerne l'échantillon présenté et que celui-ci n'est pas forcément représentatif du lot dont a été tiré l'échantillon (USDA/FGIS). Au fur et à mesure que de nouveaux intervenants participeront aux activités de collecte et de commercialisation des céréales, le Gouvernement tunisien devra étudier soigneusement des possibilités permettant d'assurer que l'agrèage est objectif et représentatif des lots et que les coûts publics ne sont pas trop excessifs. Dans le cas du FGIS, des frais sont demandés pour les services rendus.

3.3.4 Stockage et manutention

La Tunisie n'a pas une capacité suffisante de stockage. Etant donné que la production locale varie, le problème peut se situer une année au niveau du stockage des céréales locales et, l'année d'après, au niveau des importations. S'ajoute à cela le fait que le système des prix fixes pendant toute l'année n'encourage nullement les producteurs ou transformateurs à investir dans des installations de stockage. De la même manière, les marges de magasinage pour les coopératives ne suffisent pas pour encourager un investissement en vue d'une plus grande capacité.

Les minotiers qui reçoivent un crédit sans intérêt pendant 60 jours de l'OC ont demandé les mêmes primes de magasinage que les organismes stockeurs pour pouvoir financer de nouvelles installations. Cette requête a été rejetée. Par conséquent, l'infrastructure de stockage en Tunisie est dans l'ensemble assez vieille, souvent construite avant l'indépendance.

Etant donné le climat sec pendant la moisson, la teneur en humidité des céréales ne constitue pas un problème important. Encore qu'elle soit légèrement en-dessous de la norme idéale, le fait que les céréales récoltées localement soient stockées en plein air dans les centres de collecte constitue un problème moins immédiat que dans les autres pays.

Avant le premier projet de stockage financé par la Banque mondiale, la Tunisie disposait d'une capacité de stockage de 422.340 millions de tonnes dans le secteur officiel, dont 300.050 millions de tonnes, soit 71% dans de larges silos avec une capacité supérieure à 3.000 t. Le stockage en vrac représentait 83% de la capacité totale. Ces installations étaient aux mains de l'OC (45%), de la CCGC (30%) et de la COCEBLE (25%). Une liste des aménagements de stockage est comprise dans CNEA - SIDES - TECI.

La première étape du projet d'amélioration du stockage cherchait avant tout à augmenter la capacité tunisienne de stocker les céréales importées et à apporter certaines améliorations à la capacité de manutention céréalière nationale. Dans le cadre de ce projet, on a construit ou rénové une capacité de stockage de 170.000 t, y compris un nouveau silo portuaire à Gabès (30.000 t) une extension du silo portuaire de Biserte (10.000 t) et cinq silos de stockage et de redistribution (nouvelle construction à Gafsa (10.000 t), Sfax (20.000 t) et Béja (18.000 t); des travaux d'extension et de rénovation à Kalaa Seghira (20.000 t et 8.000 t respectivement) et des travaux de rénovation à Manouba (54.000). Prise ensemble la capacité de stockage additionnelle s'élève à 157.000 t. La COCEBLE a obtenu une capacité de stockage en vrac de 19.000 t et le reste est allé à l'OC. Le projet a également amélioré ou construit des voies de garage pour les sept silos et a financé l'achat de 50 wagons pour les chargements en vrac.

Dans le cadre de la seconde étape du projet de stockage (Stockage des céréales II), on propose de moderniser une capacité de stockage de 306.000 t et de construire une capacité supplémentaire de 24.000 t. Le projet vise à améliorer le système de collecte, de stockage et de transport local. Ce projet s'étend sur cinq ans et constitue un complément logique et nécessaire à la première étape qui a accru la capacité des silos portuaires et des aménagements de manutention pour les céréales importées.

Bien que la deuxième étape du projet de stockage des céréales soit "préparée" et prête à être évaluée, elle a été mise en réserve en juillet 1986 car l'Office n'avait pas institué les changements organisationnels et que son système de comptabilité financière avait plus de deux ans de retard. Suite à cette situation, l'Office ne semblait pas détenir le contrôle financier et les comptes n'étaient plus vérifiables.

Recommandations:

Si l'on veut commencer à utiliser le système des prix pour encourager les producteurs et d'autres à investir dans les aménagements de stockage, les prix de soutien à la production devraient être ajustés conformément aux primes de stockage sur une base bi-mensuelle. Si la récolte de 1989 est d'un niveau moyen, cela pourrait se faire dès la campagne 1989-90. L'on pourrait étudier la possibilité d'utiliser cette décision comme faisant partie d'un

programme pilote de libéralisation du marché se concentrant pour commencer sur un gouvernorat spécifique.

Il convient de faire tous les efforts possibles pour obtenir le financement afin d'améliorer la capacité de stockage proposée dans le cadre de la deuxième étape du projet de stockage des céréales. Un financement partiel pour ce projet fait partie des investissements autorisés dans le cadre du prêt d'ajustement structurel agricole de la Banque mondiale (ASAL-2). Les minotiers et les coopératives ont demandé à participer au projet de stockage des grains (Tableau 20). Il convient d'étudier attentivement ces questions.

3.2.5 Transports

La réglementation en matière de transports en Tunisie demande qu'un laissez-passer soit donné pour les expéditions d'un organisme stockeur jusqu'aux transformateurs ou à l'utilisateur et qu'une déclaration d'ensemencement soit donnée pour les expéditions de l'exploitation agricole à l'organisme stockeur. L'on ne dispose pas de données sur les moyens de transport de l'exploitation agricole au centre de collecte. Divers moyens sont utilisés tels que les camions, les tracteurs et les animaux.

Après les centres de collecte, les céréales sont transportées soit par train soit par camion. Les données sur les coûts de transport des céréales obtenues auprès de l'OC indiquent que si le volume le volume total transporté a augmenté depuis 1977, la quantité transportée par chemin de fer est pourtant restée assez stable. La part acheminée par chemin de fer a baissé passant de 81% en 1977 à 43% en 1986. Pendant cette époque, le coût par tonne transportée par chemin de fer a fortement augmenté dépassant le coût de transport par camion (1985-1986), mais il n'existe pas de données pour indiquer le rôle que la distance a joué dans cette différence de prix (cf. Tableau 21).

Les coûts de transport des céréales de l'exploitation agricole au centre de collecte sont à la charge de l'exploitant. Ainsi, les prix nets pour ceux qui vivent loin des centres de collecte sont plus élevés pour que ceux qui vivent plus près. Par conséquent, une variation des prix effectifs sur la base des coûts de transport est déjà tolérée.

Le transport des produits céréaliers est subventionné afin d'assurer que les zones qui sont éloignées des installations de traitement des villes payeront les mêmes prix pour les produits que celles qui sont plus proches. Le principe consiste à faire payer aux consommateurs qui sont situés les plus proches des transformateurs une somme plus élevée que les coûts et d'utiliser cet excédent pour diminuer les frais d'expédition de ceux qui habitent plus loin.

Une analyse récente sur le système actuel des subventions de transport indique que ce système encourage des transports de produits céréaliers sur des distances considérables, ce qui ne se justifie plus du point de vue économique. Les minotiers et les autres entreprises de transformation vendent des produits et acheminent les matières premières dans des endroits trop éloignés et l'Etat assume les coûts. Une des estimations indique que

le coût pour transporter dans de telles conditions 127.000 tonnes de produits céréaliers finis s'élève à environ 1,25 millions de DT par an. La semoule représente 46% de ce chiffre, la farine PS 33% et les pâtes 15%.

Recommandations:

En 1989, dans le cadre d'une étude de cas dans un Gouvernorat choisi, il faudrait examiner de plus près les coûts relatifs des transports par camion et par chemin de fer.

Il convient de revoir le système des subventions des transports et de soit les éliminer soit de trouver une formule qui prête moins au gaspillage, à la fraude et à la concurrence déloyale. On pourrait notamment décider de verser une somme forfaitaire pour les subventions des transports, soit les limiter à une distance maximum ou tout carrément les éliminer. Une étude prévue en 1989 dans le cadre du projet APIP se penchera sur les possibilités de réforme du système de péréquation des transports.

3.3.6 Gestion financière

3.3.6.1 L'Office des céréales

L'Office des céréales a pris du retard dans sa comptabilité financière arrivant à un point d'insolvabilité théorique. Cette conclusion fait suite à la décision de la Banque mondiale de suspendre les négociations (juillet 1986) avec l'Office en vue du second prêt destiné au stockage des céréales. Des efforts ont été faits pour mettre à jour les livres de manière à pouvoir faire un audit, mais il reste à savoir si les autorités reconnaissent la gravité de la situation.

Etant donné la condition des livres, la situation du point de vue direction et le manque de personnel qualifié, la Banque mondiale a recommandé que l'OC fasse appel aux services temporaires d'un bureau d'experts comptables et lui demande d'établir de nouveaux comptes, de préparer des directives détaillées relevant de tous les aspects de la gestion des comptes et du contrôle des coûts, d'apporter une formation intensive portant sur ces nouvelles procédures et de suivre la préparation des états financiers à la clôture de l'exercice qui seront présentés aux auditeurs. Ce contrat a été signé en mars 1987 grâce à l'intervention du ministère du Plan et des Finances.

Mais le problème s'est avéré plus grave que prévu. Un bilan préliminaire établi selon les méthodes sus-mentionnées n'a été prêt qu'après 18 mois et les comptes de la première année arrêtés au 31 décembre 1987 demandent encore quelques mois de travail. Cela nous fait dire que le problème est plus grave qu'anticipé et que la solution demande un redoublement d'efforts des parties concernées. Au niveau du budget, une décision doit être prise pour mettre en oeuvre le plan de réorganisation et recruter de nouveaux membres qualifiés.

Un second contrat sera peut-être nécessaire pour séparer les activités de l'Office, conformément à l'étude de 1984: c'est-à-dire créer deux services autonomes, l'un pour les activités commerciales et l'autre, tout aussi

important, pour la gestions des fonds publics, surtout l'administration des paiements de la subvention et le recouvrement fiscal.

Etant donné la condition des livres comptables de l'Office et l'absence d'états financiers comparatifs, on ne peut faire que des suggestions sur la situation financière. Le bilan de début d'exercice établi au 1er janvier 1987 est donné en Annexe. Avec un actif de 257,9 millions de DT, l'OC donne l'impression d'une très grande organisation avec une excellente position financière et de trésorerie. L'actif circulant, y compris 42,5 millions de DT en liquidités, dépasse le passif à court terme dans une proportion de 1,3 à 1; les stocks de céréales (45,1 millions de DT) représentent une faible partie du total de l'actif (18%). Les avoirs nets (61,9 millions de DT) représente environ 24% du total du passif, ce qui représente un endettement total relativement faible. Les immobilisations nettes (42,9 millions de DT) englobent les constructions en cours de 29,2 millions de DT, notamment la construction des silos portuaires financée dans le cadre du premier projet de la Banque mondiale. Le total des dettes à long terme (37,5 millions de DT), dont 22,9 millions de DT dus à la Banque mondiale, ne représente que 14,5% du total de l'actif. Selon les normes de crédit habituelles, l'OC semble être dans une très bonne position et en mesure d'assumer des dettes complémentaires.

Une première analyse des créances et des dettes montre que l'Office doit sa solidité financière à ses lignes de crédit auprès du Trésor. Les dettes à court terme contractées auprès du Gouvernement (108,1 millions de DT) sont à peu près égales aux créances, dont 58,6 millions de DT que la Caisse générale de compensation doit à l'Office. Si la Caisse a des arriérés, comme cela semble être le cas, l'OC peut faire appel au Trésor (ce qu'elle fait d'ailleurs) qui lui accorde des avances pour maintenir en équilibre sa situation financière.

En revanche, l'on note un excédent de liquidités dans la situation de trésorerie officielle du 31 décembre 1987 qui indique des rentrées de 38,2 millions de DT à titre d'avances du Trésor et un placement de 18 millions de DT probablement en bons du Trésor à court terme. En plus, les recettes de la Caisse en 1987 se sont élevées à un total de 110 millions de DT, pratiquement deux fois les créances indiquées au début de l'année. Cela montre que les systèmes budgétaires et comptables de l'Office n'arrivent pas à estimer exactement les créances escomptées. Cela peut également signifier que le Trésor a donné une assistance à la Caisse plutôt qu'à l'Office des céréales en 1987.

Finalement, il convient de noter que le total net pour les fournitures de bureau indiqué au 1er janvier 1987 ne s'élève qu'à 63.000 DT. Etant donné le siège relativement important de l'Office et son réseau de centres de collecte, de stockage et de distribution sur le pays entier (150), ce chiffre modique indique la nécessité d'investir davantage dans un équipement de bureau moderne, surtout des ordinateurs, si l'on veut avoir un bon contrôle de la gestion financière.

3.3.6.2 Autres opérateurs

Aucun des autres opérateurs dans le système de distribution céréalière n'occupe et de loin pas la bonne situation financière de l'Office des céréales.

3.3.6.2.1 Les coopératives

La COCEBLE et la CCGC publient des bilans à la fin de l'exercice fiscal dont ils fixent la date à leur choix, souvent le plus tard possible avant le début de la moisson de l'année suivante (31 mai). Bien que l'on puisse comprendre cette décision, le système serait néanmoins bien plus clair si les dates de clôture d'exercice étaient les mêmes pour toute l'industrie. Cela est particulièrement important pour les coopératives et les minotiers dont les finances dépendent des paiements et des recettes de l'Office des céréales.

Comparées à l'Office des céréales, les deux coopératives ont une taille relativement petite. Le total de l'actif de la CCGC s'élevait à 15,7 millions de DT le 31 mai 1987 et ceux de la COCEBLE à 9,8 millions de DT le 31 mai 1986. Réunies, elles ont moins de 10% de l'actif de l'Office des céréales.

De plus les deux coopératives occupent une situation financière peu solide. Le passif à court terme de la CCGC s'élevait à 8,5 millions de DT, dont des dettes de 4,2 millions de DT contractées auprès des banques contre des créances de 4,8 millions de DT et des stocks de 2,6 millions de DT, soit une proportion de 0,87 à 1. De même la COCEBLE avait un passif à court terme d'environ 8,2 millions de DT contre un actif circulant de 8,2 millions de DT, y compris 4 millions de DT en stocks, soit une proportion de 1 à 1.

Le compte d'exploitation indique un bénéfice ou une perte nominale pour les deux après la mauvaise récolte de 1986. De plus, même si l'on ne dispose pas de données financières, on s'attend à ce que les opérations commerciales de 1988 seront minimes suite à la récente récolte désastreuse.

Les coopératives dépendent fortement de l'OC de plusieurs manières: pour recevoir le paiement de la subvention pour vendre les céréales en-dessous des coûts, pour recevoir la prime d'emmagasiner, pour louer à l'OC le silo pour le stockage des céréales importées en morte-saison et pour recevoir des avances pour les projets de construction des silos. En outre, si elles veulent fonctionner plus efficacement et jouer un rôle plus important au niveau de la collecte locale, les coopératives attendent beaucoup du programme de construction du second projet de stockage des céréales pour leur permettre de rénover les silos locaux, d'augmenter la capacité des aménagements de manutention et d'acheter des wagons et des camions supplémentaires.

3.3.6.2.2 Les minoteries

En 1988, la Tunisie comptait environ 22 petites et moyennes minoteries qui transforment le blé dur et tendre en farine et semoule. Les ventes de blé aux minoteries sont étroitement contrôlées par l'OC. Les ventes à terme sont

prévues lors des réunions mensuelles tenues à l'OC; les minotiers font état de leurs besoins pour le mois à venir et reçoivent une autorisation de vente de l'OC qui démarre des activités de vente. En 1988, l'OC estime que les minoteries ont acheté 90% de leurs besoins auprès de l'OC et seulement 10% auprès des coopératives, dû à la prépondérance du blé importé au niveau de l'offre.

Les ventes mensuelles de l'OC pour 1988 sont récapitulées sur les Tableau 22 et 23. En 1988, les ventes ont atteint un total de 1.322.000 tonnes, réparties pratiquement à part égale entre le blé tendre (663.000 tonnes, 51%) et le blé dur (658.400 tonnes, 49%). Les 12 plus grandes minoteries représentaient 80% du total des achats, pourtant, aucune ne contrôlait plus de 9% du marché. Pendant plusieurs années, les minoteries ont acheté du blé avec des crédits de 60 jours sans intérêt. Ce crédit, en vigueur pendant 90 jours (30 jours pour le remboursement), montre que les minoteries dépendent de la solidité financière de l'OC. Il y a trois minoteries qui ne bénéficient pas de cette facilité de crédit à cause de leur réputation de mauvais payeur. Il n'est guère surprenant de voir que ces trois sont tout en bas de la liste, représentant moins de 4% du total des ventes de blé en 1988.

Les minotiers sont très importants dans le système actuel et retirent deux avantages importants du statu quo. Premièrement, ils sont sûrs d'obtenir rapidement des stocks de l'Office des céréales, surtout pour les céréales importées, où ils reçoivent des avances de stock pouvant aller jusqu'à 90 jours sans intérêt (60 jours d'avance plus 30 jours pour payer). Cela signifie que les principaux coûts de stockage des céréales sont à la charge du Gouvernement. En fait, les minoteries ne peuvent stocker les marchandises que pendant dix jours en moyenne, point indéniablement faible du système mais qui constitue un avantage financier pour les minoteries.

La manière dont sont déterminées les marges constitue un second avantage pour l'industrie de mouture des grains. Etant donné que les prix d'achat et de vente sont fixés, les négociations portent surtout sur la marge de mouture qui est fixée chaque année. Les minotiers analysent leurs coûts, y compris les plus petits producteurs, et la marge est fixée pour s'assurer que les petits producteurs touchent un rendement raisonnable de leurs investissements. Neuf des minoteries ont une capacité quotidienne de 100 à 160 tonnes; seulement cinq ont une capacité quotidienne qui dépasse 350 tonnes. Le résultat étant que les producteurs les moins efficaces peuvent continuer à fonctionner et que les plus grands semblent réaliser de bonnes marges bénéficiaires.

Un avant-projet de rapport préparé par l'Institut supérieur de gestion (ISG) apporte une évaluation détaillée des aspects financiers, comptables et administratifs touchant aux transformateurs des céréales en Tunisie, y compris les minotiers, les boulangers et les transformateurs d'aliments pour animaux.

4.0 Eléments d'un plan d'action pour le sous-secteur céréalier tunisien

Le système actuel de collecte et d'importation des céréales semble bien assurer la disponibilité des céréales et des produits céréaliers sur l'ensemble du pays. Toutefois, les coûts du système actuel ont augmenté rapidement faisant que le Gouvernement de la Tunisie étudie des possibilités qui lui permettent de répondre aux objectifs qu'il s'est fixés pour le secteur céréalier de manière plus efficace par rapport au coût. Les éléments de la proposition suivante visent à: diminuer les coûts de fonctionnement du système; limiter les besoins d'investissements publics et diminuer les coûts de la subvention tout en satisfaisant la demande des céréales et en continuant à encourager la production. Les impacts probables des divers éléments du plan d'action concernant chacune de ces dimensions sont récapitulés sur le Tableau 24. Il convient de souligner que nombreux des éléments proposés ci-après sont inter-dépendants. Par conséquent, l'adoption d'un plan partiel pourrait avoir un impact limité si tous les éléments complémentaires et essentiels ne sont pas réunis.

Toute proposition de réforme du système tunisien de commercialisation des céréales doit tenir compte des dimensions sociales de la politique du Gouvernement tunisien. Dans le moyen et court terme, il est probable que le Gouvernement tunisien maintiendra les subventions cérésières. Bien que le renchérissement des prix des produits céréaliers puisse être maintenu juste en-dessous du taux d'inflation, il est néanmoins fort probable qu'on assistera à des augmentations progressives.

En septembre 1986, la baguette est passée de 300 à 200 grammes ce qui a en fait augmenté le prix du pain de 20%. Cela signifie que des modifications progressives des prix et des réductions dans les subventions cérésières sont possibles.

Le renchérissement des prix de 1984, à l'origine des émeutes, était dû à un doublement des prix. Des ajustements plus progressifs sont politiquement faisables et probables. Le déficit de 80 millions de dinars, prévu au niveau de la Caisse générale de compensation pour 1989, est un facteur susceptible d'attirer encore plus l'attention sur la nécessité de limiter le niveau des subventions et de procéder à des réformes organisationnelles fondées sur une plus grande efficacité et pas seulement sur les augmentations de prix.

Le maintien d'un système de subventions et de stabilisation des prix exigera que le Gouvernement continue à jouer un rôle en tant que régulateur du marché. Le Gouvernement continuera à garantir un prix minimum à la production, à faire respecter les prix officiels à la consommation pour les produits céréaliers et à limiter la fraude au niveau de l'administration des subventions.

Même si le système de subventions actuel limite nettement l'étendue des réformes envisageables, il ne les élimine pas pour autant. De grands pas peuvent être faits pour libéraliser le système actuel, attirer des investissements additionnels, améliorer son efficacité et réduire sa dépendance face au Trésor public.

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action pour le secteur céréalier doit inclure deux volets essentiels:

- o Mesures visant à libéraliser le marché en vue d'une plus grande participation et d'un investissement plus important de la part des exploitants agricoles, des négociants, des organismes stockeurs, des minotiers et des autres industries de transformation.
- o Mesures pour préciser le rôle et améliorer le fonctionnement de l'Office des céréales.

Certaines actions peuvent être entamées dans le très court terme, dans certains cas avant le début de la récolte de 1989, s'agissant notamment de:

4.1.0 Mesures à court terme pour libérer le marché et encourager l'investissement

4.1.1 Souplesse du système des prix

Afin d'inciter les producteurs à diminuer les goulots d'étranglement qui existent au moment de la moisson en leur demandant d'étaler les livraisons de céréales sur une période plus longue et d'investir dans des moyens de stockage, il convient d'introduire un système d'accroissement bi-mensuel concernant les prix à la production utilisés par les centres de collecte, calculés conformément aux primes d'emmagasinage payées à l'OC et aux coopératives qui visent à compenser les coûts de l'emmagasinage. Il s'agit là d'une première étape pour assouplir le système des prix afin d'encourager les ventes, les achats, le stockage et le transport privés.

Dans le cadre de ce système, les producteurs qui vendent après l'époque de la moisson peuvent gagner des recettes de stockage, ce qui allégerait la pression exercée sur le système de commercialisation où presque toutes les récoltes commercialisées officiellement arrivent en l'espace d'un ou deux mois au centre de collecte. L'investissement privé dans des aménagements de stockage permettrait de diminuer l'investissement public dans le système de commercialisation nécessaire pour s'occuper des volumes en pleine saison, investissements qui sont encore aggravés par le système des prix actuel.

L'OC, en tant qu'agent pour la Caisse de compensation, paye et reçoit actuellement des marges de magasinage pour les coûts de stockage et de financement. Ajouter cette marge au prix de soutien de base n'aurait aucune répercussion sur les dépenses de l'Etat. Ce système constitue une mesure initiative pour les producteurs qui peuvent se permettre d'attendre avant de vendre toutes leurs céréales, dans la mesure toutefois où les accroissements sont égaux au moins aux coûts effectifs du stockage. Cela faciliterait le travail pendant les 2 mois où l'on achemine toutes les céréales commercialisées. Si les producteurs ne cherchent pas à stocker les céréales, le système continuera à fonctionner comme actuellement sans qu'il y ait des répercussions sur les coûts. Nous traitons ci-après des possibilités d'utiliser les céréales comme garantie de prêts, ce qui permettrait aux

exploitants agricoles d'obtenir des liquidités tout en stockant une partie de leurs céréales.

4.1.2 Amélioration du système d'agrèage

Pour assurer l'objectivité et la cohérence du système d'agrèage, simplifier le système actuel et doter les centres de collecte des équipements, du personnel et du recyclage nécessaires pour instituer une classification objective des céréales. Evaluer les possibilités d'une réglementation publique pour un système d'agrèage qui ferait appel aussi bien aux participants publics que privés. La pratique actuelle semble instaurer une concurrence sur la base d'un agrèage subjectif à certains points du système de commercialisation. La simplification et la garantie de l'objectivité en matière d'agrèage sont indispensables pour pouvoir assurer le stockage conjoint et l'échange sur la base des qualités définies.

Même si l'amélioration du système d'agrèage augmenterait dans le court terme les coûts du secteur public et demanderait à celui-ci de jouer un rôle de régulateur de la qualité des céréales, les dépenses de fonctionnement du système seraient diminuées si l'on disposait d'une classification fiable. En outre, une classification constante encouragerait les producteurs à se concentrer sur la qualité du produit apporté plutôt que sur la personne à qui on l'apporte. Les consommateurs pourraient bénéficier puisque le système encouragerait une production de céréales de meilleure qualité.

4.1.3 Changer le point d'administration de la subvention

Introduire une procédure permettant de situer le paiement des subventions au niveau des ventes aux minoteries. Cela permettrait à d'autres opérateurs de participer à la collecte des céréales et de vendre directement aux minoteries en dépit du système des prix subventionnés. Provisoirement, il faudrait un système tel que les minotiers payent le prix de rétrocession et que les vendeurs reçoivent la partie de la subvention accordée par la Caisse générale de compensation par l'intermédiaire de l'OC. Etant donné que la subvention représente jusqu'à 150% du prix que les minoteries versent pour les céréales, il est essentiel de financer la subvention avant le paiement de la Caisse et d'éviter autant que possible les demandes de subvention frauduleuses. Le contrôle au niveau des minoteries constitue une solution séduisante car il y a de nombreux moyens de suivre le processus physique. Mais un aspect capital, si l'on veut appliquer cette stratégie, se situe au niveau de la solvabilité des participants; on a en effet assisté récemment à des retards de remboursement de la subvention de la part de la Caisse. Pour 1989, une opération pilote portant sur quelques minoteries et une fraction des achats devrait être essayée. D'autres approches concernant le fonctionnement, le financement et la réglementation devraient être évaluées lors de la deuxième étape de la présente étude.

Dans le cadre du système actuel, les minotiers et les autres transformateurs industriels payent environ 40% du coût de leurs matières premières lorsqu'ils achètent les céréales locales. Leurs produits, à leur tour, sont vendus aux boulangers et consommateurs à des prix bien plus faibles qu'ils ne le seraient autrement. La différence entre le prix à la production et les coûts

de commercialisation est payée en tant que subvention provenant de la CGC par l'OC. Lorsque des intervenants privés participent à la collecte parallèle de céréales, il semblerait qu'ils vendent à l'OC ou aux coopératives aux prix officiels à la production en présentant les céréales achetées comme étant leur propre production.

Tel qu'on l'a noté ci-dessus, le fait que ces activités existent et sont permises indique un certain intérêt économique de la part des exploitants agricoles, des participants du marché parallèle et du marché officiel. Si l'on veut arriver à faire des économies dans le système de commercialisation actuel en permettant à d'autres participants d'intervenir, elles pourront surtout être réalisées au niveau des livraisons aux minotiers ou autres transformateurs. Mais ces activités ne présentent aucun intérêt dans le cadre du système actuel de prix et de subventions que si les personnes qui collectent et apportent les céréales peuvent obtenir un prix qui avoisine le prix officiel à la production plus la marge de commercialisation officielle.

Concentrer les paiements de la subventions au niveau des minoteries offre plusieurs possibilités de travailler dans le cadre du système de prix actuel et permet à la Tunisie de réaliser des économies au niveau de la commercialisation grâce à un marché plus ouvert permettant de limiter ou de diminuer les coûts du contrôle. Cela permettra une plus grande souplesse des prix du système et le Gouvernement pourra se consacrer au prix plancher au niveau de l'exploitation agricole et au prix plafond au niveau du consommateur. Etant donné qu'une grande proportion des recettes totales des minoteries proviendront des paiements de la subvention, étant donné que la CGC a eu des problèmes par le passé pour effectuer les paiements à temps, il convient d'étudier la question du financement des paiements de la subvention. De plus, un contrôle sera nécessaire pour s'assurer que les importantes sommes en question ne soient pas une tentation à d'avantage de fraudes.

Si l'on veut assouplir les prix au niveau de la collecte et de l'importation, ceux qui participent à la commercialisation doivent pouvoir vendre aux minotiers même si la politique publique stipule que les produits céréaliers continueront à être subventionnés. En supposant qu'il est possible d'assurer les livraisons et de s'entendre sur les prix à payer, ce système suppose que les minotiers achètent les céréales auprès des organismes stockeurs au coût effectif, puis touchent une subvention pour garantir que le prix des produits reste au niveau subventionné.

La plupart des subventions versées auparavant aux boulangeries ont été accordées ces deux dernières années aux minoteries car il était trop difficile d'appliquer ce système à l'encontre d'un grand nombre de boulangeries. Les responsables de la Caisse pensent que l'on peut mettre en place un bon système de contrôle des subventions avec les minoteries.

Mais étant donné l'ombre d'un déficit de 80 millions de DT pour 1989, la Caisse de compensation semble avoir des problèmes à effectuer ses paiements. Pour l'OC, cela signifie obtenir un financement direct du Trésor. Les minotiers privés qui sont dans la même situation devront chercher à obtenir des prêts auprès des établissements financiers et verser des intérêts en attendant les paiements de la subvention. Ils s'attendent donc à ce que la

Caisse couvre leurs frais si l'on veut qu'ils continuent à fournir des produits à des prix subventionnés.

Etant donné que plusieurs minoteries ont fermé ces dernières années et que la situation financière de plusieurs autres ne leur permette pas d'avoir accès à des crédits, la formule proposée pourrait valoir une plus grande concentration dans cette industrie. Si de petites minoteries moins efficaces se retirent, les coûts moyens devraient diminuer, ce qui contribuerait également à faire diminuer les coûts de la subvention. Mais on peut se demander si le Gouvernement permettra à ces petites minoteries de fermer boutique.

Etant donné que les aspects financiers sont très importants, nous recommandons qu'un plan pilote soit essayé pour 1989 et que certaines minoteries sélectionnées payent le prix de rétrocession aux revendeurs qui toucheront ensuite la partie subvention du prix d'achat accordée par la Caisse générale de compensation à travers l'OC. Un volume limité d'achats des minoteries pourrait être permis dans le cadre de ce mécanisme.

La DPCE signale qu'il est possible d'empêcher les fraudes des paiements de la subvention au niveau des minoteries. Actuellement, les minotiers rencontrent chaque mois les responsables de l'OC pour présenter les prévisions mensuelles d'achat. On dispose donc des données historiques sur les achats et "triturations". On peut contrôler si nécessaire les chiffres pour l'eau, l'électricité, les salaires et divers autres facteurs. Cela permettrait au Gouvernement tunisien de suivre les achats et l'utilisation des céréales. L'application de sanctions graves pour toute fraude contribuerait également au bon fonctionnement du système. Compte tenu de la comptabilité insuffisante pour le système actuel, il est extrêmement difficile d'estimer les niveaux de fraude aux fins de comparaison.

En somme, déplacer le paiement de la subvention au niveau des achats des minotiers ou transformateurs permettrait probablement de diminuer les coûts des opérations publiques et des investissements publics nécessaires pour collecter et expédier les céréales. Tant qu'il est possible de vendre à l'OC, un marché plus compétitif contribuerait en fait à garder les prix à l'exploitation agricole au même niveau ou les faire monter, tous les autres facteurs restant égaux.

4.1.4 Ouvrir le marché à d'autres participants légaux

Commencer à ouvrir officiellement le marché à d'autres opérateurs. On pourrait commencer par étendre les pouvoirs de l'OC au niveau de la collecte locale aux minoteries, puis par rendre légitimes les activités du secteur privé qui sont actuellement tolérées en tant que marché parallèle. Cette dernière mesure peut demander que l'on modifie les textes réglementaires définissant les rôles de l'OC et de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCF) ainsi que certaines parties du code fiscal. Quoique le marché parallèle ne fasse l'objet d'aucune répression actuellement, il est juridiquement illégal ce qui limite l'incitation d'y investir et le rend difficile à suivre.

Bien que l'OC puisse, dans le cadre de son mandat actuel, déléguer ses responsabilités de collecte à divers participants, la suppression du monopole officiel de l'OC sur la collecte des céréales et le renforcement de son rôle en tant que régulateur de marché et administrateur de la subvention devrait se faire en modifiant son statut juridique. Bien que l'on n'ait pas cherché récemment à appliquer le monopole sur les activités de collecte, ce changements n'en faciliterait pas moins la mise en place de programmes de contrôle appuyant les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne le secteur céréalier, tout en accordant une plus grande souplesse et en encourageant les investissements dans le secteur.

Permettre à d'autres opérateurs de participer à la collecte et au stockage des céréales conférerait un statut légal à une situation qui existe déjà de fait et permettrait de mieux suivre les prix et peut-être les volumes du marché parallèle. On pourrait accorder des licences si c'est nécessaire. Le système actuel de stockage et de transport pourrait être utilisé grâce à un mécanisme de location avec des frais fixes selon les nouveaux coûts ou des rabais. Il s'agit également de changer le système d'agrégage actuel pour pouvoir échanger en toute confiance les qualités.

4.1.5 Contrôle et notification des prix

Si l'on veut que le Gouvernement tunisien puisse réglementer le marché céréalier dans l'intérêt du bien public, il est extrêmement important de mieux connaître les coûts de commercialisation, les marges et les prix du marché parallèle. Un suivi et une notification des prix permettra de mieux comprendre les activités du marché parallèle, d'encourager la concurrence et de faire un meilleur contrôle. Les informations sur les prix payés à des endroits autres que les centres de collecte officiels protégeront les producteurs et permettront d'estimer plus facilement les coûts de la commercialisation.

Un meilleur suivi augmentera les dépenses publiques mais évitera au Gouvernement de porter les coûts des interventions lorsque ce n'est pas nécessaire. Un suivi plus efficace permettra surtout au Gouvernement de régulariser les marchés. Il donnera également aux responsables tunisiens la confiance nécessaire pour libéraliser le marché. En ce qui concerne les producteurs et les consommateurs, les informations sur les marchés pourront les aider à prendre diverses décisions en ce qui concerne les achats et les ventes.

4.1.6 Investissement pour remettre en état les aménagements de stockage

Le Septième plan tunisien stipule des améliorations dans l'infrastructure locale de la collecte des céréales. Si l'on veut améliorer l'efficacité de la manutention des céréales, il est important de moderniser des aménagements qui remontent à l'époque coloniale. Le Gouvernement tunisien devrait investir pour moderniser les aménagements de stockage et de transport des céréales, surtout ceux qui permettent d'augmenter la capacité de manutention en vrac dans les grands centres de collecte et de stockage (seconde étape du projet de stockage de l'OC). Il convient d'inclure les opérateurs privés.

Continuer à encourager des investissements complémentaires dans le système de commercialisation est conforme aux buts du Gouvernement tunisien, notamment les investissements pour moderniser et construire une capacité supplémentaire de stockage et acheter du matériel de transport. Il convient de se pencher sur les moyens qui permettent d'encourager les investissements conjoints publics privés. Pour le moment, les incitations et subventions actuelles n'encouragent guère les entreprises privées ou particulières à investir s'il n'y a pas subvention complémentaire.

4.2.0 Mesures à court terme pour délimiter le rôle de l'OC et simplifier le fonctionnement

Les problèmes organisationnels de l'Office ont été étudiés depuis la fin des années 70, moment où l'on s'est rendu compte de leur gravité: personnel pléthorique et peu formé, trop d'employés non-qualifiés et peu de cadres qualifiés, centralisation excessive aussi bien géographiquement à Tunis qu'administrativement dans le bureau du Président-directeur général, manque d'un manuel d'organisation cohérent, de procédures bien définies, de description de tâches, de partage des responsabilités. Tout cela a valu l'effondrement classique de l'efficacité de l'institution, dont le meilleur exemple est peut-être la perte de contrôle sur la comptabilité financière qui a plus de deux ans de retard.

Les solutions proposées ont bénéficié d'un consensus remarquable ces dernières années, surtout bien décrites dans CNEA/SORES. Un remaniement complet de l'institution est nécessaire. Pour y arriver, il faut que les responsables se rendent non seulement compte de la gravité du problème mais également de la difficulté à y trouver des solutions. Les solutions demanderont que des ressources importantes soient prévues pour rationaliser et moderniser l'Office des céréales.

En vue des maigres ressources dont dispose l'organisation, nous pensons que le plan d'action doit disposer d'un budget assez important pour une assistance technique qui pourrait être donnée par des consultants locaux et internationaux spécialistes en gestion, lesquels pourraient aider à réorganiser, à former le personnel et à recruter de nouveaux cadres dans la plupart si ce n'est dans tous les services.

Parmi les éléments d'une telle réorganisation, l'on peut citer:

4.2.1 Séparer les fonctions commerciales et réglementaires de l'OC

Prendre des mesures immédiates pour séparer les services commerciaux de l'OC de ses services de régulation et de gestion des subventions. Cette action est la première étape d'une série d'actions en vue d'assurer que l'Office n'utilise pas son pouvoir de régulation pour s'octroyer des avantages déloyaux dans la concurrence avec les coopératives et les autres participants éventuels. C'est une condition fondamentale pour que les coopératives puissent devenir réellement indépendantes de l'OC.

Si l'on veut séparer les activités commerciales et les fonctions de réglementation et d'administrations de subventions, il est nécessaire de

remanier entièrement l'organisation, de séparer les comptes d'exploitation et de créer des budgets de fonctionnement et d'investissement séparés pour les deux grands services.

4.2.2 Renforcer la comptabilité et les contrôles de l'OC

Renforcer le contrôle financier et comptable de l'OC aussi bien au niveau du siège qu'au niveau des centres régionaux, c'est-à-dire un total de 214 centres. Des efforts ont été accomplis en ce sens mais n'avaient abouti qu'à un bilan provisoire pour le début de 1987. Une gestion financière transparente et une comptabilité analytique sont des éléments essentiels de ce plan. Le nouveau directeur financier de l'OC devrait disposer des ressources, dont un renfort en personnel, une assistance technique et le matériel nécessaires pour:

- o Concevoir et mettre en place un système intégré de comptabilité avec un grand livre et des systèmes de comptabilité analytique séparés pour les activités commerciales et l'administration des fonds publics, surtout pour les subventions en tant qu'agent de la CGC et les impôts collectés en tant qu'agent du Trésor national;
- o Mettre en place des bureaux comptables régionaux pour contrôler le réseau des centres de collecte et de distribution où les contrôles ne sont pas très rigoureux (environ 160 des 214 centres de coûts de l'Office).
- o Renforcer les ressources informatiques au siège central et informatiser les bureaux de comptabilité régionale afin d'améliorer la vitesse et la fiabilité des comptes-rendus.
- o Former le personnel en place et recruter de nouveaux cadres qualifiés, pour la plupart si ce n'est pour tous les services; la formation devrait comporter une analyse attentive des descriptions des tâches et être assortie d'un programme de primes dans le cadre des nouvelles directives pour l'intéressement du personnel à la productivité.

4.2.3 Redéfinir la mission de l'OC

Prendre des mesures des mesures pour redéfinir la mission de l'OC en l'axant sur la réglementation du marché, l'administration des subventions et une activité commerciale qui se limite à garantir la sécurité alimentaire. En attendant, il est nécessaire de séparer au sein de l'OC les activités qui ne relèvent pas de cette mission première. L'éventail des activités assignées à l'OC le rend responsable d'environ 4% du PNB, volume quasiment impossible à gérer. Parmi les tâches que l'on juge être essentielles pour l'OC, on peut notamment citer:

- o réglementation de toutes les étapes du marché céréalier;

- o assurer un prix plancher à l'exploitant agricole en servant de marché de dernier recours, soit directement soit par l'intermédiaire des coopératives et autres opérateurs;
- o assurer la disponibilité des importations nécessaires soit directement soit indirectement; et
- o administrer le système des subventions en tant qu'agent pour la CGC.

Dans un terme un peu plus long, d'autres actions s'avèrent importantes, telles que:

4.3.0 Mesures à moyen terme pour libérer le fonctionnement du marché et encourager les investissements

4.3.1 Définir les procédures pour les importations privées

Un des problèmes souvent noté au niveau des importations réside dans le système d'appels d'offres qui empêche l'OC, et par conséquent le Gouvernement tunisien, de profiter de certaines occasions qui se présentent sur le marché. Par exemple, il arrive que des cargaisons de céréales puissent être obtenues à de bons prix mais avec des préavis très courts suite à certaines situations dans d'autres ports de la Méditerranée qui ne peuvent pas décharger les bateaux avec lesquels ils ont passé des contrats, ou pour d'autres facteurs. On fait souvent remarquer que les intervenants privés devraient avoir le droit de profiter de telles possibilités.

Lorsqu'on envisage le futur rôle de l'OC dans l'importation de céréales, deux facteurs sont particulièrement importants. Premièrement, les importations jouent un rôle important pour la stabilisation des prix à la production et pour la sécurité alimentaire. Et deuxièmement, tant que le système de subventions est en place, le secteur public jouera un certain rôle dans la régulation des importations et les paiements de la subvention. Il existe néanmoins un certain nombre de possibilités qui tout en protégeant les intérêts publics assurent la rentabilité des opérations d'achat, de manutention et distribution des importations.

L'une des plus attirantes qui mérite un examen plus approfondi dans le cadre de l'étape suivante de la présente étude ferait appel à un système de réglementation public qui permettrait à un service commercial indépendant de l'OC et à des importateurs privés de présenter des soumissions pour la subvention minimale requise pour laquelle ils seraient prêts à importer et vendre les céréales au prix officiel. Dans le cadre d'un tel système, l'OC pourrait initialement déléguer ses droits d'importer à ceux qui seraient les importateurs aux coûts les plus faibles. Si on sépare effectivement les activités réglementaires et commerciales de l'OC, il serait possible pour le Service commercial de l'OC de concurrencer et d'être à égalité avec les autres éventuels importateurs. Lorsque l'OC est l'importateur à plus faibles coûts, cet organisme pourrait continuer à importer.

L'OC, en tant que régulateur, continuerait à déterminer les niveaux d'importation nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire. Les niveaux d'importation serait également utilisé comme moyen de régulation pour maintenir les prix à la production dans une fourchette entre un prix de soutien et un prix plafond. Cela est possible si l'on détermine les quantités, la qualité et les moments où les céréales doivent être importées ou vendues à des prix subventionnés. En principe, il n'y aurait pas besoin de fixer les importations à des prix non-subventionnés. Toutefois, étant donné les niveaux actuels de la subvention, ce n'est pas une question qui se pose dans un avenir proche.

Il y a quelques années, l'OC a annoncé que les importations de riz étaient ouvertes au secteur privé lequel ne se montrait guère intéressé. Une expérience analogue a été faite avec les importations des pommes de terre à semence. Cela souligne l'importance de placer le Service commercial de l'OC et les nouveaux éventuels importateurs sur une base égalitaire. Une cargaison de 25.000 tonnes de céréales vaut 3-5 millions de dollars. Il ne suffit pas d'avancer simplement que le secteur privé peut importer lorsque le risque de perte importante est aggravé en raison de l'incertitude qui entoure les mesures éventuelles que peut prendre l'OC.

Des procédures devraient être mises au point à la suite de la présente étude dans le but de permettre les importations du secteur privé tout en conservant le pouvoir de l'Etat de garantir la sécurité alimentaire et de réglementer le marché national. Cela demandera que l'OC abandonne son monopole sur les importations et soit habilité à déléguer ses compétences. Même s'il n'y a pas d'intérêt immédiat parmi les importateurs privés, il est fort possible que cette expérience sera d'abord faite au niveau des importations des produits alimentaires pour animaux. La possibilité discutée ci-dessus encouragerait l'efficacité de l'OC tout en permettant à la Tunisie de bénéficier des économies que les importateurs privés pourraient réaliser.

4.3.2 Mettre en place de nouvelles possibilités de vente pour les producteurs

Introduire de nouvelles possibilités de vente, telles que des contrats de livraison future, et des possibilités de crédit qui permettraient aux exploitants agricoles d'obtenir des liquidités sans avoir à vendre immédiatement leur récolte après la moisson. Cela demandera une étude des mécanismes de crédit et la recherche de sources de crédit plus importantes pour les exploitants agricoles.

Les contrats de livraison future et les récépissés des entrepôts pourraient s'inscrire dans une stratégie permettant de décongestionner les centres de collecte juste après la moisson tout en assurant des liquidités aux exploitants agricoles. La nouvelle division réglementaire de l'OC pourrait travailler avec la BNT pour mettre au point des contrats et récépissés qui seraient acceptables en tant que garantie de prêt.

Si les goulots d'étranglement sont causés par les exploitants agricoles qui vendent pour répondre à leurs besoins de liquidités, on peut envisager deux possibilités:

1) Mettre en place des possibilités qui permettent aux exploitants agricoles solvables d'utiliser les céréales comme garantie pour les prêts.

Les exploitants agricoles obtiennent des crédits pour les facteurs de production agricoles. Même s'il y a des problèmes de collecte, certains exploitants sont plus solvables que d'autres. Les crédits pourraient être débloqués par les banques ou les organismes stockeurs, de préférence des premières. Il est possible que ceux qui cherchent à obtenir des crédits ne sont pas ceux qui ont besoin de liquidités dans l'immédiat. Néanmoins, mettre en place un système pour utiliser les céréales comme garantie des prêts servirait de base pour financer les prêts de fonctionnement et de stockage, peut-être même financer de nouveaux aménagements de stockage.

2) Si les producteurs peuvent se financer sans liquidités immédiates, ils voudront quand même être assurés d'obtenir un certain prix. Par ailleurs, l'OC est souvent pressé de terminer les collectes de céréales pour pouvoir planifier les importations. Des contrats de livraison future permettent de pouvoir compter sur une quantité et qualité spécifiques à un certain prix et à une certaine date. Un contrat de livraison future conjugué au fait que l'exploitant est solvable devrait suffire à justifier un prêt même dans un marché plus libéralisé. Le contrat de livraison future apporterait une garantie pour le prêt.

Il faudra faire attention aux fraudes dans le cas des garanties pour céréales ou contrats de livraison future. Etant donné que la majorité des prêts pour les engrais sont remboursés, même s'il existe des problèmes à ce niveau, il y a tout lieu de croire qu'on peut trouver un groupe d'exploitants agricoles auquel on peut accorder en toute confiance un crédit sur la base des stocks de céréales qu'ils détiennent ou de contrats de livraison future. Cela suffirait pour essayer le concept et l'accès à des crédits pour les engrais et les semences, servirait de moyen complémentaire pour assurer que les dettes sont remboursées.

S'il n'y a pas de changement dans la politique des prix céréaliers permettant à ces prix de fluctuer, il n'y aura pas d'intérêt à investir dans des dépenses de stockage et, par conséquent, les possibilités sus-mentionnées ne présentent aucun intérêt.

4.3.3 Mettre au point les dispositions pour louer et utiliser conjointement les aménagements de stockage

On peut envisager de permettre une utilisation conjointe des aménagements de stockage par l'OC, les producteurs, les coopératives et les agents privés. Cela suppose qu'on apporte des services de stockage sur la base de location temporaire et qu'on mette en place des méthodes pour déterminer les prix. Il est essentiel de disposer d'un système d'agrèage fiable pour que l'on n'ait pas besoin de séparer physiquement les différents lots de céréales.

Tel qu'indiqué ci-dessus dans le cadre du système actuel, l'OC et les coopératives ne veulent pas mélanger les céréales dans un seul silo à cause du système d'agrèage, mais il y a bien utilisation conjointe des aménagements

de stockage. Si l'on veut utiliser plus efficacement les investissements publics dans les aménagements de stockage qui ont été faits jusqu'à présent ainsi que ceux qui sont planifiés, il faut mettre au point une méthode pour louer les aménagements de stockage. Une utilisation plus efficace des silos permettrait de diminuer les investissements dans la capacité de stockage. Bien qu'un groupe de consultants ait fait une proposition il y a quelques années de cela (Palmer, et al) pour une gestion et une utilisation commune des silos par les coopératives et l'OC, on envisage ici un système plus large qui permettrait à l'OC, aux coopératives, aux exploitants agricoles, aux minotiers ou aux négociants de payer ou stocker les céréales ou utiliser les moyens d'élévation et de mélange.

4.4.0 Mesures à moyen terme portant sur les responsabilités et les dépenses de l'OC et des autres services publics

4.4.1 Eliminer les fonctions non-essentiels de l'OC

Eliminer les fonctions de l'OC qui ne sont pas essentielles à sa mission. Peuvent être cédées par l'OC les minoteries STIM et GIAB, la boulangerie industrielle SOTEBI, l'usine de fabrication d'aliments de bétail SNAC, l'usine de levure STL, ses participations dans d'autres minoteries et dans le tourisme et dans d'autres activités du genre importation et distribution de semences de pommes de terre et d'insecticides. Cet aspect justifie d'autres études. La cession pourrait se faire par vente aux employés.

4.4.2 Eliminer les responsabilités réglementaires de l'OC vis-à-vis des boulangeries

Concentrer le contrôle sur les prix à la consommation (pour le pain et les produits céréaliers) plutôt qu'au niveau des boulangeries. Transférer à un autre organisme la tâche du contrôle des salaires et charges sociales versées par les boulangeries, ce qui permettrait à l'OC de se dégager de l'inspection des boulangeries et de la gestion de 4 millions de dinars réservés à ce cadre. Une étude sur la marge de planification a été proposée dans le cadre du projet APIP.

4.4.3 Comment cibler la subvention céréalière?

Si l'on veut diminuer le coût des subventions céréalières tout en minimisant les répercussions négatives pour les plus déshérités, il convient de voir comment on peut le mieux orienter ces subventions. Cela demandera une analyse plus rigoureuse des bénéficiaires actuels du système de subventions et des implications économiques et nutritionnelles de la réduction de la subvention. Il existe une très bonne expérience internationale en ce domaine qui pourrait être étudiée par les responsables tunisiens. Une des possibilités, par exemple, serait d'introduire un nouveau pain qui serait moins ou pas du tout subventionné et qui répondrait à des préférences de qualité de la part de la couche de la population qui n'a pas besoin de subvention. Les subventions cibles en tant que moyen de réduire celles-ci sans nuire au bien-être économique de ceux qui sont dans le besoin demandent une étude complémentaire.

4.4.4 Evaluer le système de la péréquation des transports

Revoir le système de la péréquation des transports soit en éliminant les subventions soit en le modifiant de manière à diminuer le gaspillage et la concurrence déloyale. Les coûts du système actuel ont été résumés dans le cadre de l'étude CNEA-SIDES-TECI. Une étude visant à mettre à jour ces résultats et à étudier des possibilités de réforme est prévue dans le cadre du projet APIP.

5.0 Postface

Le présent rapport a identifié un certain nombre de mesures que le Gouvernement de la Tunisie peut évaluer ou entreprendre afin d'améliorer le fonctionnement de son système de collecte, d'importations et de commercialisation des céréales. Comme toujours, dans une étude de cette nature, il y a un certain nombre de travaux qui restent à faire. Les termes de référence initiaux de cette étude dans le présent rapport, qui constituent la première étape, demandaient une analyse de suivi du fonctionnement du marché parallèle. Cette tâche n'a pas été effectuée. En plus, il est évident que la mise en oeuvre des nombreux éléments du plan d'action ébauchés ci-dessus demande une analyse complémentaire.

L'avant-projet de ce rapport a été donné à la DGPDI en janvier 1989. Il a servi de base pour l'analyse dans le cadre du projet APIP lors des négociations entre le Gouvernement de la Tunisie et la Banque mondiale. Il a également été utilisé pour identifier les mesures qui pourraient être entreprises dans le secteur céréalier en vue d'encourager davantage les investissements privés dans ce secteur, tout en diminuant le coût des subventions et des programmes, et en protégeant les intérêts des consommateurs et des producteurs.

Un suivi devra être donné dans les quatre domaines suivants: 1) élaboration d'un plan de mise en oeuvre pour les mesures proposées dans le cadre de la première étape de l'étude sur la collecte et les importations officielles; 2) étude de l'organisation, du fonctionnement et des résultats du marché parallèle tel qu'il est stipulé pour la deuxième étape dans les termes de référence; 3) assistance technique à l'Office des céréales pour améliorer la gestion financière, le contrôle des coûts et la réorganisation permettant de séparer les activités de réglementation et l'administration des subventions des activités commerciales. Cela est nécessaire si l'on veut que le secteur privé et les coopératives aient les mêmes avantages concurrentiels que l'OC; et 4) soutien continu pour les dialogues et les réformes du secteur céréalier dans les 18 à 24 mois à venir. Il est possible qu'une activité supplémentaire visant à soutenir et à promouvoir les investissements du secteur privé dans le secteur céréalier soit définie suite aux études sus-mentionnées.

Tableau 24. IMPACT POTENTIEL DU PLAN D'ACTION PROPOSE 1/

<u>MESURE</u>	<u>EFFETS SUR COUTS DE FONCTION. (réduction - +)</u>	<u>EFFETS SUR INVESTISS. PUBLIC (réduction - +)</u>	<u>INCITATIONS POUR PRODUCTEURS</u>	<u>EFFETS SUR REDUCTION DE SUBVENT. (réduction - +)</u>
1.0 MESURES A COURT TERME POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE ET EN- COURAGER LES INVESTISSEMENTS				
1.1 Augmentation bi-mensuelle des prix	+	+	+	0
1.2 Amélioration du système d'agrè- age	+	+ plus de coûts pour équipement/ formation; flux réduits	+ incitation pour produire meilleure qualité	0
1.3 Déplacer le paiement de la subvention	- Coûts dans le court terme mais nécessaire pour contrôle	+	+ tant que l'OC garantit un prix plancher	+ facilite le suivi et le contrôle

1/ Clé: + = impact positif
- = impact négatif
0 = impact neutre

<u>MESURE</u>	<u>EFFETS SUR COUTS DE FONCTION. (réduction - +)</u>	<u>EFFETS SUR INVESTISS. PUBLIC (réduction - +)</u>	<u>INCITATIONS POUR PRODUCTEURS</u>	<u>EFFETS SUR REDUCTION DE SUBVENT. (réduction - +)</u>
1.4 Ouvrir le marché à d'autres opérateurs et reconnaître le marché parallèle	+	+ encourage plus d'investissements privés	0/+ concurrence devrait aider	+ devrait faciliter
1.5 Contrôle/ notification des prix	-/+ augmentation de certains coûts publics diminution d'autres coûts	-/+ coût du système augmente diminution des investiss. dans l'infrastructure	+ meilleures connaissances sur les conditions du marché	0/+
1.6 Investis. dans la rénovation des aménagements de stockage	+ système plus efficace devrait coûter moins cher	- demandera des investissements. - chagement dans le système peut inciter contribution du secteur privé et des bailleurs de fonds	impact indirect des avantages d'un système plus efficace	réduction éventuelle des subventions nécessaires si le système est plus efficace

2. MESURES A COURT TERME POUR DELIMITER ET AMELIORER L'EFFICACITE DE L'OC

<u>MESURE</u>	<u>EFFETS SUR COUTS DE FONCTION. (réduction - +)</u>	<u>EFFETS SUR INVESTISS. PUBLIC (réduction - +)</u>	<u>INCITATIONS POUR PRODUCTEURS</u>	<u>EFFETS SUR REDUCTION DE SUBVENT. (réduction - +)</u>
2.1 Séparer les fonctions commerciales et règlement.	+ donnera une meilleure idée des coûts effectifs	- augmentation dans le court terme dans les coûts - meilleure capacité de contrôler les coûts	+ peut mener à plus d'options de vente	+ contrôle amélioré et capacité d'attirer les investissements privés
2.2 Renforcer la comptabilité des contrôles	- coûts dans le court terme nécessaires pour le contrôle	+ permettra un contrôle amélioré	0	+ nécessaire pour mieux estimer les subventions nécessaires
2.3 Redéfinir la mission de l'OC	+ éliminer les coûts non-liés à sa mission		0/+ avantage potentiel si l'OC peut mieux réglementer le marché des céréales	+ idem
3. MESURES A MOYEN TERME POUR LIBERER LE MARCHE ET ENCOURAGER LES INVESTISSEM.				
3.1 Définir les procédures pour les importations privées	0/+	0/+	0/+	0/+

<u>MESURE</u>	<u>EFFETS SUR COUTS DE FONCTION. (réduction - +)</u>	<u>EFFETS SUR INVESTISS. PUBLIC (réduction - +)</u>	<u>INCITATIONS POUR PRODUCTEURS</u>	<u>EFFETS SUR REDUCTION DE SUBVENT. (réduction - +)</u>
3.2 Développer de nouvelles possibilités de ventes telles que les contrats de livraison future	+	+	+	0
3.3 Dispositions pour location et utilisation conjointe des aménagements de stockage	+	+	+	+
4.0 MESURES A MOYEN TERME TOUCHANT LES RESPONSABILITES ET AUTRES SERVICES PUBLICS				
4.1 Eliminer les fonctions non-essentielles de l'OC	+	+	0	+
				à moins que les pertes ne soient simplement transférées à un autre service public
4.2 Eliminer les responsabilités réglementaires de l'OC face aux boulangeries	+	0	0	0

<u>MESURE</u>	<u>EFFETS SUR COUTS DE FONCTION. (réduction - +)</u>	<u>EFFETS SUR INVESTISS. PUBLIC (réduction - +)</u>	<u>INCITATIONS POUR PRODUCTEURS</u>	<u>EFFETS SUR REDUCTION DE SUBVENT. (réduction - +)</u>
4.3 Evaluer ciblage de la subvention des céréales	+	0	0	+
4.4 Evaluer le système de péréquation des transports	+	0	+/-	+

Références

- Banque Centrale de Tunisie. Statistiques Financières. No. 86, Décembre, 1988.
- Bureau Central d'Audit de Comptabilité et d'Organisation Industrielle Commerciale et Agricole. Etude d'Organisation de l'Office de Céréales Tunis, 1979.
- Conseil - Audit - Formation (CAF) "Office des Céréales: Bilan d'Ouverture au Janvier, 1987. Septembre, 1988.
- CNEA-SIDES-TECI. Etude d'Identification d'un Projet de Distribution et de Stockage des Céréales Locales. Office des Céréales, Fev., 1987.
- CNEA-SORES. Etude du Système Financier de l'Office des Céréales. Office des Céréales, Mai, 1984.
- Daaloul, Abderrazak. "Recherches Agronomiques Sur Les Céréales en Tunisie. in Céréales et Produits Céréaliers en Méditerranée. ed. Francois Lerin, F. Jacquet et J. Coste. Montpellier, France: CIHEAM et IAM Serie Etudes Options Méditerranéennes, 1986.
- Deloitte, Haskins and Sells / Abt Associates. "Operational Guidelines for Rapid Appraisal of Parastatally Dominated Agricultural Marketing Systems.
- Dussert, B. "Tunisia Second Grain Storage and Distribution Project Brief No. 3" IBRD, March, 1988.
- Gardner, George R. and David Skully. The Conduct of Wheat Marketing in North Africa. USDA/ERS, 1986.
- Heureux, Charles and G. Rondia. "Etude de la Commercialisation des Engrais Chimiques et leur utilisation dans les exploitations. Projet APIP. Draft, Nov. 1988.
- Hyslop, John D. Une Analyse de Quelques Politiques de Blé Possibles en Tunisie. Juin, 1971.
- Hyslop, John D. and Reynold P. Dahl. Prix de Blé et Politique de Prix en Tunisie. Rep. Tunisienne Ministère de l'Agriculture, Avril, 1970.
- _____. Production de Blé en Tunisie: Tendances et Variabilités. Mai, 1970.
- Institut Supérieur de Gestion. Agro Industrie: Céréales., 1988 draft.
- International Monetary Fund. International Financial Statistics. various issues.
- Khaldi, A. L'Agriculture Tunisienne: Tendances Historiques. Ministère de

l'Agriculture, Septembre, 1987.

Khalidi, R. "La Politique des Céréales en Tunisie." in Céréales et Produits Céréalières en Méditerranée, ed. François Lerin, F. Jacquet et J. Coste. Montpellier, France: CIHEAM et IAM Serie Etudes Options Méditerranéennes, 1986.

Meddeb, Radhi. "Deuxième Projet d'Ajustement Sectoriel Agricole: Analyse du Cadre Institutionnel." Dec. 1987/January 1988.

Mock, Christopher Alden. "Case Study: Tunisia" in Global Malnutrition and Cereal Fortification. James Austin, ed. Cambridge, Mass. USA: Ballinger Publishing Co., 1979.

Newman, Mark D. "Grain Marketing in the European Community" in Gail L. Cramer and Clarence Jensen. Grain Marketing Economics. second edition, in process.

Paris, Larry, Harvey L. Kiser and Mark D. Newman. "Grades for U.S. Wheat," Agricultural Economics Research Report 83-266-D, Manhattan, Kansas: Department of Economics, Kansas State University, revised 1985.

Pfost, Harry B., Reynold Dahl, William Thornburrow, Kenneth Steinke. Study of the Tunisian Grain Marketing System. Kansas State University, 1974.

La Presse. "Caisse Générale de Compensation: Un Plan de Restructuration en Trois Axes" La Presse. 12 Janvier, 1989, p.1.

Republique Tunisienne. VIIème Plan de Développement Economique et Social 1987 - 1991. Agriculture et Peche, 1987.

Republique Tunisienne. Ministère de l'Agriculture. Prez Sectoriel D'Ajustement Agricole: Rapport d'Achevament. Novembre, 1988.

_____. Annuaire des Statistiques Agricoles, 1987., Novembre, 1988.

_____. Budget Economique, 1989. version provisoire, Juillet, 1988.

_____. Enquête Agricole de Base, 1986, Mars, 1987.

_____. Programme de Développement du Secteur Céréalière, 1986.

_____. Rapport de la Mission FAO sur la Sécurité Alimentaire en Tunisie. Aout, 1984.

_____. Division des Statistiques Agricoles. Prix des Produits de l'Agriculture et de la Peche, 1975-1980.

_____. Resultats de l'Enquête Céréalière par Mesure Objective de la Recolte 1986, Juillet, 1985.

Republique Tunisienne. Office des Céréales. "Situation Actuelle et

Améliorations Possibles de l'Organisation de l'Office des Céréales." note interne, Novembre, 1979.

_____. Rapport d'Activité. 1980, 1983, 1985, 1986.

_____. "Retribution de l'Office des Céréales pour les Opérations de Stockage et Distribution des Céréales Importées." Note interne. 23 Juin, 1988.

_____. Direction Financière. "Bilan de l'Office des Céréales au titre des Exercices 1986-1987." Note interne, Octobre, 1988.

_____. Conseil d'Administration. Procès-Verbal. divers.

République Tunisienne. Ministère du Plan et des Finances. Institut National de la Statistique. Enquête sur le Budget et la Consommation des Ménages, 1980.

République Tunisienne. Institut National de la Statistique. Enquête National sur le Budget et la Consommation des Ménages: 1985. Tome A. Présentation des Résultats de l'enquête budgétaire.

USAID. Draft Agriculture Sector Assessment, 1985. Republic of Tunisia. 1986.

World Bank. (Palmer et al). "Deuxième Projet de Distribution et Stockage des Céréales en Tunisie: Mesures d'Accompagnement." July, 1986.

World Bank. Morocco: Agricultural Prices and Incentives Study. April, 1986.

World Bank. Tunisia Agricultural Sector Survey 2 vols. September 1982.

TABLEAUX

TABLEAU 1.

CEREALES TOTALES
PRODUCTION ET COLLECTE

1973-1988

Campagne Commerciale	Nord			Tunisie		
	Production	Collecte	Taux	Production	Collecte	Taux
1973-74	---	---	---	983000	285840	29.1
1974-75	---	---	---	1023000	356880	34.9
1975-76	1009300	402390	39.9	1275000	408075	32.0
1976-77	820000	344328	42.0	1050000	362110	34.5
1977-78	569500	229796	40.4	670000	231630	34.6
1978-79	780000	361560	46.4	950000	362820	38.2
1979-80	697000	265272	38.1	950000	267990	28.2
1980-81	1013000	428274	42.3	1166000	434600	37.3
1981-82	1068400	481795	45.1	1233000	485140	39.3
1982-83	1125000	509963	45.3	1255000	513783	40.9
1983-84	684000	301032	44.0	921000	304960	33.1
1984-85	864000	410934	47.6	1024000	414220	40.5
1985-86	1313200	729746	55.6	2067400	782818	37.9
1986-87	570800	272178	47.7	606000	273840	45.2
1987-88	1521100	942396	62.0	1896300	964519	50.9
1988-89(1)	234400	165951	70.8	282910	166724	58.9

(1) collecte au 31/08/88

Cereales Totales = Ble dur, ble tendre et orge

Source: Office des Cereales

TABLEAU 2.

BLE DUR
PRODUCTION ET COLLECTE

1973-1988

Campagne Commerciale	Nord			Tunisie		
	Production	Collecte	Taux	Production	Collecte	Taux
1973-74	---	---	---	536000	187000	34.9
1974-75	---	---	---	655000	252800	38.6
1975-76	674800	304290	45.1	803000	307615	38.3
1976-77	585000	245864	42.0	700000	256990	36.7
1977-78	425500	169815	39.9	480000	170650	35.6
1978-79	580000	271177	46.8	650000	271960	41.8
1979-80	480000	173300	36.1	600000	174200	29.0
1980-81	672700	273021	40.6	741000	274000	37.1
1981-82	729200	299155	41.0	804000	399980	37.3
1982-83	692000	289852	41.9	753000	291390	38.7
1983-84	405000	168821	41.7	509000	170282	33.5
1984-85	513000	247491	48.2	584000	248882	42.6
1985-86	722200	408938	56.6	1069400	429158	40.1
1986-87	364100	185170	50.9	378200	185960	49.2
1987-88	880200	512043	58.0	1065000	519975	48.8
1988-89(1)	150370	122898	81.7	167030	123446	73.9

(1) collecte au 31/08/88

Source: Office des Cereales

62

TABLEAU 3.

BLE TENDRE
PRODUCTION ET COLLECTE

1973-1987

Campagne Commerciale	Nord			Tunisie		
	Production	Collecte	Taux	Production	Collecte	Taux
1973-74	---	---	---	165000	75310	45.6
1974-75	---	---	---	140000	78240	55.9
1975-76	126500	69092	54.6	162000	69640	43.0
1976-77	90000	63262	70.3	110000	66590	60.5
1977-78	76500	46141	60.3	90000	46490	51.7
1978-79	80000	64867	81.1	100000	64970	65.0
1979-80	67000	45660	68.1	80000	45910	57.4
1980-81	125800	83008	66.0	129000	83250	64.5
1981-82	153000	112841	73.8	159000	113320	71.3
1982-83	155000	121488	78.4	163000	121676	74.6
1983-84	96000	70666	72.6	109000	71483	65.6
1984-85	122000	96885	79.4	128000	97184	75.9
1985-86	269000	172794	62.7	311000	176884	55.5
1986-87	92500	75030	81.1	96000	75780	78.9
1987-88	270400	225226	83.3	294800	228200	77.4
1988-89(1)	50880	36776	72.3	52950	36988	69.9

(1) collecte au 31/08/88

Source: Office des Cereales

TABLEAU 4.

ORGE
PRODUCTION ET COLLECTE

1973-1987

Campagne Commerciale	Nord			Tunisie		
	Production	Collecte	Taux	Production	Collecte	Taux
1973-74	---	---	---	282000	23530	8.3
1974-75	---	---	---	228000	25840	11.3
1975-76	208000	29008	13.9	310000	30820	9.9
1976-77	145000	35202	24.3	240000	38530	16.1
1977-78	67500	13840	20.5	100000	14490	14.5
1978-79	120000	25516	21.3	200000	25890	12.9
1979-80	150000	46312	30.9	270000	47880	17.7
1980-81	214500	72245	33.7	296000	77350	26.1
1981-82	186200	69799	37.5	270000	71840	26.6
1982-83	278000	98623	35.5	339000	100717	29.7
1983-84	183000	61545	33.6	303000	63195	20.9
1984-85	229000	66558	29.1	312000	68154	21.8
1985-86	322000	148014	46.0	687000	176776	25.7
1986-87	114200	11978	10.5	131800	12100	9.2
1987-88	370500	205127	55.4	536500	216344	40.3
1988-89(1)	33150	6277	18.9	62930	6290	10.0

(1) collecte au 31/08/88

Source: Office des Cereales

64

Tableau 5. Approvisionnement et utilisation des cereales totales

Unite: la tonne

Campagne Commerciale	Ressources				Emplois			
	Stock	Collecte	Importation	Total	Consommation	Exportation	Semences	Stock
	Initial							Final
(1 Juin - 31 Mai)								
1964-1965	94600	199400	226490	520490	429160	28470	12900	49960
1965-1966	49960	366280	157110	573350	397790	117940	4680	52940
1966-1967	52940	211220	316180	580340	497690	6840	26640	49170
1967-1968	49170	144630	445950	639750	522300	1660	33110	82680
1968-1969	82680	189880	324810	597370	488070	660	9050	99590
1969-1970	99590	142400	534790	776780	577550	590	78590	120050
1970-1971	120050	209150	351560	680760	517710	13180	24410	125460
1971-1972	125460	313060	229170	667690	543690	3070	10270	110660
1972-1973	110660	412110	252680	775450	585880	620	15490	173460
1973-1974	173460	285870	335990	795320	636740	220	17510	140850
1974-1975	140850	356870	327720	825440	647190	5000	23800	149450
1975-1976	149450	408080	281040	838570	700690	10600	24820	102460
1976-1977	102460	362110	478070	942640	722770	0	21750	198120
1977-1978	198120	231680	721600	1151400	951610	2500	43810	153480
1978-1979	153480	362820	669130	1185430	1020290	0	30710	134430
1979-1980	134430	267990	917580	1319990	1051650	0	30360	237990
1980-1981	237990	435460	669120	1342570	1144310	0	34240	164020
1981-1982	164020	485140	752590	1401750	1240440	5770	33590	121950
1982-1983	121950	513690	694770	1330410	1209660	0	24860	95890
1983-1984	95890	304950	935970	1336810	1256790	0	18980	61040
1984-1985	61040	414210	878740	1363990	1232450	0	24700	96840
1985-1986	96840	793510	694390	1584740	1354190	0	30380	200170
1986-1987	200170	273840	1192100	1666110	1435370	0	31860	198880
1987-1988	198880	964590	1040290	2113670	1782080	0	27680	327970
1988-1989	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: Office des Cereales

65

Tableau 6. Approvisionnement et utilisation de blé dur

Unite: la tonne

Campagne Commerciale	Ressources				Emplois			
	Stock				Consommation	Exportation	Semences	Stock Final
	Initial	Collecte	Importation	Total				
(1 Juin - 31 Mai)								
1964-1965	57110	135350	---	192460	162730	22820	6700	210
1965-1966	210	263070	---	263280	129240	101080	2730	30230
1966-1967	30230	168480	---	198710	181140	4230	11310	2030
1967-1968	2030	115040	81090	198160	164110	1260	18660	14130
1968-1969	14130	123280	59870	197280	180690	660	5200	10730
1969-1970	10730	80120	118650	209500	142310	590	33930	32670
1970-1971	32670	95480	102510	230560	175570	1340	8880	44870
1971-1972	44870	162120	62160	269150	212110	2370	5400	49270
1972-1973	49270	262090	76420	387780	240750	620	10000	138410
1973-1974	138410	187030	---	323440	256980	220	9610	56630
1974-1975	56630	252790	---	309420	253790	---	17740	37890
1975-1976	37890	307620	---	345510	282610	10600	16490	35810
1976-1977	35810	256990	66740	359540	309940	---	15250	34350
1977-1978	34350	170700	281670	486720	435470	1910	24630	24710
1978-1979	24710	271960	225380	522050	474580	---	18860	28610
1979-1980	28610	174200	349580	552390	465320	---	20210	66860
1980-1981	66860	274860	208270	549990	469760	---	18140	62090
1981-1982	62090	299980	212600	574670	495300	5770	18520	55080
1982-1983	55080	291390	203420	549890	524900	---	13430	11560
1983-1984	11560	170280	403800	585640	547040	---	10130	28470
1984-1985	28470	248880	309460	596810	541180	---	10600	35030
1985-1986	35030	428580	78850	542460	512730	---	15490	14240
1986-1987	14240	185960	472960	673160	639650	---	9970	23540
1987-1988	23540	520050	249750	703250	670760	---	17570	104980
1988-1989	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: Office des Cereales

66

Tableau 7. Approvisionnement et utilisation de blé tendre

Unite: la tonne

Campagne Commerciale	Ressources				Emplois			
	Stock Initial	Collecte	Importation	Total	Consommation	Exportation	Semences	Stock Final
(1 Juin - 31 Mai)								
1964-1965	28900	44920	189600	263420	221170	5650	3600	33000
1965-1966	33000	65300	149270	247570	234260	---	1360	11950
1966-1967	11950	31310	249650	292910	266390	500	3920	22100
1967-1968	22100	21110	338700	381910	306360	400	7800	67350
1968-1969	67350	44740	211580	323670	272620	---	2860	48190
1969-1970	48190	45670	385140	479000	399210	---	23970	55820
1970-1971	55820	86880	249050	391750	317760	4300	10000	60190
1971-1972	60190	123300	167010	350500	292820	700	3050	53930
1972-1973	53930	106090	176260	336280	299860	---	3710	32710
1973-1974	32710	75310	291630	399650	326030	---	3870	69750
1974-1975	69750	78240	285400	433390	355400	---	3880	74110
1975-1976	74110	69640	281040	424790	368220	---	3770	52800
1976-1977	52800	66590	396330	515720	368830	---	3950	142940
1977-1978	142940	46490	336360	525790	406650	590	8180	110370
1978-1979	110370	64970	359940	535280	457800	---	4380	76100
1979-1980	76100	45910	508870	630880	481530	---	5190	144160
1980-1981	144160	83250	401700	629110	521290	---	7030	100790
1981-1982	100790	113320	413480	627590	563890	---	7770	55930
1982-1983	55930	121580	491350	668860	605510	---	7010	56340
1983-1984	56340	71480	521800	649620	619710	---	5540	24370
1984-1985	24370	97180	548580	670130	612520	---	6840	50770
1985-1986	50770	176600	550840	778210	659850	---	7590	110770
1986-1987	110770	75780	654980	841530	661300	---	7590	172640
1987-1988	172640	228200	607840	1008680	813100	---	5840	189740
1988-1989	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: Office des Cereales

Tableau 8. Approvisionnement et utilisation de l'orge

Unite: la tonne

Campagne Commerciale	Ressources				Emplois			
	Stock Initial	Collecte	Importation	Total	Consommation	Exportation	Semences	Stock Final
(1 Juin - 31 Mai)								
1964-1965	8590	19130	36890	64610	45260		2600	16750
1965-1966	16750	37910	7840	62500	34290	16860	590	10760
1966-1967	10760	11430	66530	88720	50160	2110	11410	25040
1967-1968	25040	8480	26160	59680	51830	---	6650	1200
1968-1969	1200	21860	53360	76420	34760	---	990	40670
1969-1970	40670	16610	31000	88280	36030	---	20690	31560
1970-1971	31560	26790	---	58350	24830	7540	5530	20400
1971-1972	20400	27640	---	48040	38760	---	1820	7460
1972-1973	7460	43930	---	51390	45270	---	1780	4340
1973-1974	4340	23530	44360	72230	53730	---	4030	14470
1974-1975	14470	25840	42320	82630	38000	5000	2180	37450
1975-1976	37450	30820	---	68270	49860	---	4560	13850
1976-1977	13850	38530	15000	67380	44000	---	2550	20830
1977-1978	20830	14490	103570	138890	109490	---	11000	18400
1978-1979	18400	25890	83810	128100	90910	---	7470	29720
1979-1980	29720	47880	59130	136720	104800	---	4960	26970
1980-1981	26970	77350	59150	163470	153260	---	9070	1140
1981-1982	1140	71840	126510	199490	181250	---	7300	10940
1982-1983	10940	100720	---	111660	79250	---	4420	27990
1983-1984	27990	63190	10370	101550	90040	---	3310	8200
1984-1985	8200	68150	20700	97050	78750	---	7260	11040
1985-1986	11040	188330	64700	264070	181610	---	7300	75160
1986-1987	75160	12100	64160	151420	134420	---	14300	2700
1987-1988	2700	216340	182700	401740	298220	---	4270	33250
1988-1989	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: Office des Cereales

TABLEAU 12.

COLLECTE PAR GOUVERNORAT

CEREALES TOTALES

Unité: la Tonne

Gouvernorats	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88 (3)
Tunis	1211	1535	1788	2280	2370	2161	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Zaghouan	10320	16498	10418	14497	21781	25591	5309	14446	13882	835	13594
Nabeul	856	2024	3396	4322	5702	5539	1363	2665	7882	2467	6256
Bizerte	13507	29070	20647	32027	40845	41157	19560	32615	40767	37710	52292
Jendouba	10716	31176	14414	24331	35713	30877	22924	29408	36491	24516	3602
Le Kef	27711	43474	33670	57984	45532	56691	28977	55439	105790	18839	144101
Silliana	18829	20316	20156	29267	37222	46126	24740	31284	73402	21550	94688
Beja	25588	47882	31376	37624	58250	59634	37926	49058	76653	47567	104899
Total Nord	108738	191975	135865	202332	247413	267762	149558	216326	380158	160355	502790
Kairouan	1416	380	1219	1231	2494	1494	3111	442	18545	881	5239
Kasserine	458	880	1499	5955	851	1862	817	2746	24012	384	12416
Autres	0	0	0	0	0	464	0	98	18794	394	3902
Total C et Sud	1874	1260	2718	7186	3345	3820	3928	3286	61351	1659	21557
Total O.C.	110612	193235	138583	209518	250758	271582	153436	219612	441509	162014	524347
Collecte Totale (1)	231670	362820	267990	435460	485140	513683	304960	414220	793529	273823	954689
Part O.C. En %	47.75%	53.26%	51.71%	48.11%	51.69%	52.87%	50.31%	53.02%	55.64%	59.17%	54.92%
Collecte Nord (total)	229796	361560	265272	428275	481435	509863	301032	410934	732178	272164	933132

(1) y compris la collecte réalisée par les coopératives centrales (C C G C, Cocable, Cosem, CCSPS)

(2) y compris les gouvernorats de l'Ariana et de Ben Arous

(3) situation au 30/11/87

Source: Office des Cereales

64

TABLEAU 13.

COLLECTE PAR GOUVERNORAT

BLE DUR

Unite: la Tonne

Gouvernorats	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
							(2)	(2)	(2)	(2)	(3)
Tunis	961	1000	1138	1329	1608	1449	4906	944	15175	4922	19543
Zaghouan	7413	12122	5753	5957	12581	13576	2273	8613	6504	441	6329
Nabeul	459	1101	1039	1841	2527	2025	496	1322	4537	1399	2282
Bizerte	10822	22155	12723	22388	27251	27134	13258	22611	29829	29752	41348
Jendouba	9362	24963	10526	18408	25892	21109	16597	21650	26663	17973	38283
Le Kef	23530	36826	23036	40551	35811	38233	20836	35689	65248	14197	76386
Silliana	15468	16108	13639	18884	25321	30379	16694	21702	19633	17136	52866
Beja	21982	41220	25690	28317	42533	39986	25345	33615	49204	35126	66908
Total Nord	90057	155495	93544	137675	173524	173887	100405	146146	246793	120946	303945
Kairouan	570	170	259	269	143	492	1461	139	6378	143	1931
Kasserine	305	613	641	1570	682	946	--	1194	9323	300	3790
Autres	--	--	--	--	--	100	--	58	10667	346	2172
Total C et Sud	875	783	900	1839	825	1538	1461	1391	26368	789	7893
Total O.C.	90932	156278	94444	139514	174349	175425	101966	147537	273161	121735	311838
Collecte Totale (1)	170690	271960	174200	274860	299980	291390	170282	248882	428577	185957	512223
Part OC En %	53.27%	57.46%	54.22%	50.76%	58.12%	60.20%	59.82%	59.28%	63.74%	65.46%	60.90%
	(1) y compris la collecte realisee par les cooperatives centrales (C C G C, Coceble, Cosem, CCSPS)										
	(2) y compris les gouvernorats de l'ariana et de Ben Arous										
	(3) situation au 30/11/87										
Collecte Nord (total)	169815	271177	173300	273021	299155	289852	168821	247491	402209	185168	504330

Source: Office des Cereales

10

TABLEAU 14.

COLLECTE PAR GOUVERNORAT

BLE TENDRE

Unite: la tonne

Gouvernorats	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
						(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
											(3)
Tunis	139	308	112	321	306	282	1703	293	5647	1728	7012
Zaghouan	1862	2958	1712	3827	4941	5403	1058	3281	1701	255	3018
Nabeul	203	348	237	480	507	520	148	336	803	515	1040
Bizerte	2112	4904	4034	6922	11158	10007	4998	7791	9368	7548	8243
Jendouba	1118	3629	1937	3283	5843	6142	3261	5253	6774	6168	10849
Le Kef	2745	3456	2395	3352	3821	5833	2424	4939	9137	3855	18604
Siliana	2258	2738	2233	2867	5365	6760	3957	5283	10061	4009	17563
Beja	2851	4453	3021	6077	11669	14023	9335	13213	22242	12108	28986
Total Nord	13288	22794	15681	27129	43610	48960	26884	40389	65735	36186	95315
Kairouan	283	30	127	78	459	79	---	252	2740	691	1332
Kasserine	66	73	123	164	20	84	817	35	721	29	893
Autres	---	---	---	---	---	25	---	12	1289	28	210
Total C et Sud	349	103	250	242	479	188	817	299	4750	748	2435
Total O.C.	13637	22897	15931	27371	44089	49148	27701	40688	70485	36934	97750
Collecte Totale (1)	46490	64970	45910	83250	113320	121576	71483	97184	176601	75779	226919
Part OC En %	29.33%	35.24%	34.70%	32.88%	38.91%	40.43%	38.75%	41.87%	39.91%	48.74%	43.10%
(1) y compris la collecte realisee par les cooperatives centrales (C C G C, Coceble, Cosem, CCSPS)											
(2) y compris les gouvernorats de l'ariana et de Ben Arous											
(3) situation au 30/11/87											
Collecte Nord (total)	46141	64867	45660	83003	112841	121388	70666	96885	171851	75031	224484

TABLEAU 15.

COLLECTE PAR GOUVERNORAT

ORGE

Unite: la Tonne

Gouvernorats	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88 (3)
Tunis	111	227	538	630	456	430	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Zaghouan	1045	1418	2953	4713	4259	6612	2100	174	4467	221	6803
Nabeul	194	575	2120	2001	2668	2994	1978	2552	5677	139	4247
Bizerte	573	2011	3890	2717	2436	4016	719	1007	2542	553	2934
Jendouba	236	2584	1951	2640	3976	3626	1304	2213	1570	410	2701
Le Kef	1376	3192	8239	14081	5900	12625	3066	2505	3054	375	4470
Siliana	1103	1470	4284	7516	6536	8987	5717	14811	31405	787	49111
Beja	755	2209	2665	3230	4048	5625	4089	4299	13708	405	24259
							3246	2230	5207	333	9005
Total Nord	5393	13686	26640	37528	30279	44915	22219	29791	67630	3223	107530
Kairoua.	563	180	833	884	1892	923	1650	51	9427	47	1976
Kasserine	87	194	735	4221	149	832	---	1517	13968	55	7733
Autres	---	---	---	---	---	339	---	28	6838	20	1520
Total C et Sud	650	374	1568	5105	2041	2094	1650	1596	30233	122	11229
Total O.C.	6043	14060	28208	42633	32320	47009	23869	31387	97863	3345	114759
Collecte Totale (1)	14490	25890	47880	77350	71840	100717	63195	68154	138351	12087	215547
Part OC En %	41.70%	54.31%	58.91%	55.12%	44.99%	46.67%	37.77%	46.05%	51.96%	27.67%	53.20%
(1) y compris la collecte realisee par les cooperatives centrales (C C G C, Coceble, Cosem, CCSPS) (2) y compris les gouvernorats de l'ariana et de Ben Arous (3) situation au 30/11/87											
Collecte Nord (total)	13840	25516	46312	72246	69439	98623	61545	66558	158118	11965	204318

12

TABLEAU 17.

OFFICE DES CEREALES

Bilan d'Ouverture

1 Janvier 1987
(DT 000s)

ASSETS		LIABILITIES	
-----		-----	
SHORT TERM ASSETS	197,392	SHORT TERM LIABILITIES	154,164
-----		-----	
CASH AND BANKS	42,544	SUPPLIERS	15,549
ACCOUNTS RECEIVABLE (NET)	109,722	OWED TO MINOTIERS & STOCKEURS, ETC.	2,509
CLIENTS	28,604	BANKS-EFFETS DE FINANCEMENT	22,797
ADVANCES ON MERCHANDISE	2,362	BNT	16,500
SHORT TERM LOANS	9,333	STB	6,297
GOVERNMENT	69,423	LOANS PAYABLE	5,074
CGC	58,627	OWED TO GOVERNMENT	108,056
OTHER SUB.PGMS	10,796	TREASURY ADVANCES-ACHATS	88,677
STOCKS	45,126	TREASURY - OLD STP DEBT	3,772
GRAIN-IMPORTS	27,480	BIRD COUNTERPART FUNDS	4,311
GRAIN-LOCAL	5,139	BIRD INTEREST DUE	2,908
SACKS	6,991	ADMIN.CREDITS,ETC.	1,362
FERTIL.	4,756	LOAN & SUBSIDY A/Cs REG.	7,025
SEEDS	760	MISCELLANEOUS	180
LONG TERM ASSETS	60,564	LONG TERM LOANS PAYABLE	37,458
-----		BIRD	22,958
NET FIXED ASSETS	42,975	CCGC	1,864
LAND	544	CONVERTIBLE LOAN (?)	12,636
SILOS,BUILDINGS	9,426	EQUIPMENT SUBSIDIES (?)	4,364
WORK IN PROGRESS	29,208	CENTRES DE COLLECT	3,836
EQUIPMENT	2,420	MAGASINS DE STOCKAGE	528
VEHICLES	1,313		
OFFICE EQUIP.	63		
LONG TERM LOANS	9,065	CAPITAL AND NET WORTH (PLUG)	61,970
PARTICIPATIONS (NET)	2,951		
INTANGIBLES	5,572		
START-UP EXPENSE	332		
"CONVERSION DIFFERENCE" ?	5,240		
	-----		-----
TOTAL ASSETS	257,956	TOTAL LIABILITIES	257,956
	-----		-----

Source: Office des Cereales.

Tableau 18. Estimation des couts de commercialisation de la CCGC

I. CCGC COST ANALYSIS (FAO FORMAT)

A. THEORETICAL MARGIN ("PRIME DE MAGASINAGE"):

1. MARKETING YEAR	'83 HARVEST FYE 31/5/83	'85 HARVEST FYE 31/5/86
2. TOTAL "PRIMES"	605,396 (TD)	1,099,241 (TD)
3. TOTAL SALES	814,183 (QUINTAUX)	1,430,080 (QUINTAUX)
DURUM WHEAT	371,949 "	711,924 "
BREAD WHEAT	221,807 "	589,095 "
BARLEY	220,427 "	129,061 "
4. UNIT "PRIME":		
DURUM WHEAT	0.0517 (TD/Q/15 DAYS)	0.066 (TD/Q/15 DAYS)
BREAD WHEAT	0.0488 "	0.066 "
BARLEY	0.0433 "	0.055 "
WEIGHTED AVER.	0.048 (TD/Q/15 DAYS)	0.0650 (TD/Q/15 DAYS)
AVER.STOR.TIME (1)	7.6 (MONTH(1))	5.9 (MONTHS)

B. "ACTUAL" STORAGE COSTS

	TD	D/Q	%	TD	D/Q	%
SACKS	163,929	0.201	24%	NA	NA	NA
FINANCIAL	435,852	0.535	64%	NA	NA	NA
INSURANCE	16,799	0.021	2%	NA	NA	NA
DEPRECIATION	66,265	0.081	10%	NA	NA	NA
	682,845	0.839	100%			

C. EXCESS OF "ACTUAL" OVER MARGIN

THEORETICAL COSTS	605,396
"ACTUAL" COSTS	682,845
EXCESS	13%

(1) THE FORMULA IS: (ANN."PRIME" INCOME/(ANN.VOLUME*AVER.BI-WEEKLY UNIT "PRIME"))/2

74

Tableau 18. Estimation des couts de commercialisation de la CCGC (suite)

II. MARKETING COSTS (FAO FORMAT)

A. THEORETICAL MARGIN ("MARGE NETTE DE RETROCESSION"):		
1. MARKETING YEAR	1983-1984	1985-1986
2. TOTAL SALES	1,073,769 (QUINTAUX)	1,430,080 (QUINTAUX)
3. '83 CROP SALES	136,497 "	848,535 "
4. '84 CROP SALES	937,272 "	581,545 "
5. MARGIN (1983)	0.640 (TD/QUINTAL)	0.706 (TD/QUINTAL)
6. MARGIN (1984)	0.672 "	0.741 "
7. GROSS	717,205 (TD)	1,029,991 (TD)
8. WEIGHTED AVERAGE	0.668 (TD/QUINTAL)	0.720 (TD/QUINTAL)

8. "ACTUAL" COSTS	TD	D/Q	%	TD	D/Q	%
HANDLING	123,873	0.115	7%	NA	NA	NA
TFSE	173,060	0.161	10%	NA	NA	NA
TRANSPORT	33,067	0.031	2%	NA	NA	NA
DIVERSE	148,443	0.138	8%	NA	NA	NA
FINANCIAL	161,685	0.151	9%	NA	NA	NA
PERSONNEL	1,059,718	0.987	60%	NA	NA	NA
TAXES	7,356	0.007	0%	NA	NA	NA
DEPRECIATION	47,657	0.044	3%	NA	NA	NA
TOTAL	1,754,859	1.634	100%	NA	NA	NA

C. EXCESS OF "ACTUAL" OVER MARGIN		
THEORETICAL COSTS	717,205	1,029,991
"ACTUAL" COSTS	1,754,859	NA
EXCESS	145%	

III. COMBINED REVENUE (THEORETICAL) & EXPENSE ("ACTUAL")

A. THEORETICAL REVENUES		
PRIME DE MAGASINAGE	605,396	1,099,241
MARGE NETTE DE RETROCESSION	717,205	1,029,991
TOTAL "REVENUE"	1,322,601	2,129,232

B. COMBINED "ACTUAL" EXPENSES					
PERSONNEL	1,059,718	43%	1,767,567	45%	
FINANCIAL	MARKETING 433,852	597,537	25%	1,382,142	35%
	STORAGE 161,685	-	-	-	
TFSE	173,060	7%	311,690	8%	
SACKS	163,929	7%	NA		
DIVERSE	148,443	6%	126,691	3%	
HANDLING	123,873	5%	NA		
TRANSPORT	33,067	1%	98,761	2%	
INSURANCE	16,799	1%	NA		
TAXES	7,356	0%	82,462	2%	
DEPRECIATION MARKETING	66,265	113,922	5%	198,895	5%
	STORAGE 47,657	-	-	-	

TOTAL	2,437,704	100%	3,968,208	100%
C. THEORETICAL "LOSS"	(1,115,103)	-84%	(1,838,976)	-86%

15

Tableau 19. Etat des Revenus de la CCGC
(valeur en DT)

	BONNE ANNEE RECOLTE 85 FYE 31/5/86	MAUVAISE ANNEE RECOLTE 84 FYE 31/5/87
SALE OF CEREALS	25,885,527 100%	13,233,708 100%
BEGINNING CEREAL STOCKS	2,441,752 ----	1,183,432 ----
+ PURCHASES	23,189,267	10,862,573
- ENDING CEREAL STOCKS	(1,183,432)	(686,644)
COST OF CEREALS SOLD	24,447,587	11,359,361
GROSS MARGIN ON CEREALS SALES	1,437,940 5.6%	1,874,347 14.2%
A. GROSS MARGIN ON CEREALS SALES	1,437,940 35%	1,874,347 54%
B. PRIME DE MAGASINAGE	1,099,242 27%	385,045 11%
C. OTHER SALES	1,433,524	2,775,181
BEGINNING OTHER INVENTORY	982,606	1,329,463
+ OTHER PURCHASES	1,370,195	3,003,779
- ENDING OTHER INVENTORY	(1,329,462)	(1,505,534)
COST OF OTHER GOODS SOLD	1,023,339	2,827,708
GROSS MARGIN ON OTHER SALES	410,185 10%	(1,527) -2%
D. OTHER INCOME		
STORAGE PREMIUM	15,926 0%	395,978 11%
BAG RENTAL	531,876 13%	258,105 7%
TRANSPORT FEES	258,370 6%	285,060 8%
NET FARM SUPPLIES	141,701 3%	144,701 4%
SEED SUBSIDY	94,419 2%	52,857 2%
FINANCIAL INCOME	58,724 1%	92,771 3%
MISCELLANEOUS	16,213 0%	15,512 0%
TOTAL OTHER INCOME	1,117,229 (27)	1,244,984 (36)
D. CONSOLIDATED GROSS INCOME	4,064,598 100%	3,451,849 100%
E. OPERATING EXPENSES		
PERSONNEL	1,767,568 46%	1,628,557 50%
FINANCIAL COSTS	1,382,142 36%	881,696 27%
TFSE (SUPPLIERS & CONTRACT SERV.)	311,691 8%	273,307 8%
MISC.SALES EXPENSE	126,691 3%	66,884 2%
MISC.PRODUCTION EXPENSES	76,596 2%	70,010 2%
TRANSPORT	98,761 3%	71,894 2%
IMPORT DUTIES & TAXES	82,462 2%	241,488 7%
TOTAL OPERATING EXPENSES	3,845,914 100%	3,233,836 100%
G. NET PROFIT BEFORE DEPRECIATION	218,682	218,013
DEPRECIATION	198,896	217,099
TAXES (MUNICIPAL)	5,523	5,482
H. NET PROFIT	14,263	(4,568)

MINOTERIES ET SEMOULIERES
DE TUNISIE

15 Rue Ali Bach-Hamba - Tunis
1000 Tunis R.P.
Tél. : 259.605 - 247.663

مورد تونسية

15 شارع علي باش حانية - تونس
1000 تونس القباية الاصلية
تلفون : 259.605 - 247.663

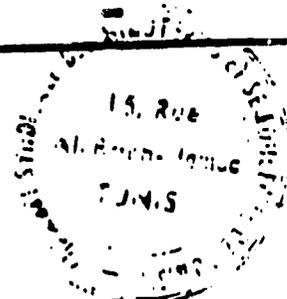
TABLEAU 20.

N° 11/88

TUNIS, le 18 MARS 1988 تونس في

CONSTRUCTION DE SILOS DANS LES
MINOTERIES - SEMOULIERES DE TUNISIE.

MINOTERIES-SEMOULIERES	EXISTANT CAPACITE	EXTENSION CAPACITE	MOYENNE JOURNALIERE DE TRITURATION
AFRICAIN	-	40 000	1 500 qx/jour
LES ARCADES II	30 000	30 000	3 500 qx/jour
CO.TU.SEM.	40 000	30 000	2 700 qx/jour
GDS MOULINS DE TUNIS III	37 000	50 000	3 800 qx/jour
SIDI PARALLAH II	35 000	40 000	2 500 qx/jour
STE NEUSTIERE	60 000	40 000	3 700 qx/jour
SADOK BEY	30 000	40 000	3 400 qx/jour
LA SOUERA	35 000	-	4 300 qx/jour
SO.TU.NIS. I	5 000	25 000	2 800 qx/jour
CENTRE & SAHEL	20 000	20 000	2 500 qx/jour
GDS MOULINS DU SUD	60 000	-	3 200 qx/jour
GDS MOULINS DE KAREUL	20 000	-	3 000 qx/jour
S.T.P.A.	90 000	-	3 700 qx/jour
S.O.N.E.C.	6 000	50 000	2 300 qx/jour
LA G.I.A.B.	30 000	-	2 200 qx/jour
S.P.P.A.S.	20 000	-	1 000 qx/jour
T O T A U X :	518 000	365 000	



17

**TABLEAU 21. TONNAGE ET COUT DU TRANSPORT DES CEREALES
ET AUTRES PRODUITS**

ANNEES	VOLUME GLOBALE (en tonne)	VOLUME TRANSPORTE				COUT GLOBAL (en Dinar)	Cout du transport				Cout Dinars/T		COUT MOYEN D/Tonnes
		Chemin de fer	Route	C.F. en %	Route en %		chemin de fer	Route	C.F. en %	Route en %	Chemin de	R oute	
1977	527.545	425.513	102.032	81	19	1.576.650	1.127.439	449.211	71,5	28,5	2,650	4,402	3,526
1978	636.591	525.078	111.513	82	18	2.212.005	1.570.340	641.665	71,0	29,0	2,990	5,810	4,400
1979	514.560	410.535	104.025	80	20	1.563.352	1.072.123	491.229	68,6	31,4	2,611	4,720	3,665
1980	584.096	452.824	131.272	78	22	1.942.975	1.206.167	736.808	62,1	37,9	2,663	5,612	4,137
1981	536.050	422.015	114.035	79	21	1.832.688	1.160.221	672.467	63,3	36,7	2,750	5,897	4,323
1982	836.338	530.121	306.217	63	37	3.216.645	1.584.514	1632.131	49,3	50,7	2,989	5,330	4,159
1983	713.758	384.049	329.709	54	46	3.071.823	1.514.503	1557.320	49,3	50,7	3,950	4,724	4,337
1984	585.078	344.432	240.646	59	41	3.397.532	1.567.991	1829.541	46,2	53,8	4,552	7,603	6,078
1985	696.093	304.108	391.985	44	56	3.989.079	2.005.052	1984.027	50,3	49,7	6,593	5,061	5,827
1986	961.054	412.488	548.566	43	57	4.730.863	2.790.229	1940.634	59,0	41,0	6,764	3,538	5,151

Source: Office des Cereales

Tableau 22. Ventes des Cereales aux transformateurs par l'Office des Cereales, 1988

	B L E D U R				B L E T E N D R E				TOTAL 1988	
	L O C A L E		I M P O R T E		L O C A L E		I M P O R T E			
	QUANTITE (TONNES)	VALEUR (TD 000)								
JANVIER	26,051	2,385	11,907	1,067	7,129	562	49,401	3,586	94,488	7,600
FEVRIER	24,812	2,334	16,506	1,482	5,177	407	49,540	3,570	96,034	7,792
MARS	37,875	3,570	10,098	901	3,332	257	57,418	4,188	108,722	8,916
AVRIL	38,361	3,541	6,252	551	1,651	119	41,188	3,022	87,452	7,233
MAI	7,398	669	43,987	3,932	567	44	54,448	4,021	106,400	8,666
JUIN	3,322	293	62,291	5,680	33	2	57,161	4,236	123,407	10,212
JUILLET	1,560	134	59,227	5,379	0	0	51,767	3,823	112,554	9,336
AOUT	5,758	518	63,216	5,724	10	1	55,063	4,061	128,041	10,304
SEPTEMBRE	14,353	1,275	62,101	5,562	410	30	59,450	4,344	136,320	11,211
OCTOBRE	8,008	718	45,450	4,118	1,492	107	44,309	3,242	99,258	8,185
NOVEMBRE	1,744	164	56,216	5,122	0	0	67,254	4,985	125,215	10,271
DECEMBRE	2,284	226	49,027	4,355	780	56	56,092	4,141	108,183	8,778
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	171,531	15,827	486,871	43,874	20,579	1,585	643,092	47,218	1,322,073	108,505
VALEUR MOYENNE/TONNE	92.269	2.4%	90.114		77.041	4.9%	73.424			

TOTAL	B L E D U R		B L E T E N D R E		TOTAL ANNEE	
	TONNES	TD 000	TONNES	TD 000	TONNES	TD 000
	658,402	59,701	663,671	48,804	1,322,073	108,505
	MOYENNE	90.675	MOYENNE	73.536	(82.072)	

MOYENNE 20 MINOTERIES	TONNES	ANNEE	MOIS
		-----	-----
	66,104	5,509	
	TD000	5,425	452

Source: Office des Cereales

Tableau 23. Achats de cereales et part de marche par de marche des transformateurs, par mois 1988
(valeur en 1 000 DT)

Transformateur	Lieu	Prod	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL 1988	part		
																part	cumul ran	
1	MEUNIÈRE	TUNIS	F-S	740	662	687	627	686	1169	872	1045	1014	819	803	858	9982	9%	9%
2	SOUKRA	TUNIS	F-S	629	671	662	509	722	1010	853	1063	849	835	719	716	9238	9%	18%
3	GM-TUNIS	TUNIS	F	735	644	719	662	576	750	637	756	804	698	856	798	8636	8%	26%
4	STPA	SFAX	F-S	671	782	870	437	1076	382	720	319	997	674	888	616	8431	8%	33%
5	SADOK BEY	TUNIS	F-S	667	458	719	547	533	876	814	962	861	539	716	560	8251	8%	41%
6	GM-SUD	SFAX	F-S	487	611	765	430	920	321	538	388	1091	249	1135	609	7543	7%	48%
7	ARCADES	TUNIS	S	389	514	671	469	376	791	629	676	716	675	679	530	7115	7%	55%
8	CENTRE/SAH.SOUSSE	F-S	461	451	484	451	427	632	471	517	485	389	507	432	5755	5%	60%	
9	COTUSEM	CAP BON	F-S	320	400	405	386	383	538	623	702	687	371	432	383	5629	5%	65%
10	GM-NABEUL	NABEUL	F-S	322	369	350	316	428	682	624	698	563	506	365	366	5590	5%	70%
11	SONEC	SOUSSE/K	F-S	359	457	439	404	416	594	440	506	556	384	562	474	5621	5%	75%
12	GIAB	BEJA	F-S	264	202	207	473	386	630	399	531	468	526	505	385	4976	5%	80%
13	FATMALLAH	TUNIS	F	395	288	521	271	423	487	280	404	359	392	445	476	4741	4%	84%
14	SOTUMIS	TUNIS	F	286	333	353	323	327	392	353	452	405	345	491	434	4495	4%	89%
15	AFRICATNE	TUNIS	S	183	232	320	255	223	336	368	437	358	314	304	303	3632	3%	92%
16	GM-S.TLIL	KASSER.	F-S	164	220	213	241	259	180	216	333	277	153	194	211	2660	2%	94%
17	SPPAS	SFAX	S	161	170	190	231	233	166	180	188	473	38	227	241	2496	2%	97%
18	STIN	TUNIS	F-S	232	129	139	36	127	141	144	180	106	126	240	64	1664	2%	98%
19	ABATTOIRS	TUNIS	F	2	127	122	99	81	92	103	118	81	94	147	114	1178	1%	99%
20	MANOUBA	TUNIS	F	103	72	80	66	67	45	74	30	59	59	58	75	786	1%	100%
			7600	7792	8916	7233	8666	10212	9336	10304	11211	8185	10270	8694 P	108419	100%		

TOTAL 99724 8694

F-flour/farine

S-produits de semoule

Source: Office des Cereales

Appendix 1. TUNISIA CEREALS ASSEMBLY AND MARKETING STUDY
TERMS OF REFERENCE

OBJECTIVES:

This study is directed at analyzing public and private sector activities in the assembly, marketing and distribution of cereal in Tunisia. Strengths and weaknesses of the current system will be identified, and options for a strategy to improve system performance will be considered. Legal constraints on private sector participation in the subsector will also be examined.

OVERVIEW:

Phase 1 - The Official Market

This activity will be the first phase of a two phase analysis of official and parallel markets for cereals, primarily wheat, in Tunisia. This proposal covers the first phase of the study, focussing on the official, primarily public sector or parastatal, operators in cereals assembly and marketing.

The analysis will begin with an assessment of the legal and regulatory environment in which cereals are assembled and marketed in Tunisia. Roles of the Office de Céréales, COCEBLE and the CCGC as well as private participants will be examined in an historical context. On the basis of data to be obtained from the above operators, the structure and evolution of cereals assembly through official channels will be examined. This Activity will be conducted by a Tunisien expert familiar with official institutions and regulations affecting cereals markets, and an expatriate agricultural economist with broad experience in the evaluation of public and private sector activities in grain markets.

A detailed analysis of the financial situation and cost structure of official market channels and organizations is important to any evaluation of appropriate public and private roles in grain assembly and marketing. In light of the complex range of tasks assigned to the OC, COCEBLE and CCGC, access to data permitting a detailed financial analysis will be required. Costs of assembly and distribution will be estimated, as well as costs of other functions carried out by these agencies. An expatriate consultant with expertise in evaluating the financial management of parastatals will perform this part of the study, with access to the necessary data obtained by USAID/Tunis.

The phase I study will evaluate the operation of official marketing channels for cereals assembly. It is important to underscore that the proposed timing of the first phase will limit the consultants' ability to observe official cereals assembly and marketing activities first hand. Thus, the second phase study, involving field visits after the 1989 harvest, should include observation of both official and parallel market assembly operations.

95

Phase 2 - The Parallel Market

The terms of reference call for an examination of current market performance, especially informal, parallel market channels, including operating procedures, identification of major flow patterns, and estimates of quantities and prices. This second phase of the study will require field visits after the grain harvest in mid 1989. The initial terms of reference call for a second phase study during September and October, 1989. In light of the unique conditions associated with the small 1988 harvest, it will be impossible to generalize about implications for appropriate public and private sector roles in cereals marketing based entirely on observations that will be possible in November/December, 1988. The second phase study should include field work in July and September, 1989, with a report to be submitted by October 31, 1989.

Staffing and budgetary requirements for the second phase are assumed to be similar to those of the first phase. However, on the basis of findings during the first phase it may be decided that the parastatal financial analyst should be replaced with a marketing economist with more experience in informal sector credit and financial markets. This decision will be influenced by findings on data availability during the first phase, as well as decisions on a companion study on rural financial markets for which terms of reference are to be developed while the first phase of this study is underway.

PROCEDURES:

The effectiveness of parallel market channels, as well as official channels, for assembly and distribution of cereals can best be observed after the 1989 harvest if it turns out to be more "normal" than the 1988 crop. In light of the time pressure to begin this study, we propose that the two phases be divided as follows:

Phase I - Official Channels:

Phase I will focus on legal, operational, financial and cost aspects of the official channels for assembly and marketing of cereals. This phase of the study will focus on data available from official sources on current assembly and marketing operations.

Available literature on both official and parallel channels will be identified with assistance from the Government of Tunisia, USAID and academic and business contacts in Tunisia, France and the U.S. Those documents that can be obtained will be reviewed by expatriate members of the team prior to their arrival in Tunisia.

Contacts will be established with directors and technical staff of the Office de Céréales, COCEPBLE, CCGC, Ministries of Agriculture, Finance and Plan, as well as the Direction des Prix et Contrôles Economique. The USAID Project Manager will arrange contacts at a sufficiently high level to assure the smooth operation of the study, including access to operational and financial data.

During the first phase of the study, limited field work will be conducted to

examine the organization and operation of official and parallel market channels. In the event that adequate data on actual prices and commodity flows are not currently available, the team proposes to work with the DGPDIA Chef de File to put in place a process for collection of sufficient data to permit preliminary observations to be analyzed during the second phase of this study. DGPDIA staff would take responsibility for ongoing supervision of data collection, with support from the Technical assistance team when they are present in Tunisia.

The financial situation and cost structure of official market participants will be examined by an expert in financial management of parastatals. As any consideration of a reallocation of responsibilities among public, parastatal and private market participants will have implications for activities of the OC, COCEBLE and CCGC that go beyond cereals assembly and marketing, such activities must be identified and examined. The ability to accomplish this objective will be contingent upon access to financial and operating data for the enterprises concerned. The USAID Project manager will assure such access. In consultation with the team leader and Government of Tunisia, the financial management specialist will identify and evaluate financial aspects of options that would permit parastatal organizations to transfer some responsibilities to private sector market participants. In some cases this will imply identification of critical issues and data requirements to be addressed in phase II.

The regulatory and operational situation of the official channels for cereals assembly and marketing will be analyzed on the basis of literature, official documents and interviews. The Agricultural Marketing Strategies Improvement (AMIS) Project has developed a methodology for rapid appraisal of such systems which will complement team members' methodological experience from other projects and countries. The objective of this portion of the study will to: describe and analyze the current official channels for cereals assembly and marketing, with primary emphasis on the most important producing regions of Tunisia; to evaluate strengths and weaknesses of the current system and; identify and evaluate options for improving system performance, including options that would transfer some responsibilities to private sector market participants. It is expected that this will lead to identification of critical issues, and data requirements to be addressed in phase II of the study.

The results of the first phase of the study will be presented in a draft document by the end of February, 1989. Prior to completion of field work in Tunisia, the team members will brief DGPDIA and USAID on their preliminary findings, and implications for the second phase of the study.

Phase II - The Parallel Market:

Phase II of the study will examine parallel channels for cereals assembly and marketing. This phase will take place after the 1989 cereals harvest, with specific details to be worked out taking into account findings of the Phase I study. Operation and financial performance of parallel channels will be evaluated. Policy options that might best make use of public, parastatal and private sector participants in the pursuit of government objectives in the cereals sector will be identified and analyzed, building on the results of phase I analysis.

The study will also examine options for assuring regular cereals supplies to millers and estimate the costs of cereals subsidies and their effects.

The results of the second phase of the study will be presented in a draft document by the end of October, 1989. Prior to completion of field work in Tunisia, the team members will brief DGPDA and USAID on their preliminary findings.

DELIVERABLES:

This project will have as deliverables two draft documents, and a final report. The first draft will report on the operation and performance of Official Cereals Assembly and Marketing Systems. The second will focus on operation and performance of the Parallel assembly and marketing system and examine options for improving system performance affecting both official and parallel systems. The first report will be provided in draft form by the end of February, 1989. The second report will be provided in draft form by the end of October, 1989. Summaries of both draft reports will be translated into French. The draft reports will serve as the basis for preparation of a final report, that reflecting reviewer comments. Timing for receipt of comments and preparation and translation of the final report will be agreed upon by the team leader and USAID Project Manager.

08

Annexe 2. Personnes, Institutions et Entreprises Contactées

Bechir Ben Ismail, ex-PDG, Office des Céréales
M. Mouaffak, OC
M. Cheikh, OC
B. Gaied, OC
M. Ben Hammouda, OC
M. Khalifa, Dir Financiere, OC
M. Bhiri, ex Dir. Financiere, OC
M. Zouagi, Consultant Financiere, OC
Salah Rezgui, Svc Commerciale, OC
M.E. Meddeb, Informatique
A. Seghaier, OC
Hamda Ben Hassine D.G. CCGC
M. Ben Hassine, Diecteur Commercial CCGC
Radhi Djellouli, COCEBLE
Ouled Zaid, COCEBLE
Ahmed Belaifa, Expert Comptable, CAF
Abdessatar Mabkhout, Expert Comptable, CAF
Ridha Zerzeri, PDG Grands Moulins de Tunis
Othman Ben Ghorbal, Semoulerie Arcades, Minoterie Fathallah
Sadok Ben Yahmed, President Chambre Syndicale des Minoteries et Semouleries
de Tunisie
Abdelwaheb Ben Ayed, PDG Groupe Poulina
Ahmed Mansour, Expert Comptable
Ahmed Cherif, Agent Maritime
Rachid Tlili, Agent Commerciale
Alain Sfez, Representant, Cargill International
Raoudha Khaldi, Ingenieur Pricipal, Agro-Economiste, INRAT
Abdelaziz Meddeb, U.S. Agricultural Trade Office
Lawrence Bauregard, Ph.D. Director, Iberia, Middle East & Africa
American Soybean Assn.
Jeff J. Brown, Regional Director, U.S. Feedgrains Council
Mick Foster, U.S. Feedgrains Council
Radhi Meddeb, PDG, Comete Engineering
Slim Abdelkrim, Agent Maritime, Laery Brothers
Abdelmottaleb Abdelkrim, Director, Laery Brothers
Imed Dridi, Agent Maritime, Laery Brothers
Mongi Safra, Institut Supérieur de Gestion, Université de Tunis III
United States Department of Agriculture
Louis Dreyfus
Cargill, Inc.
COPROSOL
Continental Grain Co.

85